

Avril 2015

# Schéma directeur Handicap de l'Université de Bordeaux

**« [...] puisque, en face des conceptions [...] qui veulent voir dans l'homme un produit de son corps, on montrerait au contraire que c'est l'homme qui, toujours et partout, a su faire de son corps un produit de ses techniques et de ses représentations »**

*Claude Lévi-Strauss (1950, introduction à l'œuvre de Marcel Mauss)*

## SOMMAIRE

<b>Glossaire.....</b>	<b>6</b>
<b>I- SPECIFIQUE .....</b>	<b>6</b>
<b>II- GENERAL .....</b>	<b>7</b>
<b>I- Introduction et contexte. Une mission et un schéma directeur handicap : Pourquoi, quoi, comment ? .....</b>	<b>9</b>
<b>1. POURQUOI ? .....</b>	<b>9</b>
<b>1.1. Au fil du temps .....</b>	<b>9</b>
<b>1.2. Handicap et université .....</b>	<b>11</b>
<b>2. QUOI ? .....</b>	<b>13</b>
<b>2.1. La mission handicap au cœur de la stratégie de l'Université de Bordeaux .....</b>	<b>14</b>
<b>2.2. PHASE : au service des étudiants à besoins particuliers .....</b>	<b>16</b>
<b>2.3. Le service du Conseil retraite du pôle délégué aux ressources humaines et au développement social et les acteurs du Pôle RHDS ..</b>	<b>20</b>
<b>3. COMMENT ? .....</b>	<b>22</b>
<b>3.1. L'unité dans la diversité .....</b>	<b>22</b>
<b>3.2. Des axes et priorités de travail pour la construction du SDH .....</b>	<b>24</b>
<b>3.3. De l'état des lieux aux actions à circonscrire et évaluer .....</b>	<b>27</b>
<b>II. État des lieux global .....</b>	<b>30</b>
<b>1. EFFECTIF DES ETUDIANTS PAR PAC ET AIDES OCTROYEES.....</b>	<b>30</b>
<b>2. LES CHIFFRES DU PERSONNEL DANS LE PERIMETRE DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX.....</b>	<b>35</b>
<b>3. BILAN SYNTHETIQUE DE L'ETAT DES LIEUX PAR AXE .....</b>	<b>37</b>

<b>III. État des lieux et pistes d'action spécifiques par axe .....</b>	<b>42</b>
<b>1. AXE 1 : ACCESSIBILITE DU CADRE BATI .....</b>	<b>42</b>
1.1. Etat des lieux .....	42
1.2. Pistes d'action.....	50
1.3. Actions et évaluation.....	54
<b>2. AXE 2 : ACCESSIBILITE DES SERVICES ET DES MANIFESTATIONS.....</b>	<b>59</b>
2.1 État des lieux .....	60
2.2. Pistes d'action.....	66
2.3. Actions et évaluation.....	68
<b>3. AXE 3 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION.....</b>	<b>74</b>
3.1 État des lieux .....	75
3.2. Pistes d'action.....	78
3.3. Actions et évaluation.....	82
<b>4. AXE 4 : ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP .....</b>	<b>87</b>
4.1. Description du dispositif à l'Université de Bordeaux .....	88
4.1. État des lieux (et préconisations) .....	92
4.2. Pistes d'action.....	98
4.4. Actions et évaluation.....	100
<b>5. AXE 5 (ET 5 BIS) : LA PROMOTION DES FORMATIONS ET RECHERCHE AUTOUR DES PROBLEMATIQUES ASSOCIEES AU HANDICAP .....</b>	<b>105</b>
5.1. État des lieux .....	105
5.2. Pistes d'action.....	109
5.3. Actions et évaluation.....	115
<b>6. AXE 6 : RENFORCEMENT DE L'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET CONSOLIDATION DU DEVENIR PROFESSIONNEL DES ETUDIANTS EN LIEN AVEC LES RESEAUX PROFESSIONNELS .....</b>	<b>119</b>

6.1.	État des lieux .....	120
6.2.	Pistes d'Action .....	122
6.3.	Actions et évaluation.....	124
7.	<b>AXE 7 : EMPLOI ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP.....</b>	<b>127</b>
7.1.	État des lieux .....	128
7.2.	Pistes d'action.....	132
7.3.	Actions et évaluation.....	135
IV.	Synthèse globale des actions prioritaires par le SDH .....	137
V.	Proposition de gouvernance de la mise en place du schéma directeur ....	139
VI.	Conclusion .....	140

# GLOSSAIRE

## I-Spécifique

AAH :	Allocation Adulte Handicapé
AGEFIPH :	Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
ALTHER :	Aide pour informer l'entreprise sur l'obligation d'emploi des personnes handicapées
BOE :	Bénéficiaire de l'obligation à l'emploi
CAS :	Chargé d'accompagnement spécifique
CAP Emploi :	Réseau national / structure financée par les fonds de l'AGEFIPH et qui a pour vocation d'aider les travailleurs handicapés dans leur maintien et leur recherche d'emploi
CDAPH :	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDES :	Commission Départementale de l'Education Spéciale
CFHE :	Conseil Français des Personnes Handicapées pour les Questions Européennes
CICAT :	Centres d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques
CMP :	Centre Médico-Psychologique
CMPP :	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CNCPH :	Conseil national consultatif des personnes handicapées
CNH :	Conférence Nationale du Handicap
CNSA :	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
COTOREP :	Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel
CREAI :	Centre Régional de l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées
DOETH :	Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés
FIPHFP :	Fond d'insertion des personnels handicapés dans la fonction publique
MDPH :	Maison départementale de personnes handicapées : <a href="http://www.mdph.fr">www.mdph.fr</a>
<b>PHASE :</b>	<b>Public Handicapé, Artistes, Sportifs, Étudiants ; service d'accueil et d'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques</b>
<b>RHDS :</b>	<b>Pôle ressources humaines et développement social</b>
RLH :	Reconnaissance de la lourdeur du handicap
RQTH :	Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé
SAMETH :	Services d'aide au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
SCRGS :	Service du conseil retraite et des gestions spécifiques
<b>SDH :</b>	<b>Schéma directeur handicap</b>
SUAS :	Service universitaire d'action sociale

## II- Général

BAIP :	Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle
BVE :	Bureau de la vie étudiante
CFVU :	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
CHSCT :	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
DAJ :	Direction des Affaires Juridiques
DGSA :	Directeur Général des Services Adjoint
DIRCOM :	Direction de la Communication
DIRVED :	Direction de la Recherche, de la Valorisation et des Etudes Doctorales (pôle RIPI)
DGESIP :	Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
DPI :	Direction des Partenariats et de l'Innovation (pôle RIPI)
DRI :	Direction des Relations Internationales (pôle RIPI)
DSI :	Direction des Systèmes d'Information
DVU :	Direction de la Vie Etudiante (pôle FIPVU)
CEREQ :	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
CFVU :	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
EOC :	Espace Orientation Carrière
ESPE :	École Supérieure du Professorat et de l'Education
FIPVU :	Formation, Insertion Professionnelle et Vie Universitaire (pôle)
FC :	Formation continue
FTLV :	Formation tout au long de la vie
IP :	Insertion Professionnelle
LRU :	Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités
MESR :	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MAOIP :	Mission d'Appui à l'OrientatIon et l'Insertion Professionnelle (pôle FIPVU)
MAPI :	Mission d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation (pôle FIPVU)
OFVU :	Observatoire de la Formation et de la Vie Etudiante (pôle Pilotage et Aide à la Stratégie)
OIP :	OrientatIon et Insertion Professionnelle
OVE :	Observatoire de la vie étudiante (Ministère de l'Education Nationale)
Pôle PAS :	Pilotage et Aide à la stratégie
Pôle RIPI :	Recherche, Innovation, Partenariats
SCD :	Service Commun de Documentation
SNI :	Structure de Niveau Intermédiaire
UB :	Université de Bordeaux

L'introduction qui va suivre se veut surtout **pédagogique**, au-delà d'un schéma directeur conventionnel. Car de façon surplombante aux lois, aux objectifs et aux actions et évaluations à projeter au sein d'un SDH, traiter du « handicap », c'est avant tout jouer sur les intersubjectivités et l'ancrage des représentations sociales. Ceci afin que tous les usagers de notre université puissent être conduits aux prémices de la réflexion pour susciter une meilleure compréhension et surtout appropriation du long et dur chemin parcouru dans l'évolution dynamique des codes et comportements associés aux situations de handicap.

Éric Dugas  
Chargé de mission Handicap  
Université de Bordeaux

# I- INTRODUCTION ET CONTEXTE. UNE MISSION ET UN SCHEMA DIRECTEUR HANDICAP : POURQUOI, QUOI, COMMENT ?

## 1. Pourquoi ?

Si on retournait quelques années en arrière, ce projet, lié à un schéma directeur handicap (SDH), n'aurait guère été esquissé. Les priorités et sensibilités étaient autres. Désormais, dans une société en pleine mutation, les politiques éducatives, d'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap deviennent l'une des priorités des instances ministérielles et universitaires. Pourquoi cette « (r)évolution » douce ?

### 1.1. Au fil du temps

De prime abord, pour comprendre pourquoi la récente loi Fioraso du 22 juillet 2013 s'inscrit dans une politique volontariste du handicap à l'université (mise en place d'un schéma directeur handicap), une rapide focale sur le contexte sociohistorique s'impose afin de poser les jalons d'une future université, humaine, ambitieuse et efficace, pour le bien-être et le bien-devenir professionnel de ses usagers en situation de handicap (étudiants et personnels).

Ce long cheminement vers l'autre demande des situations favorables et des opportunités, comme celles offertes par les lois et les décrets actuels. Ce cadre législatif a évolué lentement au rythme des normes et valeurs de la société, comme le dévoile le tableau 1 suivant :

► **Tableau 1.** La succession des lois en « faveur » du handicap et leurs effets (E.Dugas, 2014).

Des lois, des individus en situation de handicap		
Reconnaissance	Dates/périodes	Distance sociale
Absence de protection	XIX <sup>e</sup> -début XX <sup>e</sup> Rejet de la personne handicapée	<u>Exclusion</u>
Reconnaissance de l'infirmité (après-guerre) : indemnisation	- Loi du 2 août 1949, dite « Loi Cordonnier » : l'allocation de compensation aux grands infirmes travailleurs. [années 20, deux lois imposent le recrutement des mutilés de guerre]	Vers  l'intégration
Dotation d'un statut social, éducation	- Lois du 23/11/1957, 31/07/1963, 13/07/1971, du 30/06/1975 - 1975 : <b>garantie de ressources et principe d'obligation d'emploi</b>	
Égalité des droits et des chances, (...) des personnes handicapées	- <b>Loi du 10 juillet 1987</b> (oblige entreprises de 20 salariés et + à employer 6%) - <b>Loi du 11 février 2005</b> (intégration)	Vers
<b>Pour l'université</b>	<b>Charte Université/handicap (2007/2012) ; loi « Fioraso » (SDH, 2013)</b>	<b>l'inclusion</b>

On observe qu'au fil du temps, la reconnaissance de l'autre dans sa différence s'accompagne d'abord d'une compensation de type financière, l'individu étant réduit à un corps mutilé qu'on indemnise (après-guerre), mais qui n'est pas estimé assez capable pour participer de manière active à la vie sociale. L'approche biologisante de la personne handicapée est alors un réel frein à l'intégration sociale. La seconde partie du XXème siècle, voit une prise en compte de plus en plus affermie du statut social et du droit à l'éducation.

Pour autant, nous observons que les réponses institutionnelles et législatives ne sont pas une fin en soi. Nécessaires certes, mais elles ne satisfont pas pleinement du fait de la complexité des problématiques liées au handicap : d'une part les ancrages représentationnelles ont généralement la vie dure et celles liées au handicap perdurent (Dugas, 2011). D'autre part, une loi peut subtilement, et paradoxalement, davantage exclure du jeu social qu'inclure (Stiker, 2005). Parfois le cas lorsque des personnes handicapées sont placées dans des centres spécialisés, dont le fonctionnement peut, dans certains cas, stigmatiser leurs comportements.

**La citation de Lévi-Strauss, que j'ai choisie en figure de proue du schéma directeur handicap (SDH) de notre université**, prend ici tout son sens, car, selon cet anthropologue de renom, l'homme n'est pas le produit de son corps mais le produit de ses techniques et de ses représentations. Ainsi défini, l'incapable ou l'inéducable, ou encore « le handicapé » que l'on soigne dans son infirmité ou l'« infirme » que l'on rééduque, devient une personne à part entière qu'il ne faut plus stigmatiser, mais valoriser dans sa différence et faire montre de ses « *capabilités* » (Sen, 1985 et 2000), c'est-à-dire « *sa capacité de faire des choses* » dans une liberté de choix et de décisions ; ici l'individu s'autonomise. L'évolution des mentalités se retrouve dans l'esprit de la loi du 30 juin 1975 qui préconisait l'intégration en milieu ordinaire des personnes citoyennes handicapées. Les prescriptions humaines s'étendent à la problématique de l'emploi par la loi du 10 juillet 1987 qui faisait obligation aux établissements de 20 salariés et plus du secteur concurrentiel d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion de 6 % de leurs effectifs.

Ceci nous conduit à reconsidérer la question de l'individu dans son environnement et peut ouvrir des perspectives nouvelles en ce qui concerne la place du handicap dans la société, et en particulier **au sein de la sphère universitaire**.

Effectivement, ce contexte favorable est accompagné par nos instances politiques qui témoignent de la volonté de réduire les discriminations de tout ordre en promulguant **la loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. En son sein, « *constitue un handicap [...], toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle,*

*durable ou définitif d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »*. Ce souci définitoire du handicap et le point de vue adopté est essentiel pour toute mise en œuvre politique à envisager (Assante, 2007).

## **1.2. Handicap et université**

Les textes officiels de 2005 à 2014, dévoilent que la sphère éducative s'oriente désormais dans la voix de *l'inclusion* (effort des institutions) qui se substitue à *l'intégration* (efforts des personnes handicapées). Ainsi, d'une école – qui se veut inclusive – à l'université, il n'y a qu'un pas qui a été franchi par les instances nationales, pour affirmer une politique volontariste et homogène sur l'ensemble du territoire.

Dès 2005, l'esprit de la charte du 17 janvier 2005, signée entre autres par le MESR, la CPU et d'autres partenaires, promeut déjà l'intégration des étudiants handicapés dans les universités, et ce pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence. Mais c'est surtout la loi du 11 février 2005 qui marqua un tournant pour la cause des étudiants en situation de handicap. Elle prévoyait, de par l'article 20, que *« les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études. »* Etait précisé aussi qu'il faille **assurer les fonctions d'aide à l'accueil et à l'intégration**.

Avec la circulaire n° 2006-215 du 26 Décembre 2006, l'accent est mis sur la compensation du handicap **en vue du processus de diplomation en favorisant notamment l'accessibilité aux évaluations certificatives** : il est ainsi prévu que *« toute personne présentant un handicap et qui candidate à un examen ou un concours est fondée à déposer une demande d'aménagement des épreuves de l'examen ou du concours. »* Il est précisé que *« l'étudiant doit prendre rendez-vous auprès du **médecin habilité du SIUMPPS** qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place et qui sont validés par arrêté du Président de l'Université. »*<sup>1</sup>

Dans ce contexte favorable, la charte université/handicap du 7 septembre 2007 cosignée – entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), le ministère du travail, des relations sociales et des

---

<sup>1</sup> Deux circulaires (4/03/ 2010 et 27/12/2011) liées à la médecine préventive viendront préciser les aménagements d'examens et concours.

solidarités (MTRSS) et la Conférence des Présidents d'Université (CPU) – veut renforcer l'autonomie des étudiants en situation de handicap et en amont de faciliter l'accès des lycéens à l'université par la mise en place de structures handicap en leur sein.

La charte se donne principalement pour objectifs :

- « d'améliorer la cohérence et la lisibilité du dispositif d'accueil des étudiants handicapés et les responsabilités politiques, techniques et financières, de chacun des partenaires ;
- d'encourager l'implication des responsables politiques universitaires dans le dispositif d'accueil des étudiants handicapés, en particulier par la circulation de l'information, la création de services dédiés et la **désignation d'un responsable d'accueil**, pivot du dispositif ;
- de faciliter l'abondement des moyens individuels ou collectifs nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de la loi du 11 février 2005 ;
- de rétablir l'égalité des chances entre étudiants valides et handicapés en renforçant l'autonomie de ces derniers ».

La nouvelle Charte Université/handicap du 4 mai 2012 – signée par les ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche, du travail, de l'emploi et de la santé, des solidarités et de la cohésion sociale et le président de la conférence des présidents d'université – vient consolider la précédente (celle de 2007), notamment en renforçant les dispositifs mis en œuvre et en développant **la politique d'accessibilités et de ressources humaines, techniques et matériel**. Elle invite ainsi les universités à faire du handicap un thème transversal intégré dans leur stratégie en articulant étroitement les quatre axes :

- « consolidation des dispositifs d'accueil et développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle ;
- développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ;
- augmentation de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches, dans le domaine du handicap ;
- développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements.

Enfin, la cause du handicap devient transversale aussi sur le plan législatif, appuyée par la circulaire du 4 septembre 2012 qui préconise la prise en compte du handicap dans tous les projets de loi.

La prise en compte globale du handicap, ainsi institutionnalisée, s'inscrit dorénavant dans le projet politique de toute université, au travers la loi dite « Fioraso » du 22 juillet 2013 qui impose la création d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap dans les

établissements d'enseignement supérieur, comme nous allons le découvrir ci-après :

## 2- Quoi ?

La CPU et le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont signé le 19 avril 2012, devant l'ensemble des présidents d'université et directeurs d'établissement membres de la CPU, la charte Université / Handicap (4/05/2012). En s'engageant dans cette charte, **l'Université de Bordeaux a souhaité inscrire le handicap au cœur de sa stratégie d'établissement** dans le cadre d'une démarche globale concernant à la fois les étudiants et les personnels, la formation comme la recherche et l'accessibilité. Cet engagement sera décliné sous forme d'un **schéma directeur pluriannuel** adopté par notre établissement en conseil d'administration. Précisons que cet effort, local et national, en faveur des personnes handicapées s'inscrit dans la continuité de celui porté sur le plan macro par la « Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 et entrée en vigueur le 3 mai 2008 » (Handicap International).

Mais qu'est-ce qu'un schéma directeur ? Un schéma directeur possède des enjeux, des objectifs, des principes, des méthodes et doit prévoir en son sein une évaluation afin d'être opérationnalisé et efficace. L'enjeu principal de toute entreprise étant d'optimiser le rapport coût/efficacité, il faut dès lors favoriser – sous toutes ses formes – **l'accessibilité des usagers en situation de handicap à l'université dans un investissement d'accompagnement contrôlé**. Et ce, en cohérence avec la stratégie générale de la politique de l'université. **Nous verrons dans le sous-chapitre suivant (« comment ? ») comment mettre en œuvre ce schéma directeur handicap au sein de la politique inclusive de notre université.**

De prime abord, le schéma directeur de notre université s'est construit étape par étape, du fait de la réflexion collective engagée pour traduire la réflexion stratégique sous la forme d'objectifs à suivre, ceci afin de mettre en place le nouvel établissement. Car **l'université de Bordeaux est le produit de la fusion des universités de Bordeaux I, Bordeaux Segalen et Bordeaux IV Montesquieu**. Il a donc fallu dans un premier temps, faire des propositions d'objectifs résultant de cette réflexion, marquant ainsi les prémices de l'élaboration du schéma directeur de la nouvelle université de bordeaux en pleine construction (phase préparatoire : opportunité et principe de faisabilité). Aujourd'hui, le schéma directeur de l'université de Bordeaux élaboré dans une perspective pluriannuelle s'inscrit dans une gouvernance qui veut affermir des stratégies autour de la recherche, de la formation et de la vie de

campus en intégrant les exigences ou contraintes suivantes : internationalisation, pluridisciplinarité, pluralité des acteurs, contextes budgétaire et social critiques.

Par ailleurs, pour réussir une fusion qui permettrait de préserver une vie universitaire de proximité tout en favorisant et consolidant le sentiment d'appartenance, l'université de Bordeaux (UB) a créé une structure administrative originale avec une organisation centrale en pôles en nombre réduit et des structures politiques réparties sur trois niveaux (central, intermédiaire et des unités de formation et de recherche). Des services centraux de proximité ont aussi été déployés sur les trois campus de Bordeaux, Pessac et de Talence. Autrement dit, certains services centraux sont délocalisés en PAC et antennes pour mieux répondre aux besoins de ses usagers et partenaires.

## **2.1. La mission handicap au cœur de la stratégie de l'Université de Bordeaux**

C'est dans ce maillage de pôles et services, garants de la stratégie politique de l'UB, que la mission handicap poursuit ces objectifs en les étendant à tous les usagers de l'établissement : étudiants et personnels. Elle participe ainsi aux injonctions de la loi Fioraso du 22 juillet 2013 (n°2013-660, notamment les articles 47 et 50) qui stipulent que :

- le conseil d'administration détermine la politique de l'établissement. À ce titre, **il adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap** proposé par le conseil académique. Chaque année, le président présente au conseil d'administration **un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi** (extrait, article 47) ;
- la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique est consultée sur les programmes de formation des composantes. Elle adopte (...) les mesures nécessaires à **l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé**, conformément aux obligations incombant aux établissements d'enseignement supérieur au titre de l'article L. 123-4-2 (extrait, article 50);

Pour satisfaire à ces obligations, **la mission handicap de l'UB est conduite par mes soins et placée sous la responsabilité politique de la vice-présidente en charge de la vie universitaire, Nicole Rascle**, qui pourra ainsi porter politiquement la parole du chargé de mission handicap, comme celle de la chargée de mission de la culture. Dans cette configuration, la mission handicap fait partie au même titre

que le sport, la culture, la vie étudiante et la santé, des missions regroupées sous la responsabilité d'une vice-présidence et d'une direction administrative dédiée.

Au cœur du schéma directeur de notre établissement, les priorités de la VP « vie universitaire » sont de favoriser :

- le sentiment d'appartenance ;
- la Participation des étudiants aux décisions de la vie institutionnelle de l'établissement ;
- l'amélioration de l'animation de la vie sur les campus.

De fait, la toute récente université de Bordeaux se donne pour objectif de mener – sous-couvert de la Vice-Présidente de la Vie Universitaire –, une politique de la vie universitaire ambitieuse visant à mettre l'étudiant au cœur de sa stratégie de manière à l'accueillir, l'orienter, lui fournir de bonnes conditions d'études, le soutenir dans ses actions, le rendre acteur tant de son projet que de la vie de l'établissement et valoriser son devenir professionnel. Autrement dit, il s'agit de soutenir, entre autres, des objectifs stratégiques tels que : « *Encourager et soutenir les initiatives étudiantes, développer la démocratie étudiante, développer et faire connaître l'emploi étudiant au sein de l'Etablissement* » ; mais aussi, il s'agit, sur le plan de la santé, de mieux prévenir et d'améliorer l'accès aux soins ainsi que l'aide sociale aux étudiants. Dès lors, une dynamique de formation, de recherche et surtout une dynamique citoyenne tente de se mettre en place pour renforcer l'existant et faire preuve d'initiatives et d'innovations. Pour garantir son succès, les étudiants sont sollicités activement et sont partie prenante des actions concrètes menées sur le terrain afin de favoriser une synergie autour de ce projet ambitieux, révélateur d'une véritable politique inclusive.

Dans cette perspective, **le handicap est une procuration majeure** : il s'agit de :

- renforcer le dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants handicapés dans l'établissement ;
- augmenter l'accessibilité des locaux et des services (y compris équipements sportifs) ;
- renforcer l'aide à l'insertion professionnelle et consolider le devenir professionnel des étudiants en lien avec les entreprises ;
- valoriser les formations et les recherches autour du handicap ;

- recrutement et accompagnement des personnels en situation de handicap.

L'ensemble doit être mis en œuvre au sein du **schéma directeur handicap (SDH)** de notre université piloté par le chargé de mission handicap. La tâche du chargé de mission est bien entendu transversale – *conformément aux préconisations ministérielles* – et s'inscrit dans une approche systémique autour des questions d'accessibilité, de communication, de formation, de recherche et d'insertion professionnelle.

Des services dédiés, entre autres, aux usagers handicapés ont une place primordiale pour l'élaboration et la réussite du SDH : parmi l'ensemble des services concernés, du fait de l'approche systémique du handicap, deux d'entre eux méritent une attention particulière :

- ***le service PHASE de la direction de la vie universitaire ;***
- ***le service du Conseil retraite du pôle délégué aux ressources humaines et au développement social et les acteurs du Pôle RHDS.***

## **2.2. PHASE : au service des étudiants à besoins particuliers**

Pour les étudiants en situation de handicap, la mission handicap est en collaboration étroite et au cœur du **service PHASE (service d'accueil et d'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques : « Public Handicapé, Artistes, Sportifs, Étudiants »)**. Le service PHASE est constitué de chargé(e)s d'accompagnement spécifique qui, pour répondre au mieux aux besoins des étudiants / personnels, ont vocation à travailler en réseau avec les services en charge de la gestion des cursus, du patrimoine, de la santé, les services de ressources humaines, mais également avec les référents pédagogiques de filières ou en charge du sport, et les « correspondants besoins spécifiques » désignés par chaque collègue.

Ils font également appel aux services d'intervenants extérieurs (associations, spécialistes...).

Ce service contribue – de par la mixité souhaitée de ses usagers et l'acronyme élu –, à l'évolution des mentalités depuis les années 80, comme abordé dans le premier chapitre : le vocable « handicap » tout comme l'étudiant en situation de handicap ne sont plus **dans un isolat sémantique pour le premier nommé, ni dans un isolat sociologique pour le second**. L'«étiquette» est dès lors moins stigmatisante / marginalisante et appartient à une catégorie plus large de discrimination :

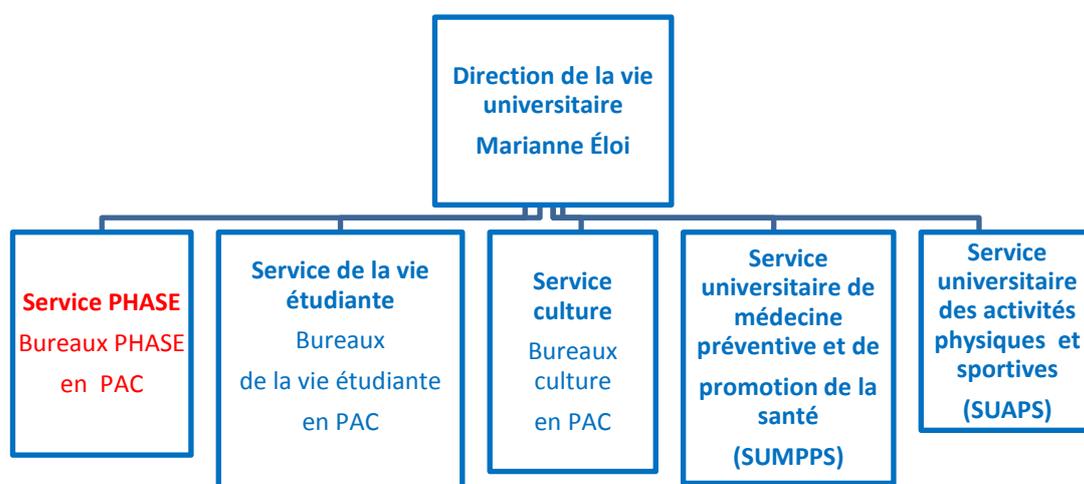
« public à besoins spécifiques », comme son pendant dans le champ scolaire « public à besoins éducatifs particuliers. »

Le service PHASE s'adresse donc aux étudiants à besoins spécifiques nécessitant une adaptation de leur scolarité en proposant un accompagnement personnalisé favorisant la réalisation de leur projet universitaire et professionnel. Les dispositifs mis en place permettent aux étudiants de concilier les formations dispensées à l'université de Bordeaux avec une activité extra-universitaire intense.

Les Profils concernés sont les étudiants en situation de handicap ou de longue maladie, les sportifs de haut niveau (inscrits sur les listes du ministère de la jeunesse et des sports) et de bon niveau, les artistes confirmés et les étudiants élus aux conseils centraux de l'université.

Le service PHASE est sous la direction de la vie universitaire (pôle FIPVU), dont la responsable hiérarchique est Marianne Éloi, cette direction est distribuée comme suit et répond aux principes d'organisation interne du pôle FIPVU en charge de fonction dites de soutien :

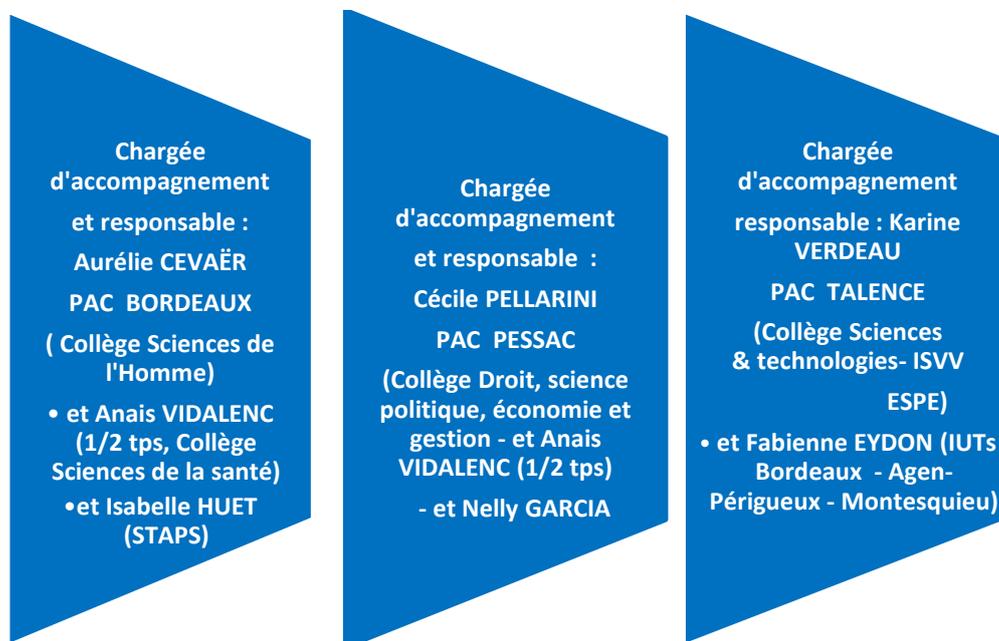
➤ **Figure 1.** La direction de la Vie universitaire de l'Université de Bordeaux



La mission Handicap que je coordonne ne dirige donc pas les chargées d'accompagnement du service PHASE sur le plan hiérarchique, mais celles-ci travailleront en étroite relation fonctionnelle avec le chargé de mission handicap autour des problématiques du handicap, pour garantir la réussite de la politique du SDH que je mets en place sous l'égide de la VP « vie universitaire ». Ceci traduit le pilotage en binôme (Enseignant / Biatss) de l'ensemble des missions confiées au pôle.

Les chargées d'accompagnement du service PHASE ont un périmètre d'actions décliné et réparti, selon les PAC, de la manière suivante :

➤ **Figure 2.** Le service PHASE de l'Université de Bordeaux : Périmètre d'action des chargées d'accompagnement revu en janvier 2015



### 2.2.1. Les Missions du service PHASE

**Accueillir :** un lieu d'accueil permanent sur les sites de Talence, de Gradignan (IUT), de Pessac, Bordeaux-Victoire, Bordeaux Carrière, STAPS, et des permanences périodiques sur les sites délocalisés.

**Accompagner :** un accompagnement personnalisé est mis en œuvre pour favoriser l'intégration du profil spécifique dans les promotions existantes.

**Orienter :** l'élaboration, avec l'étudiant, d'un parcours de formation réalisable.

**Organiser :** la mise en place de moyens matériels et humains adaptés à chacun pour favoriser l'acquisition des enseignements dispensés.

**Informier :** un point d'information afin de renseigner au mieux les étudiants et les différents partenaires.

### 2.2.2. L'accompagnement, élément principal du service PHASE se situe à plusieurs niveaux

- L'étudiant bénéficie d'un accompagnement personnalisé et évolutif tout au long de son parcours à l'université ;
- l'accueil est de proximité : une chargée d'accompagnement spécifique qui a pour rôle de concilier et de mesurer l'impact des exigences des structures universitaires et extra-universitaire.

Service présent sur les campus de Bordeaux Victoire, Bordeaux-Carreire, Talence, Pessac et Gradignan. Et des Rendez-vous sont possibles à la demande sur les sites délocalisés (Agen, Périgueux, La Bastide, Bayonne, Mont de Marsan, Pau, Dax et Villenave d'Ornon) ;

- **des référents PHASE** au sein des collèges, écoles et instituts (en charge de porter les orientations politiques en matière de besoins spécifiques au sein de l'entité de formation (collège, ESPE, IUT, ISVV), notamment en lien avec la politique handicap de l'établissement. Ils œuvrent en concertation avec les Chargés d'Accompagnement Spécifiques, sur le périmètre de leur site.
- **des tuteurs sportifs** au sein des services des sports ;
- **des aménagements en fonction des besoins** tels que : **l'aide à la communication** (interprétariat langues des signes (LSF), codage LPC, transcription écrite simultanée...) ; **la mise à disposition de contenus de cours** (prise de notes...), **l'Accompagnement pédagogique** (adaptation des cursus, soutiens pédagogiques, enseignants relais...), **aides techniques et accessibilité** (repérage des sites, prêt de matériel...), enfin **l'aménagement d'examens** (temps majoré, assistance de secrétaire, adaptation des supports, report d'examens en cas d'absences justifiés...), des études, de l'emploi du temps et des sessions d'examens différés (sportifs de haut niveau).

On observe donc que la politique de l'université de Bordeaux, du fait de sa nouvelle structuration et périmètres d'action, amène à créer de nouveaux services, notamment en créant les référents PHASE, qui seront à l'interface entre les SNI et les instances centrales concernant les publics à besoins spécifiques.

L'expertise du service PHASE se mêle de façon circulaire à celle de nombreux autres services de l'UB pour favoriser le bien-être et le bien-devenir de tous les usagers handicapés de notre université. Notamment celui du pôle RHDS pour les personnels en situation de handicap (mise en place de procédures communes, mutualisation du matériel, aide aux démarches, voire premier entretien de la personne). Comme déjà écrit, la mission handicap concerne non seulement les étudiants, mais aussi les personnels de l'UB.

Le second service dédié plus spécifiquement au handicap, décrit ci-après, se trouve au sein du Pôle RHDS où de nombreux acteurs participent à l'épanouissement professionnel des personnels.

### **2.3. Le service du Conseil retraite du pôle délégué aux ressources humaines et au développement social et les acteurs du Pôle RHDS**

Un usager ou un personnel « handicapé » au sein de notre université est avant tout une personne, dont, au-delà de la déficience temporaire ou définitive, sa situation au travail peut le rendre réellement en situation de handicap. Car il/elle évolue dans un contexte dépendant de l'environnement physique et/ou humain.

À nous donc, au sein du SDH, de l'accompagner au mieux dans sa réalisation professionnelle, afin de lui garantir son autonomie au travers sa liberté de choix et de décision. C'est tout l'enjeu de la mission handicap que de valoriser les savoirs, savoir-faire et savoir-être de notre personnel en situation de handicap. À cette fin, Les référents Handicap pour les personnels et tous les acteurs concernés du Pôle RHDS – sont à la disposition du personnel et ont une écoute empathique et professionnelle pour faire respecter l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

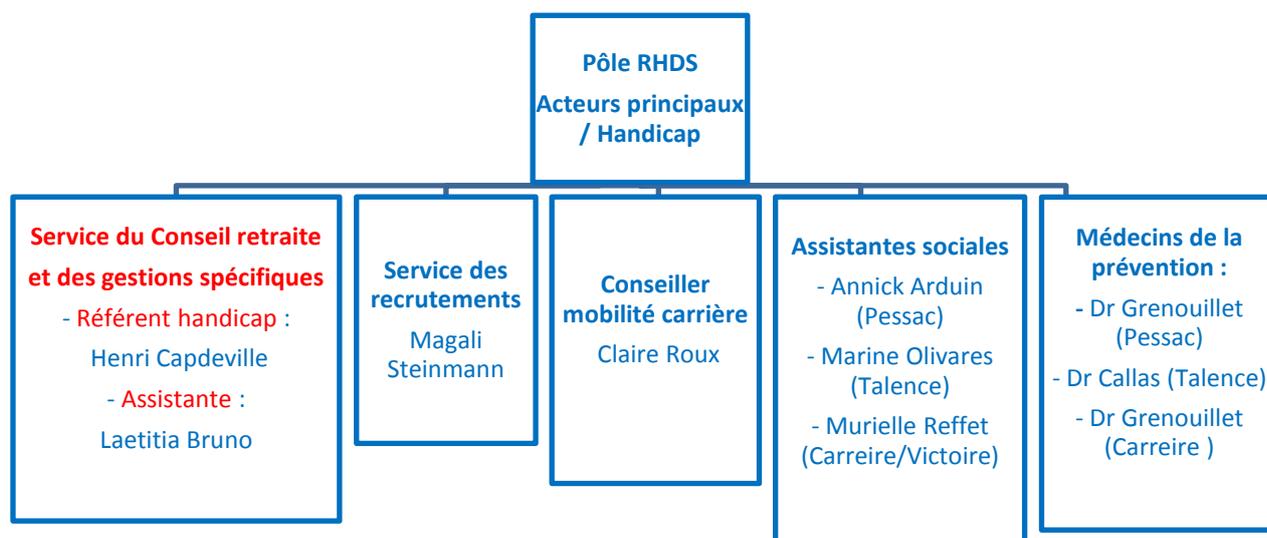
Les référents handicap synthétisent ci-après le rôle déterminant du pôle auquel ils appartiennent :

« Le Pôle délégué aux ressources humaines et au développement social, outre ses missions classiques, intègre aussi tous les aspects de l'environnement au travail, l'action sociale et la santé au travail. Ce pôle entend répondre aux enjeux de cohésion et de solidarité à l'égard de tous les personnels. Il est donc l'interlocuteur privilégié dans le cadre de la politique du handicap.

Au sein du Pôle :

- le Service des recrutements organise les procédures de recrutement pour les bénéficiaires de l'obligation à l'emploi (BOE) ;
- le Service du Conseil retraite et des gestions spécifiques met en œuvre la politique en faveur du handicap grâce à un budget dédié. Il est l'interlocuteur du FIPHFP. Ce service est également chargé d'élaborer un plan d'actions spécifiques sous l'impulsion du chef de service qui est aussi le correspondant handicap pour les personnels ;
- le Service de santé au travail assure les missions de médecine de prévention. Par exemple le médecin de la prévention donne un avis obligatoirement avant tout aménagement de poste ;
- le Service d'action sociale assure la gestion des prestations sociales au bénéfice des personnels. Il est associé à la politique du handicap et peut accompagner les personnels dans leurs démarches ;
- le Conseiller mobilité carrière conseille et accompagne les personnels tout au long de leur vie professionnelle. »

Figure 3. Les principaux acteurs du pôle RHDS de l'UB / Handicap



En complément, la loi du 11 février 2005 a créé le fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Le FIPHFP assure la prise en charge d'aides diverses en complément des aides institutionnelles que celles relevant de la MDPH, de la Sécurité Sociale, de la mutuelle, etc. Ainsi, des partenaires extérieurs existent et font partie intégrante du système, afin de valoriser l'insertion professionnelle et le maintien des personnels en situation de handicap. Nous pouvons ajouter à cette liste : pôle emploi (référents régionaux), l'AGEFIPH, CAP Emploi, SAMETH, ALTHER, les Associations de personnes handicapées, les Établissements de réadaptation/rééducation par le travail (centres de formations qualifiantes)...

Là encore, nous notons l'effort paternaliste et national de nos politiques afin d'insérer et de maintenir professionnellement le personnel handicapé des établissements. Car la loi Fioraso « relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a prévu la mise en place d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, couvrant l'ensemble des domaines concernés par le handicap, **et devant définir les objectifs que chaque établissement poursuit afin de répondre à l'obligation d'emploi** » (Plan d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur, 2014-2015, MEN). Rappelons que « chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivis. » Et après avis du comité technique (mentionné à

l'article L.951-1-1), ce schéma définit les objectifs que l'établissement poursuit afin de s'acquitter de l'obligation instituée par l'article L. 323-2 du code du travail.

Au travers la présentation des lois, des principaux acteurs et services de l'établissement, nous constatons qu'un **schéma directeur handicap** est l'affaire de tout un chacun et qu'il s'inscrit bel et bien dans le cadre d'une démarche globale, avec pour ambition d'établir une **véritable politique inclusive à l'Université de Bordeaux**.

### 3- Comment ?

Après avoir montré les étapes préparatoires nécessaires à la gestion et de conception d'un SDH ainsi que le contexte singulier de la mission handicap au sein de l'université de Bordeaux, nous allons nous attacher à révéler comment nous comptons mettre en œuvre et opérationnaliser le SDH.

La fusion des trois établissements semble faire perdre, dans un premier temps, le sentiment d'appartenance et de proximité humaine, mais en contrepartie permet de gagner en homogénéité dans le sens d'une politique globale, de la mise en place des dispositifs transverses, tout en respectant les spécificités de chacun d'entre eux. **Sur le plan du handicap, à court et moyen termes, ces premiers obstacles devront être levés en renforçant les liens et les liants au profit des personnes en situation de handicap tout en recherchant à bonifier les compétences singulières déjà existantes.**

#### 3.1. L'unité dans la diversité

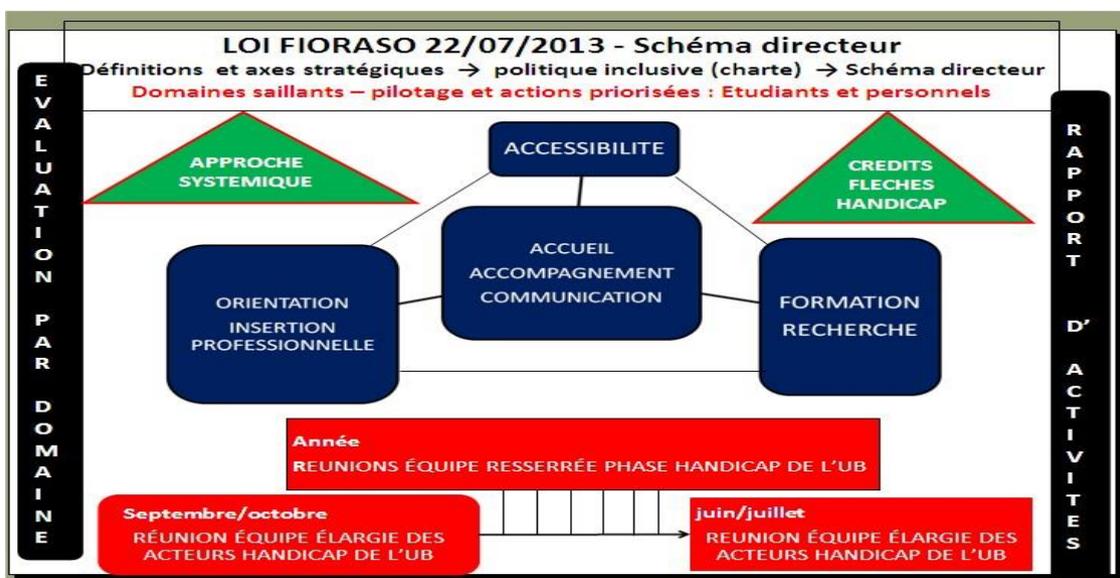
La politique volontariste de l'UB s'inscrit particulièrement sur la durée en redoublant d'efforts pour rendre plus confortable notamment le cursus des étudiants handicapés. Elle poursuit ainsi les efforts engagés sur plusieurs niveaux afin de rendre plus confortable et plus professionnalisant le cursus de nos étudiants. Par exemple, le regroupement de compétences en recherche du site de Bordeaux tant dans le domaine des sciences et technologies, de la santé et des sciences humaines et sociales nous permettra enfin de mettre au jour de nouveaux projets de formation à et par la recherche autour des problématiques du handicap, et permettre ainsi d'expérimenter des innovations pédagogiques.

**De façon surplombante, vivre une réalité (plus) ordinaire, vivre non pas à côté, mais avec les autres dans une université ouverte aux savoirs et au savoir bien vivre ensemble, est une priorité dans le cadre du SDH.**

C'est donc l'affaire de tous les usagers de l'université de ne pas exclure du jeu social les étudiants et les personnels en situation de handicap, et favoriser leur formation et leur recrutement, dans le souci de leur future professionnalisation pour les premiers nommés et le maintien dans leur professionnalité pour les seconds. D'ailleurs, les étudiants sont en première ligne et sont déjà sollicités pour favoriser entre autres l'entraide, le tutorat, la prise de notes, etc. Aide(s) humaine(s) entre pairs indispensable(s) aux étudiants en situation de handicap. Ainsi, forts de l'expérience déjà menée dans nos trois établissements d'origine et compte tenu du bilan réalisé de ces actions, nous comptons grâce à l'établissement du SDH, renforcer certains axes en lien avec l'amélioration de la communication, l'accès aux aides offertes et l'accessibilité, tout en initiant de nouveaux projets autour de la professionnalisation et de l'aide à l'insertion professionnelle en lien avec les entreprises, et ce dans une dimension internationale. Cet effort est identique concernant le bien-être et devenir de notre personnel en situation de handicap comme souligné au chapitre précédent.

**L'approche du handicap se veut donc systémique en mettant l'accent sur le maillage à plusieurs niveaux**, comme suit :

➤ **Figure 4.** L'approche systémique de la mission handicap au sein du SDH (E. Dugas, 2014).



De cette approche systémique inter-axes, se mêlent :

- l'octroi des crédits dédiés spécifiquement au handicap (Ministère, partenaires, université ...) pour mener à bien les actions qui seront visées ;
- un rapport d'activité et une évaluation annuels, des actions, globales et par axes, menées au sein du SDH ;
- deux réunions annuelles élargies, dès septembre 2015, seront assurées en début et fin d'exercice universitaire afin de fixer le cap des priorités année par année. Elles seront constituées d'un comité de pilotage et regroupant les différents services, fonctions et usagers de l'UB qui émergeront au fil des rencontres organisées au cours de l'élaboration du SDH ;
- des réunions régulières avec le service PHASE et les référents handicap du pôle RHDS pour entretenir la dynamique, palier aux urgences, et être au plus près des préoccupations des étudiants et des personnels de l'UB.

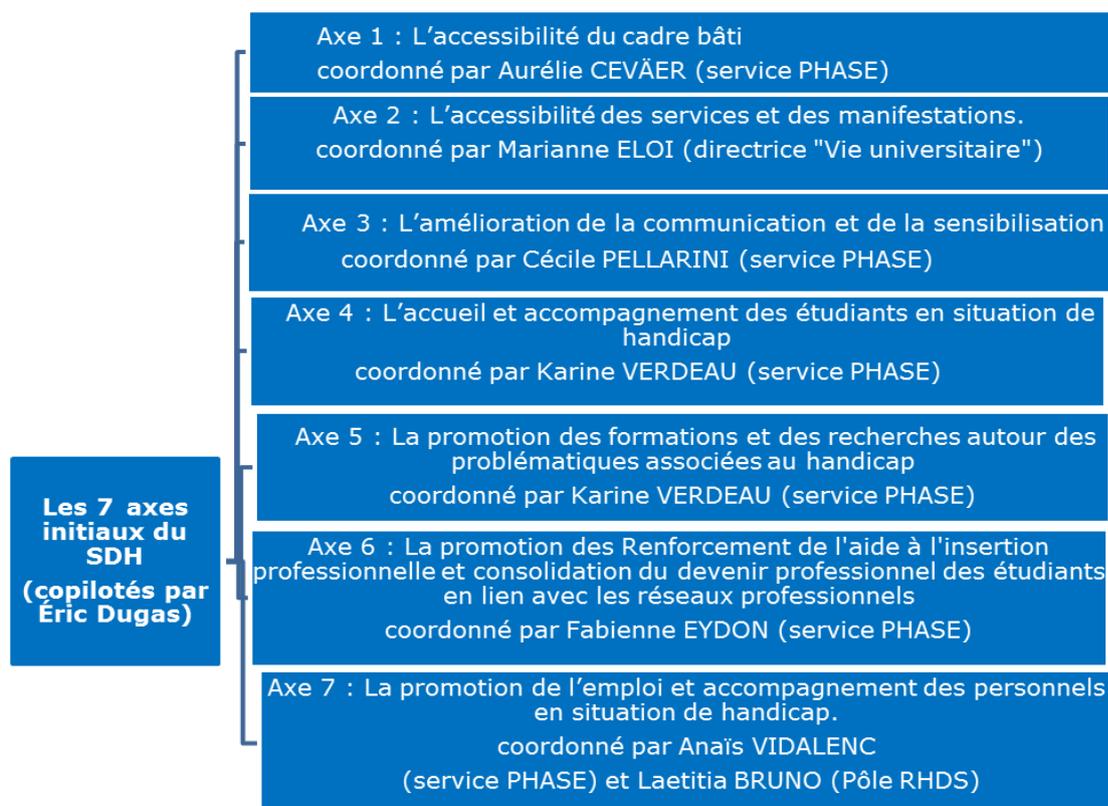
**C'est de ce contexte interactionnel, que la période du septembre à décembre 2014 a permis de définir et circonscrire le SDH de l'établissement fixant l'ensemble des orientations stratégiques en accord avec la charte nationale Université/Handicap, et sur lesquelles nous comptons engager nos actions dans les années à venir.**

### **3.2. Des axes et priorités de travail pour la construction du SDH**

Il a été souhaité que l'ensemble des services participe à l'élaboration du schéma directeur handicap de notre université. Dans le souci d'une approche globale de la vie estudiantine et du personnel, sept groupes de travail (en interrelation) – concernant les différents services de notre Université – ont été constitués et réunis, de septembre à décembre 2014, afin de contribuer à l'élaboration du schéma directeur handicap, et ce dans le respect du cadre national d'orientation.

Les principaux protagonistes du SDH ont été répartis, selon leurs compétences, sur les axes présentés ci-après, et le suivi transversal et global a été assuré par le chargé de mission handicap.

➤ **Figure 5.** Les axes et leurs coordinateurs choisis pour la construction du SDH



**Les différents services constitutifs de l'Université de Bordeaux ont ainsi été mis à contribution (cf. Glossaire), ainsi que certains acteurs-clés selon les axes susnommés : PHASE, RHDS, FIPVU, PILPSE, BAIP, MAOIP, DRH, CROUS, RIPI, DIREVED, Médecine du travail, BVE, VP et chargés de missions/UB...**

**Il faut bien entendu insister sur le fait que des ressources et partenaires externes** sont en lien étroit avec les dispositifs d'accompagnement, d'aide et d'insertion professionnelle :

- les **réseaux nationaux ayant des ramifications régionales** (cf. glossaire) : Pôle emploi, MDPH, AGEFIP, CAP Emploi, ALTHER, SAMETH, FIPHFP, CREA...
- des **Groupements et associations de proximité** : Droit au savoir ; Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes ; Centre d'insertion et de préparation des sourds à l'enseignement du grand sud-ouest – institut national des jeunes sourds ; Institut d'éducation motrice /association des paralysés de France ; Association des pupilles de l'enseignement public Centre de soins et d'éducation

spécialisés pour déficient visuel Alfred Peyrelongue ; Comité départemental handisport...

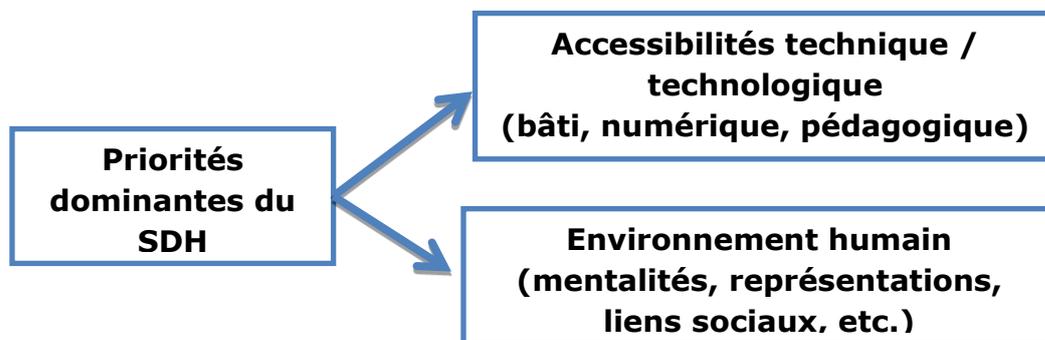
- **Partenariats privés** : CEA, Thalès, Hérakles, Airbus Defence and Space, CEA CESTAS, CAPGEMINI, liés à la convention tripartite Rectorat/universités/entreprises sous l'égide du rectorat de l'académie de Bordeaux (Convention cadre entre le recteur de l'académie de Bordeaux chancelier des universités d'Aquitaine, le préfet de la région Aquitaine, les présidents d'universités d'Aquitaine et les directeurs d'établissements d'enseignement supérieur, les directeurs des entreprises partenaires, le GIP-FCIP d'Aquitaine).

Bien évidemment, l'approche systémique du SDH induit automatiquement que les axes soient en interrelation de manière consubstantielle ; certains services étant donc concernés par plusieurs axes, des priorités ont été réalisées. Ainsi chaque service fut convié, par les coordinateurs d'axe, à désigner des représentants selon les axes à prioriser, sachant que la contribution apportée pouvait s'effectuer en présentiel (réunions par axe et/ou réunions plénières) et/ou à distanciel afin de profiter des compétences multiples sur un ou plusieurs axes si besoin était.

Notons au passage, que la **citation de Lévi-Strauss** exposée en première page du SDH est la figure de proue du schéma directeur handicap de notre université. Car elle sous-tend, d'une part, la compensation et l'accompagnement technique et technologique / numérique, ciment de toute accessibilité et, d'autre part, l'importance des représentations, espérées bienveillantes, au regard porté sur les usagers de notre université en situation de handicap.

De fait, une sur-partition des axes dévoilés ci-dessus imprime les priorités du SDH, synthétisées dans la figure 6 suivante :

➤ **Figure 6.** Priorités du SDH à l'Université de Bordeaux.



On retrouve ici les deux contextes d'une situation de handicap :

(1) - la non compensation technique et technologique du handicap. Par exemple, de l'escalier non remplacé par une rampe ou un ascenseur en passant par des contenus de formation inadaptés aux altérités. Par ailleurs, l'accessibilité et l'innovation numériques sont au cœur de la formation universitaire, en mettant l'accent sur le versant pédagogique pour mieux accompagner la dyade Formant/formé handicapé aux potentialités numériques, et en rendant plus accessible les différents services de l'université. Si avec les avancées de la connaissance, la technique peut compenser l'altérité, l'accessibilité « numérique » se doit, comme l'« information », d'être accompagnée, guidée et interprétée pour être appropriée et lever les barrières psychologiques de la potentielle infaisabilité. Car, il est d'une banalité d'observer que notre quotidien est indissociable du numérique, raison suffisante pour ne pas renforcer et creuser le sillon des inégalités entre les étudiants/personnels, voire entre les enseignants/collègues accompagnants.

- (2) Le regard d'autrui porté sur le handicap qui inhibe la force créatrice et l'autonomisation des personnes handicapées, tout en lui renvoyant une image connotée négativement qui le stigmatise et le freine dans l'expression de ses « capacités » ainsi que dans son sentiment d'efficacité et son estime de soi. Le rapport dominant / dominé de la violence symbolique prend ici toute sa démesure. C'est-à-dire « tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force » (Bourdieu, 1972).

### **3.3. De l'état des lieux aux actions à circonscrire et évaluer**

En synthèse, dans une approche dynamique du handicap, il est recommandé de respecter certaines étapes-clés de l'établissement d'un schéma directeur après sa phase d'exploration et les objectifs globaux transmis pour sa mise en œuvre. Il s'agit notamment de :

- faire le tour de l'existant ou l'état des lieux pour chaque axe susvisé ;
- définir les actions à mener dans le temps tout en respectant le principe de faisabilité ;

- évaluer au final afin de, pouvoir ajuster/remédier et éventuellement changer.

Les chapitres qui vont suivre feront ainsi montre d'une part, de l'état des lieux global lié au handicap au sein de notre université puis, pour chaque axe :

- 1) l'état des lieux spécifique, agrémenté des difficultés, demandes et/ou besoins singuliers ;
- 2) les pistes d'actions prioritaires, avec en synthèse le tableau croisé « espaces/temps » (cf. tableau 2 ci-dessous).
- 3) l'évaluation : les critères d'évaluation utilisés pour vérifier si les effets attendus (prévisionnels) et voulus (opérationnels) seront plus ou moins obtenus (réalisé ou non, nombre de participants, fréquences = indicateurs d'évaluation/actions, les coûts envisagés ou non selon les actions visées...).

À partir de l'état des lieux, seront donc dévoilées les actions projetées sur deux axes pour mettre aisément en relief les actions envisagées au cours du temps :

- sur l'axe des abscisses, les actions déployées sur les court, moyen et long termes ;
- sur l'axe des ordonnées, les actions déployées sur le plan micro à macro dans et autour des structures de l'université de Bordeaux.

➤ **Tableau 2.** Actions prioritisées du SDH à l'Université de Bordeaux sur un plan pluriannuel.

PRIORITES DU SCHEMA DIRECTEUR HANDICAP à l'Université de Bordeaux				
E S P A C E S	Extra-structures de l'UB/macro*** (institutionnelle, physique/technique et humaine)			
	Inter-structures de l'UB** (institutionnelle, physique/technique et humaine)			
	Intra-structures/micro* (institutionnelle, physique/technique et humaine)			
		Court terme*	Moyen terme**	Long terme***
	TEMPORALITÉS	2015-2016	2016-2018	> 2018

### Légendes

#### **I- Niveau « ESPACES » :**

\* : Niveau à l'intérieur d'une composante (UFR, IUT, ESPE ...), d'un laboratoire de recherche ...

\*\* : Niveau qui relie les environnements du niveau précédent à l'intérieur de l'université de Bordeaux.

\*\*\* : Niveau qui relie l'université de Bordeaux avec un périmètre plus ou moins large hors UB (local, régional, national, international).

#### **II- Niveau « TEMPORALITÉS » :**

● : Sur les années 2015 et 2016 (grande faisabilité/urgences)

●● : Sur les années 2016 à 2018 (faisabilité dans le temps)

●●● : Sur les années 2018 à ... (dépend des moyens de tout ordre).

## II. ÉTAT DES LIEUX GLOBAL

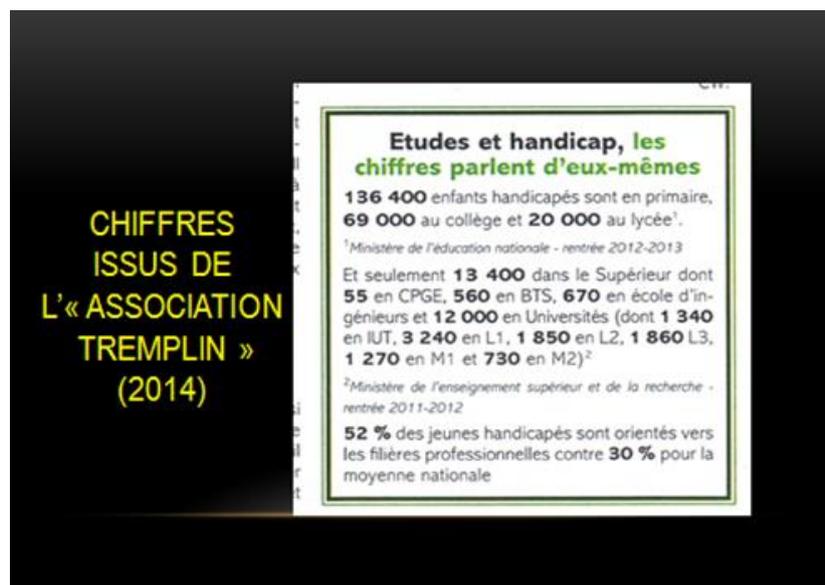
Tout projet de schéma directeur ne peut être porté de façon pertinente et rigoureuse qu'à partir d'un état des lieux de l'existant. Nous avons exploré le passé dans le chapitre I, ce qui va permettre ici - dans ce chapitre II - de comprendre le présent pour mieux se projeter, *in fine*, dans l'avenir.

Pour ce faire, nous synthétiserons le bilan de l'année 2013-2014 réalisé par chacun des services en charge des étudiants en situation de handicap avant la fusion effective des universités de Bordeaux 1, 2 et 4 et celui des référents handicap des services en charge des personnels en situation de handicap. Ce bilan, effectué chaque année et remis au service dédié du ministère, permet principalement de rendre compte du nombre d'utilisateurs en situation de handicap et de son évolution au cours des ans, du matériel acheté et fourni, des aides et accompagnements techniques et humains nécessaires pour rendre plus confortable la vie au sein de notre université.

### 1. Effectif des étudiants par PAC et aides octroyées

Analyser l'état des lieux local demande une comparaison avec celui du national. Sur 9,6 millions de personnes reconnues handicapées selon l'Insee en 2007, on avoisine actuellement les 15 % de la population totale. Sur l'ensemble d'un cursus scolaire, les chiffres parlent d'eux-mêmes : la voie professionnelle est privilégiée ou fortement encouragée, et à l'université le haut de la pyramide du LMD devient vite un Everest rarement atteignable.

► **Figure 7.** Les chiffres du handicap sur le plan national : à l'école et à l'université

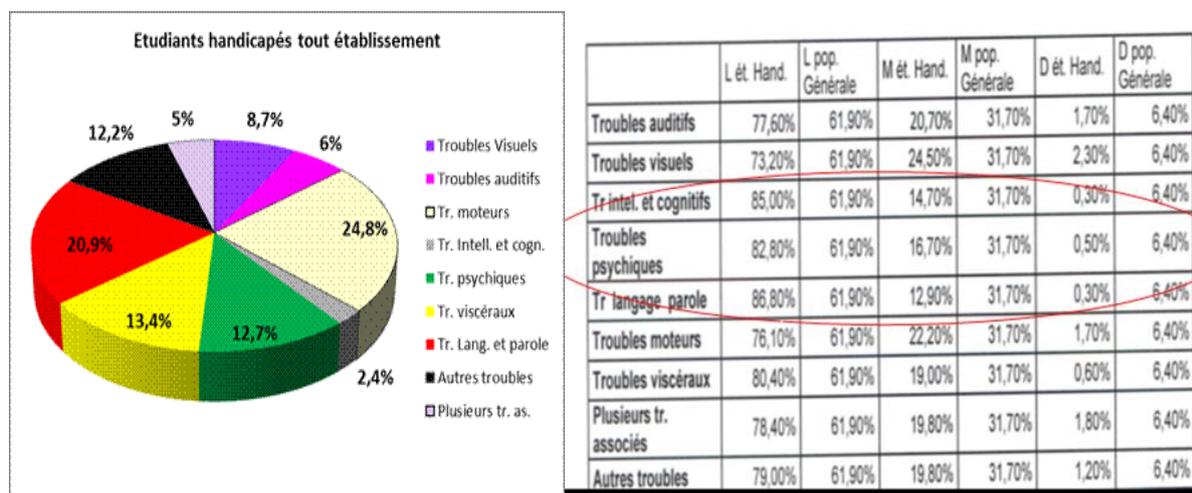


À la rentrée scolaire 2014, 259 941 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire (source MEN). En 8 ans, ce nombre d'élèves a plus que doublé et il a augmenté de 8,7 % entre 2013 et 2014.

➤ **Figure 8.** Les chiffres du handicap sur le plan national à l'université :

16 000 étudiants handicapés en 2013 (8000 avant 2005) ; 90 % d'entre eux sont inscrits à l'université et bénéficient d'une aide ou d'un suivi à ce titre ; 508 déclarés sur l'université de Bordeaux.

2013	LICENCE	MASTER	DOCTORAT	TOTAL
<b>ETUDIANTS HANDICAPS</b>	76,30	22,40	1,31	100,00
<b>POPULATION GENERALE</b>	62,22	31,49	6,29	100,00

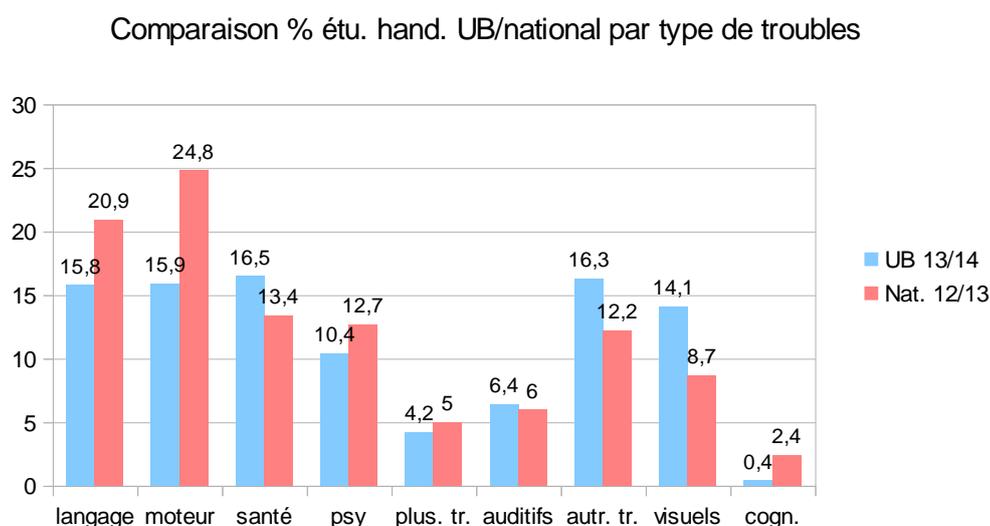


En France, on observe une surreprésentation des étudiants en situation de handicap en Licence par rapport à la population générale (76,3 % / handicap contre 62,2 % des étudiants en L en 2013), mais la tendance s'inverse fortement au niveau du doctorat (1,3 %/handicap contre 6,3 % sur l'ensemble des étudiants). Cela va impacter conséquemment le recrutement d'enseignants-chercheurs handicapés à l'université.

Les troubles intellectuels, cognitifs, psychiques, du langage et de la parole – reconnus comme situation handicapante – augmentent régulièrement parmi les handicaps déclarés à l’université.

## Qu’en est-il au sein de notre université ?

➤ **Figure 9.** Les chiffres du handicap : Comparaison entre l’université de Bordeaux et l’ensemble des universités françaises.



L’étude comparative des étudiants de l’Université de Bordeaux avec la population estudiantine nationale témoigne de convergences et de disparités :

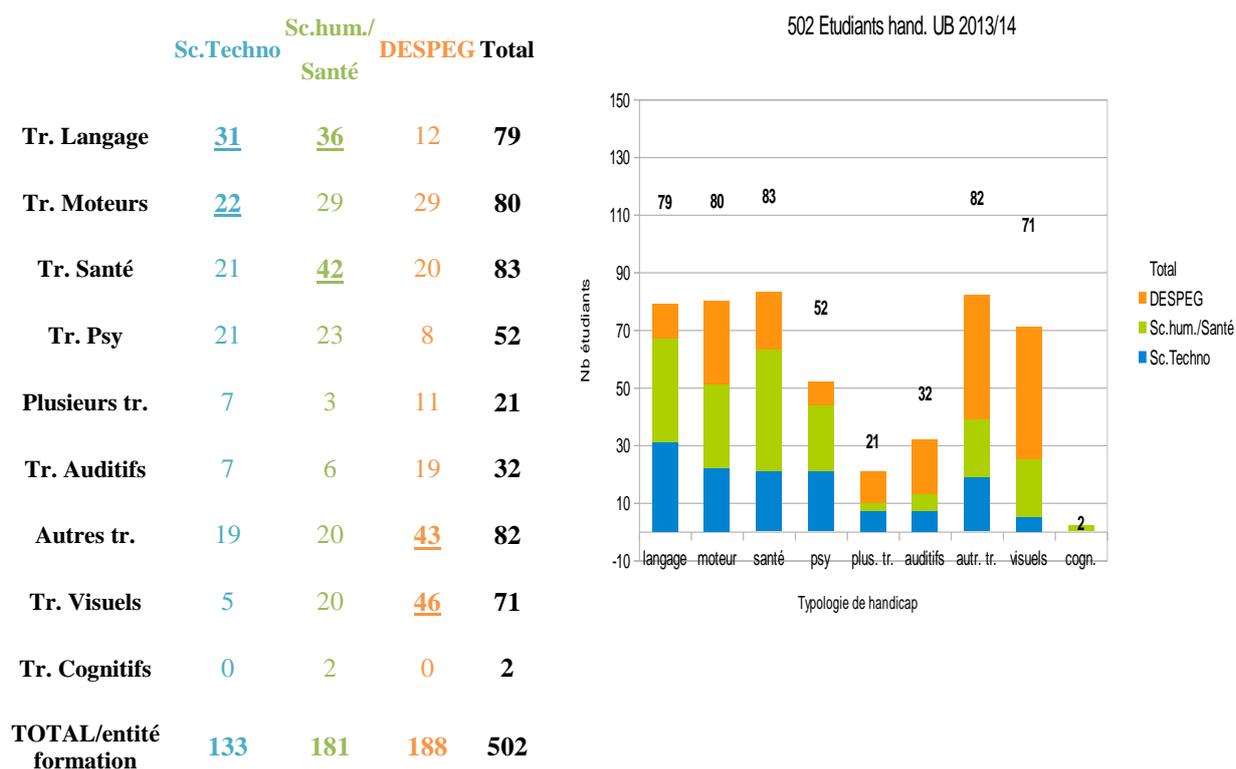
- 1) en dehors de la figure 9 *supra* et globalement, les similitudes se situent au niveau de la représentativité sur l’ensemble du LMD : les étudiants « bordelais » ne sont guère présents au niveau doctoral (très peu accessibles), sous-représentés en master et inscrits majoritairement en Licence et répertoriés dans toutes les formations ; Mais le nombre croissant d’étudiants déclarés en Licence témoigne d’une politique volontariste qui porte ses fruits du secondaire à l’enseignement supérieur et du national au local, cependant cet afflux régulier d’étudiants ne doit pas masquer la réalité. De sérieux efforts restent à fournir en amont de l’université pour que les lycéens soient informés sur leurs possibilités, de façon lisible et visible, à rejoindre l’étage supérieur. Là encore, le frein provient davantage de la **méconnaissance** de l’accessibilité plurielle à l’université et de la **non-reconnaissance** des *capabilités* des étudiants en situation de handicap que de l’altérité en elle-même.

2) les différences recouvrent principalement les handicaps liés aux troubles visuels et à la santé, qui sont surreprésentés sur l'Université de Bordeaux. Alors que sont principalement sous-représentées les situations de handicap associées au langage et à la motricité, même si ces dernières sont fortement présentes ;

Sur ce dernier point, on remarque sur le plan national, que le handicap moteur domine les autres altérités. En écho à nos propos introductifs, il est plus aisé, encore de nos jours, de se déclarer en situation de handicap lorsque celui-ci est visible. L'évolution des représentations, vis-à-vis de la reconnaissance des troubles psychique et de la santé par exemple, permet néanmoins de constater une augmentation régulière de ces handicaps.

De façon plus granulée, les dissemblances recouvrent aussi la comparaison inter-Pacs comme dévoilé ci-après.

► **Figure 10.** Les chiffres du handicap à l'université de Bordeaux sur l'année 2013-2014 (périmètre des 3 établissements, BxI, 2, IV).



**Rappelons que les services en charge du handicap ont accompagné 502 étudiants en situation de handicap sur l'année 2013-2014.**

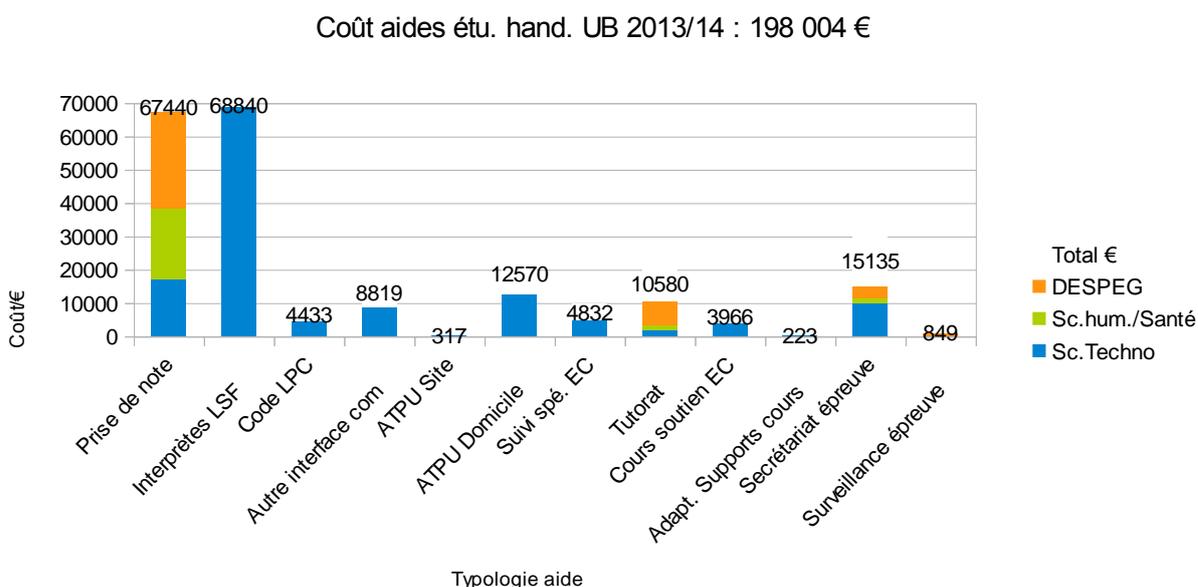
De prime abord, le nombre croissant d'étudiants en situation de handicap, sur ces dernières années, stagne quelque peu en 2013-2014, ou révèle une hausse moins importante selon les sites. Selon le périmètre d'action sur chacun des établissements précédents, la volumétrie est variable et le taux de type de handicap est distinctif selon le cursus universitaire choisi, ce qui constitue un lieu commun. Car il existe un lien étroit certain entre l'orientation professionnalisante et le type de handicap.

À Bordeaux, on relève, sur ces dernières années, une augmentation des handicaps liés au langage pour les Campus « sciences et technologie » et « sciences humaines/santé », alors que pour le campus « DESPEG », les troubles visuels sont les plus importants, soit 24,5 % sur la totalité des handicaps déclarés.

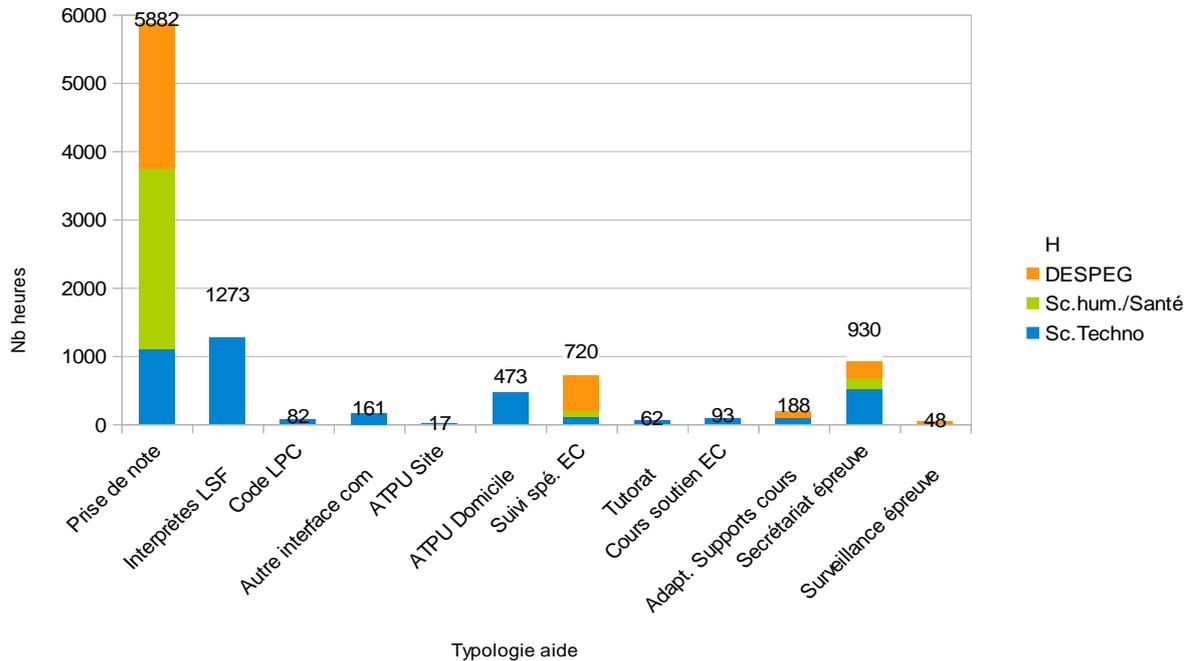
Notons au passage que certains choix de cursus universitaire méritent qu'on s'y attarde davantage avant leur confirmation. Car il existe aussi des représentations faussées sur les capacités des uns et des autres, aussi bien de la part du formé que celui du formant ou de l'encadrant. Les obstacles sont alors davantage du ressort psychologique de la situation perçue que des freins liés à la réalité du handicap *in situ* ; sans toutefois minorer la corrélation existante entre la déficience (couplé à son degré de gravité) et le processus de professionnalisation.

Sur le plan des aides multiples apportées aux étudiants en situation de handicap, les tableaux ci-dessous font montre de **l'importance de maîtriser les coûts fléchés liés au handicap de façon exclusive et en toute transparence.**

➤ **Figure 11.** Aides humaines et coût en euros sur l'année universitaire 2013-2014 (voir le détail chiffré dans le chapitre 4/III : « Axe 4, L'accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap », page 82).



## Heures Aides étu. handi. UB 2013/14



**Ces aides humaines bigarrées pour un montant total proche de 200 000 euros, ne vont cesser d'augmenter si la politique « handicap » de notre université porte ses fruits à courts et moyens termes.** Dit autrement, la dotation de l'état dédiée au handicap se doit d'augmenter de façon corrélée, mais nécessite également une recherche de soutiens complémentaires, extérieurs à l'université tels que **des entreprises partenaires et des appels à projets financés.** Nous y reviendrons dans le détail lors de la déclinaison des pistes d'action dédiées à cette problématique.

## 2. Les chiffres du personnel dans le périmètre de l'Université de Bordeaux

Le nombre d'agents en situation de handicap recensés au cours de l'année 2013/2014 au sein de notre université est de **150 sur 5800 agents, soit 2,6 %**. On est encore loin des 6% nécessaires pour satisfaire l'obligation d'emploi des travailleurs handicapé (OETH).- Loi 2005-102 du 11 février 2005.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi se répartissent comme tel :

➤ **Tableau 3.** Recrutement du personnel Bénéficiaire de l'obligation d'emploi 2013/2014 à l'université de bordeaux.

<b>BIATSS n = 36</b>	<b>Par le décret du 25 Août 1995</b>	<b>Par les articles n°4 et 6 de la loi 11/01/1984, ou ouvriers d'État</b>	<b>Observations</b>
<b>Catégorie A</b>	1 assistant ingénieur	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 sur 36 types de handicap non communiqués</li> <li>- 3 aménagements de postes</li> <li>- 36 recrutements exclusivement par contrat.</li> </ul>
<b>Catégorie B</b>	3 techniciens de recherche et de formation	1	
<b>Catégorie C</b>	3 adjoints techniques de recherche et de formation	27	

Au vu des résultats du tableau 3, on s'aperçoit aisément de la difficulté de recruter du personnel sur des postes à responsabilités et il n'y a eu aucun recrutement sur concours. Qui plus est, dévoiler son altérité n'est pas un allant-de-soi : Sur les 36 recrutements, 30 d'entre eux n'ont pas communiqué officiellement leur handicap.

En somme, il semble, encore de nos jours, que se déclarer en situation de handicap est vu comme un frein à l'emploi, à son maintien et à l'ascension professionnelle au sein de l'entreprise.

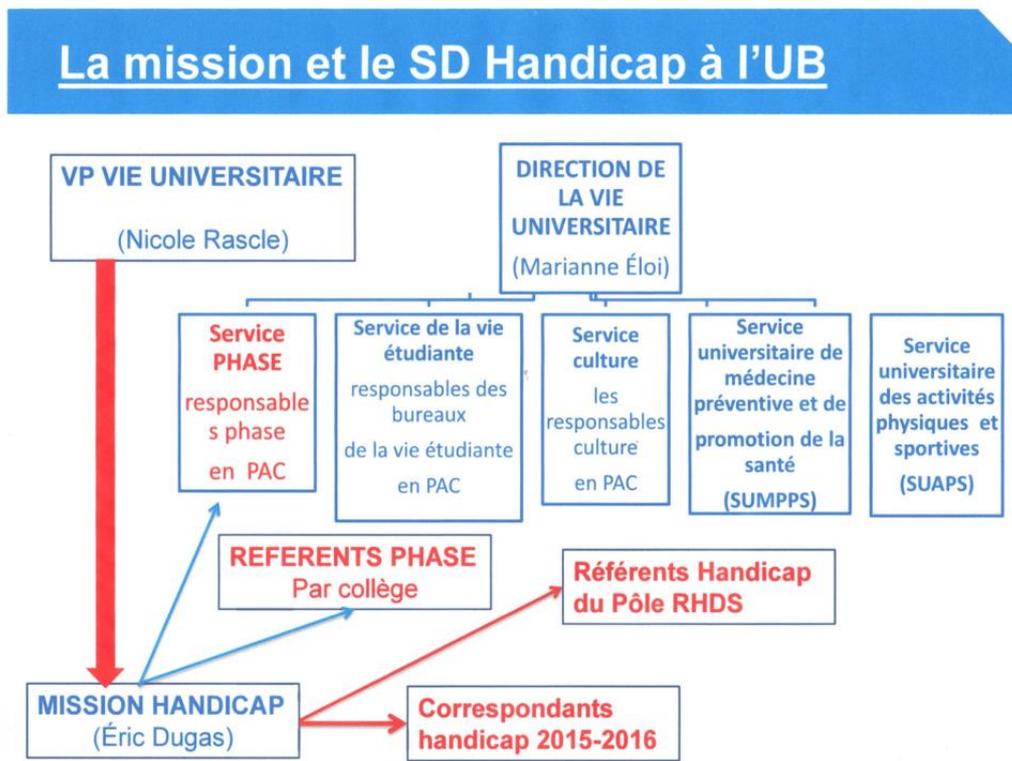
À l'instar des étudiants en situation de handicap, une sensibilisation de tout le personnel BIATSS doit être effective au cœur du plan de formation pour changer le regard souvent négatif et peu enclin à l'emploi d'un personnel handicapé, malgré les obligations ministérielles. De l'obligation à la volonté, il existe un gouffre qu'il faut réduire...

### 3- Bilan synthétique de l'état des lieux par axe

De septembre 2014 à janvier 2015, la sollicitation de l'ensemble des services et acteurs de l'université - concrétisée par des réunions intra-axe en présentiel et à distance ainsi que par trois réunions plénières inter-axes-, a marqué la volonté pleine et entière de l'université, de la Vice-présidente en charge de la vie universitaire et du chargé de mission handicap à s'engager dans la charte pour inscrire le handicap au cœur de sa stratégie d'établissement.

Le cadre d'action de la mission handicap pour mener à bien cette tâche se trouve au carrefour de nombreux services et acteurs dont les liens et les liens restent à approfondir.

➤ **Figure 12.** Périmètre institutionnel et d'action de la mission handicap au sein de l'Université de Bordeaux.



Sous couvert de la vie universitaire, la mission handicap s'organise avec le concours substantiel de la direction de la vie universitaire dans lesquels les services et acteurs principaux, pour assurer la mise en œuvre dynamique du SDH, sont ici distingués en rouge.

Pour conclure ce synthétique chapitre et le contexte d'élaboration du SDH, voici les principales structures et acteurs qui ont été sollicités (ou seront sollicités) pour la construction et/ou la mise en œuvre du schéma directeur handicap

➤ **Tableau 4.** Les structures et acteurs de l'Université de Bordeaux pour l'élaboration et/ou la future mise en œuvre du schéma directeur handicap.

<b>AXES /travaux d'élaboration du SDH</b>	<b>Services/structures de l'UB* concernés</b> <b><u>En lien avec le service PHASE et Pôle RHDS</u></b>
<b>Axe 1 : L'accessibilité du cadre bâti</b>	PILPSE, Bordeaux Métropole, assoc. Etudiants ; CHSCT, Direction de la vie universitaire (Culture, BVE et SUAPS)
<b>Axe 2 : L'accessibilité des services et des manifestations.</b>	Services dédiés aux étudiants, vie universitaire : culture, sport, santé étudiante et bureaux de la vie étudiante + direction de la documentation ; Direction de la communication ; Ergonomie : Numérique ; MAPI ; Direction des services informatiques ; UNA ; Observatoire de la vie étudiante ; Opération campus Services de scolarité ; Associations étudiantes ; CROUS
<b>Axe 3 : L'amélioration de la communication et de la sensibilisation</b>	Culture, sport, MAOIP, DRH Espace santé Etudiants (ESE), Direction communication, MAPI, assoc. Etudiants
<b>Axe 4 : L'accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap</b>	FIPVU/ESE, référents/Collège, scolarité, étudiants, DRH, MDPH, CROUS, RES0, assistantes sociales, ERASMUS,
<b>Axes 5 et 5bis : La promotion des formations et recherche autour des problématiques associées au handicap</b>	RIPI, DIRVED, pôle Pilotage aide à la Stratégie (Observatoire), DRH/SNI (+ VP recherche et formation), collèges et départements /UB
<b>Axe 6 : La promotion des Renforcement de l'aide à l'insertion professionnelle et consolidation du devenir professionnel des étudiants en lien avec les réseaux professionnels</b>	MAOIP, RIPI, IDEX, BAIP, OFVU, DSI, DIRVED, ERASMUS
<b>Axe 7 : La promotion de L'emploi et accompagnement des personnels en situation de handicap.</b>	RHDS + VPCA, Médecine du travail, CHSCT, ergothérapeute, personnels

\*Bien entendu, des structures, services et acteurs hors de l'université de Bordeaux, mais fortement associés sont/seront continuellement sollicités pour le bien-être et le bien-devenir professionnel des étudiants et personnels de notre université, tels que : Rectorat, Région aquitaine et collectivités territoriales partenaires ; Bordeaux métropole et communes membres ; MDPH ; FIPHFP ; entreprises partenaires, associations, etc.

C'est dans ce contexte temporel, structurel et humain que se décline la participation à l'élaboration du schéma directeur handicap pluriannuel.

Le travail par axe a permis de réaliser un état des lieux spécifique, tout en sachant que la porosité inter-axes est une évidence du fait de l'approche systémique du SDH. De façon transverse, il est recherché la connaissance du handicap dans sa réalité quotidienne à l'université, pour mieux valoriser sa *reconnaissance* dans une société de tolérance, de mixité sociale, qui majore le *caractère de ce qui est autre*.

Avant de décliner par axe l'état des lieux précis et les pistes d'actions prioritaires dans le cadre du SDH, voici synthétisés les faits saillants remontés par les groupes de travail, qui seront développés dans les chapitres suivants.

Il ressort essentiellement de façon transversale, i) en premier lieu, **un souci et une volonté urgente d'homogénéisation de pratiques et de fonctionnement, du fait de la fusion des trois universités**. De surcroît, le bilan annuel obligatoire, envoyé chaque année au ministère au mois de juillet, fait apparaître que le bilan d'avant-fusion – établi selon les périmètres et les actions des trois ex-établissements –, a été délicat à chiffrer et déchiffrer : par exemple, les résultats et les évaluations entreprises ont fait montre de disparités eu égard aux indicateurs choisis et aux évaluations menées séparément. ii) En second lieu, il ressort globalement **une méconnaissance du handicap de la part de la communauté universitaire** en dehors des acteurs dédiés au handicap, **une sensibilisation à mener et à valoriser, des accessibilités technique et technologique à augurer et/ou fortifier** (bâti, services, numérique, pédagogique), **et enfin, des moyens financiers et humains à mettre en adéquation avec les objectifs visés**.

Précisons, avant de faire le tour de l'existant à améliorer, que le travail et les actions des services PHASE et du pôle RHDS sont déjà consistantes et recouvrent de réelles compétences qu'il va falloir mutualiser et mettre en synergie. Les actions déjà présentes de formations, de conférences /animations et d'évènements divers (sportifs, culturels, etc.) seront précisées dans l'état des lieux établi par chaque axe.

## DIAGNOSTIC

### » Axe 1, l'accessibilité des locaux :

- hétérogénéité des diagnostics, des indicateurs utilisés, des procédures (mise en conformité, urgences, travaux ...) ;
- méconnaissance des usages liés au handicap de la part d'acteurs internes et externes multiples ;

- sources de financements ciblées handicap insuffisantes et demandant à être plus visibles et variées (300 000 euros de subvention ministérielle annuelle dédiée au handicap sur le périmètre de l'UB).

» **Axe 2, l'accessibilité des services et des manifestations :**

- des services en présentiel avec des problématiques temporelles (attentes variées), méconnaissance du handicap ;
- des services numériques peu accessibles et pas suffisamment exploités ;
- une discontinuité de l'accessibilité (inscription, communication, circulation,...).

» **Axe 3, la communication et la sensibilisation :**

- Faiblesse des informations sur les services dédiés à des publics bigarrés (au lycée, à l'UB à l'extérieur) en présentiel (conférence, formations) et à distance (onglet du site UB peu visible et contenu minimaliste et guère pédagogique);
- manque de formation des publics/handicap (connaissance, accompagnement, ...)
- manque de valorisation de l'UB sur son image/handicap (plus accessible, plus sensible, plus lisible, plus visible) ;

» **Axe 4, l'accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap :**

- Un coût global d'accompagnement d'environ 200 000 € ( $\approx$  financement du MESR), avec des aides humaines d'un montant important (environ 185 000 € sur l'exercice 2013/2104) ;
- service de proximité inégalement assuré sur tous les sites principaux avec un besoin urgent d'employabilité de personnel dédié (accompagnement) au sein du service PHASE et des relais locaux sur les sites, en priorité sur les sites délocalisés : maillage humain avec les services administratifs, les enseignants et les étudiants en soutien du service PHASE ;
- manque d'informations, de formations et de sensibilisation des publics/handicap (enseignants, BIATSS, étudiants).

» **Axe 5, la promotion des formations autour des problématiques associées au handicap :**

- les formations en lien avec le handicap sont opaques et globalement guère identifiées en interne et en externe de l'UB ; elles sont de plus peu liées entre elles ;
- peu de formations sur le handicap, ce qui est préjudiciable aussi bien pour les formateurs que pour les formés.

» **Axe 5 bis, la promotion des recherches autour des problématiques associées au handicap :**

- Peu ou pas de visibilité sur les programmes de recherche en lien avec le handicap au sein des trois départements de l'UB, et pas de données coordonnées par la DIRVED\*.
- Pas de visibilité globale sur l'ensemble de l'UB, peu ou pas de tissage intra et inter-départements, pas de projets fédérateurs ou transverses.

» **Axe 6, renforcement de l'aide à l'insertion professionnelle et consolidation du devenir professionnel des étudiants en lien avec les réseaux professionnels :**

- les services d'accompagnement des étudiants handicapés de l'UB sont guère connus du personnel du secondaire, des jeunes lycéens et de leurs parents ;
- une très faible proportion d'étudiants en situation de handicap accède aux études doctorales et une méconnaissance de la part de l'UB comme potentiel employeur ;
- problèmes de communication sur les stages et leur accompagnement, et la recherche d'emploi ;
- pas assez d'enquêtes statistiques sur les besoins des étudiants en situation de handicap, sur leur devenir
- une multiplication des services en lien avec le monde professionnel qui engendre de la redondance et des confusions réciproques.

» **Axe 7, emploi et accompagnement des personnels en situation de handicap :**

- manque d'informations, de formations et de sensibilisation de tous les personnels de l'UB sur le handicap et les modalités d'accompagnement au poste de travail et à l'emploi.
- Insuffisance des volontés individuelles de déclaration en tant que travailleur handicapé pouvant bénéficier de l'obligation d'emploi ; tout comme à l'endroit des étudiants et ex-étudiants de notre université (offre d'emplois UB).
- Manque évident de communication sur les droits et atouts/RQTH aussi bien tant auprès des personnels concernés que des responsables de service (altérité riche de résonance pour le travail collaboratif contrairement aux idées reçues).

\*La mission de coordination des projets scientifiques, dans notre organisation de la recherche sur 3 niveaux (DIRVED, Départements, Unités de recherche), relève actuellement du niveau des Départements. La DIRVED n'interviendra que dans un second temps pour assurer la coordination des projets au niveau de l'établissement.

# III. ÉTAT DES LIEUX ET PISTES D'ACTION SPECIFIQUES PAR AXE

Pour chaque axe, le contenu est similaire et composé des éléments suivants :

- 1) l'état des lieux spécifique, agrémenté des difficultés, demandes et/ou besoins singuliers ;
- 2) les pistes d'actions prioritaires, avec en synthèse le tableau croisé « espaces/temps ».
- 3) l'évaluation : les critères d'évaluation utilisés pour vérifier si les effets attendus (prévisionnels) et voulus (opérationnels) seront plus ou moins obtenus (réalisé ou non, nombre de participants, fréquences = indicateurs d'évaluation/actions, coûts potentiels, si possibilité de les transmettre...).

Les indicateurs et évaluation des actions prioritaires seront circonscrites de façon affinée dans le chapitre « actions et évaluation » en privilégiant le court terme, c'est-à-dire les actions qui seront entreprises sur l'année universitaire 2015-2016.

## 1. Axe 1 : accessibilité du cadre bâti

*Co-écrit avec Aurélie CEVAËR et le groupe de travail de l'axe 1 (Isabelle HUET, Bernard JAEGGER et Jorge OCAMPO).*

Venant compléter la loi de 1975 en y introduisant, entre autre, un caractère répressif à travers la mise en place de sanctions financières et pénales, la loi n°2005-102 du 11 février 2005 – via le Décret n°2009-500 du 30 avril 2009 relatif à l'accessibilité des ERP et des bâtiments à usage d'habitation—, met en autres, l'accent sur l'accessibilité du cadre bâti. Frein omniprésent dans tous les domaines, l'accessibilité est désormais une obligation réglementaire.

### 1.1. Etat des lieux

#### 1.1.1 Contexte réglementaire

Pour toutes les opérations de réhabilitation ou construction, les permis de construire déposés depuis le 1er janvier 2007 doivent intégrer les normes techniques (annexe 8 de la Circulaire interministérielle n°DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007) intégrant les problématiques d'accessibilité du bâtiment dès la conception du projet.

Concernant l'ancien, les Établissements Recevant du Public (ERP) de l'État, quelles que soient leurs catégories, avaient pour obligation de réaliser un Diagnostic Accessibilité d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (l'article R11-19-9 du Code de la Construction et de l'Habitat), en découlant la nécessaire mise aux normes d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce délai a été repoussé avec la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (AD'AP) jusqu'à octobre 2015. Autrement dit, la programmation de travaux de mise en conformité à 9 ans (dérogation) est à rendre pour fin septembre 2015.

Par ailleurs, eu égard à l'obligation de diagnostic, les ex-Universités Bordeaux I, Bordeaux Segalen et Bordeaux IV ont fait appel à plusieurs cabinets d'audits pour les réaliser.

### **1.1.2. Diagnostics accessibilité ERP**

La mesure de l'accessibilité du cadre bâti est réalisée par le biais de Diagnostics. Ils décrivent l'existant et, en conséquence, des préconisations de mise en conformité ainsi qu'un estimatif financier de celles-ci est émis.

» Université Bordeaux 1

Réalisation par Accesmétrie en mai 2009.

Montant estimé des travaux de mise en conformité : 6 500 000€ HT

» Université Bordeaux Segalen

Réalisation par APAVE en novembre et décembre 2008.

Montant estimé des travaux de mise en conformité : 15 266 000€ HT dont dérogation envisageables 8 018 200€ HT

» Université Bordeaux IV

Réalisation par SOCOTEC en janvier 2008.

Montant estimé des travaux de mise en conformité : 2 150 000€ HT

**Tenant compte de la récente fusion de ces trois établissements en Université de Bordeaux, plusieurs constats peuvent être dressés :**

- **des diagnostics effectués il y a plusieurs années par des cabinets d'audits différents, aux méthodes de diagnostic et d'évaluation des coûts tout aussi différents ;**
- **La réalisation d'une série de travaux programmée en fonction de différents critères, selon les établissements, d'où une hétérogénéité de mise aux normes selon les sites.**

### **1.1.3. Travaux actuels et procédures**

Les travaux d'accessibilité du cadre bâti actuellement engagés relèvent du fonctionnement des anciens établissements. Néanmoins, tous les travaux actuels, dont un permis de construire a été déposé après le 1<sup>er</sup> janvier 2007, intègrent de fait et réglementairement les obligations techniques en matière d'accessibilité aux personnes handicapées.

L'ex-université Bordeaux I est en travaux dans le cadre de l'Opération Campus. Ces travaux de grande ampleur intègrent les problématiques « Accessibilité ».

Néanmoins, ce contexte de travaux met en lumière de nouveaux besoins. En effet, les zones de travaux dangereuses pour ne pas dire périlleuses sont nombreuses ; l'intervention simultanée de corps d'état multiples sur un même site, l'intervention d'entreprises extérieures méconnaissant souvent les problématiques d'accessibilités (et notamment les usages) soulèvent de nouvelles problématiques.

Sur les sites d'ex-Bordeaux Segalen, des travaux de mise en accessibilité ont été réalisés d'après une programmation échelonnée sur plusieurs années. A ce jour, aucun chantier n'est engagé spécifiquement au regard de la mise en conformité accessibilité. Comme indiqué précédemment, tous les bâtiments concernés par l'opération Campus intégreront nécessairement les règles d'accessibilité, prises en compte dès la réflexion du projet.

L'ex-Université Bordeaux IV a également réalisé une série de travaux, notamment la première phase du diagnostic accessibilité : rendre les bâtiments accessibles depuis le domaine public. Le financement ponctuel de l'opération campus a permis le remplacement de plusieurs ascenseurs sur le site de Pessac. **À noter que le budget alloué chaque année par le ministère est destiné à des travaux ciblés pour des besoins identifiés.**

**Ces situations font apparaître le manque de procédure clairement établie de signalement d'un besoin de travaux urgent.** En contexte de travaux ou en son absence, une situation d'urgence, incluant un risque en termes de sécurité, n'est à ce jour signalée dans le cadre d'une procédure officielle. Les relais essentiels sont le service PHASE à qui s'adressent volontiers les étudiants, et les appariteurs présents sur les sites, en dehors de tout dispositif d'information réciproque sur le signalement.

**Ces situations amènent aux constats suivants :**

- **une chaine d'intervenants internes et externes qui ne connaît pas suffisamment l'usage du handicap ;**
- **une absence de procédure de remontée des besoins.**

#### **1.1.4. Code du travail**

L'obligation de diagnostic porte sur les parties ERP. Celles qui relèvent du Code du Travail n'ont pas nécessairement été prises en compte puisque sortant du cadre réglementaire. **Néanmoins, aujourd'hui, toutes les démarches de mise en conformité Accessibilité de l'Université de Bordeaux englobent à la fois les parties ERP et les parties Code du travail.** Effectivement, le Code du travail prévoit des prescriptions générales pour tout établissement, qui peuvent être renforcées par des textes réglementaires spécifiques si le bâtiment est classé Établissement Recevant du Public (ERP) ou Immeuble de Grande Hauteur (IGH) – Décret n° 2009-1272 du 21 octobre 2009 relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés –.

Ainsi, selon la législation, les lieux de travail, y compris les locaux annexes, aménagés dans un bâtiment neuf ou dans la partie neuve d'un bâtiment existant, doivent être rendus accessibles aux travailleurs handicapés, quel que soit leur handicap et l'effectif du bâtiment.

Depuis le 23 avril 2010, si l'entreprise fait construire un bâtiment neuf ou si une partie neuve dans un bâtiment existant est construite, les nouvelles obligations en matière d'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés doivent être respectées. L'accessibilité des locaux de l'entreprise permet aussi, suite à un accident ou à une maladie handicapante, de maintenir les collaborateurs concernés de façon momentanée ou non, à leur poste. Et les Chefs d'entreprises, directeurs d'établissements, exploitants et gestionnaires sont responsables de la mise en accessibilité des lieux de travail.

#### **Constats :**

- **Une réglementation Code du travail qui vient compléter celle des ERP pour une prise en compte globale des problématiques Accessibilité ;**
- **Enjeu de maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap ;**

#### **1.1.5. Sécurité**

Le code de la construction et de l'habitation précise certaines dispositions relatives à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (art.L123-1 à L.123-17), complétées par le Code de l'Urbanisme en matière de conformité d'un ERP avec les règles de sécurité (art.R.123-22). Par ailleurs, le Décret n° 2009-1272 du 21 octobre 2009 relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés à travers ses articles 3 et 4 développe les dispositions relatives aux systèmes d'alarme

adaptés aux handicapés (Dispositions applicables à compter du 23 avril 2010 - Insertion de l'art. R. 4225-8).

Enfin, concernant l'accessibilité portant sur un usage « normal » du bâtiment, **il n'est pas fait état de la prise en compte de l'évacuation des personnes en situation de handicap dans les diagnostics.** Néanmoins, il est nécessaire de concilier exigences de sécurité et normes accessibilité.

Aussi, un protocole de prise en charge des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) a été élaboré par le Poste Central Sécurité Incendie (PCSI) afin de pouvoir évacuer une personne en situation de handicap quel que soit le site concerné.

Deux stratégies sont actuellement possibles :

- la protection sur place via les Espaces d'Attente Sécurisés (EAS) ;
- l'évacuation.

C'est la deuxième hypothèse qui est actuellement privilégiée par les services de secours de l'Université. Même si la règle est l'évacuation, celle-ci n'est pas toujours possible pour des raisons médicales (impossibilité de manipuler la personne par exemple). Aussi, à ce jour le **PCSI de Talence dispose des informations relatives aux handicaps des étudiants permettant leur prise en charge au regard de ces éléments. Cette procédure n'est pas encore mise en place sur les autres sites mais une réflexion est en cours.**

La question de l'évacuation pose également celle de l'accès aux ascenseurs. Actuellement, différent selon les sites (libre accès sur Pessac et Talence, restreint sur Victoire par exemple), chacun de ces fonctionnements pose des problématiques différentes.

### **Quelques exemples concrets vont suivre, vécus in situ :**

En libre accès, il n'est pas rare que les étudiants valides surchargent les ascenseurs induisant un blocage de ce dernier. Il est arrivé que des étudiants en situation de handicap soient ainsi bloqués en étage. À l'inverse, l'accès restreint par clé pénalise aussi le grand public qui doit, par exemple, avoir accès librement aux Bibliothèques universitaires.

Cette question s'éloigne légèrement de la problématique intrinsèque de l'accessibilité du cadre bâti, mais s'il est bien de pouvoir entrer dans un bâtiment, il faut également pouvoir en sortir, notamment dans des situations d'évacuation.

Pour les mêmes raisons, **la problématique du signalement de la nécessité d'évacuation se pose.** Cela signifie que l'alarme doit pouvoir être perçue et comprise par tous. Actuellement, l'alarme est sonore et permet à un large public d'intégrer la nécessité d'évacuation. Bien qu'obligatoires pour les établissements neufs dans certaines parties de bâtiment (sanitaires par exemple), les répéteurs visuels d'alarme sont en

revanche peu, voire pas utilisés sur les bâtiments anciens. En situation d'urgence, ce sont les agents chargés d'évacuation qui s'assurent de l'évacuation de tous.

**Au regard de ces informations, il est possible de constater :**

- **une réflexion engagée par le Service Sécurité Incendie, Secours, Sûreté pour la prise en compte des problématiques handicap dans le cadre des évacuations ;**
- **une obligation réglementaire d'installation de répéteurs visuels d'alarme dans les bâtiments neufs respectée ;**
- **une évacuation non techniquement signalée auprès des étudiants et personnels en situation de surdité dans les bâtiments anciens mais assurée par le personnel en charge de l'évacuation.**

#### **1.1.6. Financement**

Le Ministère versait chaque année aux ex établissements une subvention dédiée à l'accessibilité. En 2014, l'Université de Bordeaux a reçu une enveloppe de **300 000 €** au titre du programme 231 - action 3. À noter que le montant accordé stagne depuis quelques années mais, dans un contexte de restrictions budgétaires certain, pourrait tout à fait baisser à l'avenir.

Par le passé, cette subvention était utilisée différemment selon les établissements. **Se pose aujourd'hui la question de la répartition de cette enveloppe budgétaire, de sa gestion et de son utilisation.**

Également à ce jour, **l'Université de Bordeaux n'accorde pas d'enveloppe financière particulière dédiée aux actions de mise en accessibilité**, afin de compléter celle du MENESR.

**Constats :**

- **Une subvention annuelle du MENESR non suffisante**
- **la question de la gestion de la subvention annuelle et de son utilisation est posée.**
- **Pas de dotation spécifique de l'Université de Bordeaux.**
- **Pas de programmation pluri annuelle suffisante**

#### **1.1.7. Témoignages et remontée de difficultés du terrain**

De manière générale, les difficultés en matière d'accessibilité sont multiples et intègrent à la fois la **chaîne des déplacements** et concernent également tous les domaines de la vie universitaire.

Voici les retours les plus fréquents, quels que soient les sites, quel que soit l'utilisateur :

- transport en commun : problème d'accès (« impossible de le prendre, je ne dois pas être bousculée », « je ne peux pas le prendre car je ne peux rester debout, et les gens refusent de me laisser leur place car mon handicap ne se voit pas ») ;
- stationnement : problème du nombre de places adaptées, de leur non-conformité, de leur emplacement au regard du cheminement et de l'entrée des bâtiments. Problématique particulière sur le site Victoire car les places de stationnement sont payantes, du domaine public, et de la compétence CUB. On entend régulièrement : « *Pouvez-vous augmenter le nombre de places réservées ?* » ;
- cheminement, déplacements sur sites : problèmes de jonction transport/ cheminement : « *il n'y a pas de bateau pour passer sur le trottoir, je suis obligé de rester sur la route* » ; problème de planéité des cheminements (largeur, trous, devers ...) ;
- accès bâtiments : signalétique (« *manque de fléchages* »), largeur et lourdeur des portes (« *impossible à ouvrir seul* »), double-vantaux non-conformes (ex-service Phase Victoire), problème de hauteur des dispositifs de commande d'appel (« *le bouton d'appel de la conciergerie est trop haut* » ; « *la serrure pour la clé ouvrant le portail d'accès à l'ascenseur est trop haut, je vais avoir besoin de quelqu'un pour m'accompagner alors que je pourrais être autonome sans cet accès restreint* », « *la commande d'appel est cachées derrière les panneaux, je ne peux pas y accéder* ») ;
- circulations intérieures horizontales et verticales : accès restreint des ascenseurs sur certains sites (« *m'empêchent d'être autonome* », « *je n'ai pas à me justifier de devoir demander une clé de l'ascenseur* »), problèmes avec les ascenseurs (« *dangereux, se ferme violemment* », « *fait des bruits bizarres* », « *toujours en panne* ») ;
- sanitaires : problèmes de signalétique (« *manque de fléchage* »), sanitaires adaptés parfois fermés à clé et utilisés à d'autres fins, espace de recul du fauteuil régulièrement encombré ;
- Services : prises dans les salles de cours trop basses et pas assez nombreuses (« *en fonction de l'agencement de la salle petite, ma liberté de placement est très réduite et donc je ne suis pas forcément placée à côté d'une prise ou celle-ci est trop basse* ») ; services parfois excentrés (exemple : restau U sur Victoire « *trop loin pour pouvoir m'y rendre, d'autant plus quand le temps de pause est réduit* ») ;
- etc.

## RÉCAPITULATIF ÉTAT DES LIEUX

ATOUPS	FAIBLESSES
<i>☑ Obligation de rédaction de l'AD'AP : réflexion en cours ;</i>	<i>☑ Hétérogénéité des diagnostics ;</i>
<i>☑ Obligation réglementaire de réalisation de diagnostics respectée par les 3 ex établissements ;</i>	<i>☑ Hétérogénéité des diagnostics ; ☑ Hétérogénéité des critères de priorisation de travaux ;</i>
	<i>☑ Méconnaissance de l'usage du handicap de la part d'acteurs internes et externes multiples et variés ;</i>
	<i>☑ Absence de procédure unifiée de signalement de besoin urgent ;</i>
<i>☑ Parties ERP + code du travail traitées indifféremment au regard de l'accessibilité dans les travaux neufs ;</i>	
<i>☑ Prise en compte partielle de la question de l'accessibilité et donc du handicap dans les questions de sécurité (commission accessibilité sécurité) : réflexion engagée ;</i>	
<i>☑ Bâtiments neufs : obligation de répéteurs visuels d'alarme respectée ;</i>	<i>☑ Bâtiments Existant : peu ou pas de répéteurs visuels d'alarme</i>
<i>☑ Subvention MENESR de 300 000€.</i>	<i>☑ Mode de gestion de l'enveloppe MENESR à définir ☑ Absence de dotation UB dédiée aux actions de mise en conformité Accessibilité de l'existant ☑ Absence de financements autres</i>

## 1.2. Pistes d'action

Suite à l'état des lieux, 9 pistes d'actions ont été dégagées par le groupe de travail. Ces pistes d'action ne sont pas exhaustives et d'autres apparaîtront nécessairement au cours de leur mise en œuvre.

La question de l'accessibilité, comme celle du handicap, est transversale et liée à une multitude d'autres problématiques. Aussi, quel que soit le prisme à travers lequel la question de l'accessibilité du cadre bâti est abordée, il est indispensable de prendre en considération la **chaîne continue de déplacement** et de s'inscrire ainsi dans une logique globale : transport, stationnements, cheminements, signalétique, bâtiment lui-même et enfin service (cf. axe 2).

- » **Action 1 : Instaurer une vision et une prise en compte globale des questions d'accessibilité au sein de l'Université de Bordeaux par la création d'une Commission Accessibilité UB.**

Cette commission serait saisie de toutes les questions inhérentes, de près ou de loin, à celle de l'accessibilité. Elle aurait également un droit de regard et de décision sur toutes ces questions.

La composition de cette commission reste à définir et à circonscrire, mais il semble d'après une première réflexion que les intervenants suivants soient incontournables :

- Chargé de mission Handicap : Éric Dugas.
- Direction de la Vie Universitaire : service PHASE (FIPVU).
- Direction du Patrimoine Immobilier : service maîtrise d'ouvrage, conduite d'opérations (PILPSE).
- Direction de la Prévention, de la Sécurité et de l'Environnement : Service Sécurité Incendie Secours Sûreté (PILPSE).
- Direction de la Gestion du Personnel et des Relations Sociales : Service du Conseil retraite et des gestions spécifiques (RHDS).
- Représentants d'usagers étudiants en situation de handicap.
- Représentants d'usagers personnels en situation de handicap.

- » **Action 2 : Rédiger les Agendas d'Accessibilité Programmée (AD'AP).**

**La date limite de dépôt des AD'AP est portée au 27 septembre 2015.**

Sa rédaction nécessite un travail conséquent **d'harmonisation des diagnostics** (Action 2bis) réalisés par les anciens établissements et de **priorisation des travaux** (actions 2 ter). Cette nécessaire harmonisation

sera réalisée par un cabinet d'études unique dont la consultation est en cours de réflexion.

La programmation de travaux qui en découlera devra être priorisée selon une définition claire et harmonisée des besoins, s'appuyant, entre autres, sur une enquête réalisée auprès des usagers étudiants et personnels afin d'identifier les difficultés et donc les urgences.

### » **Action 3 : Formation des acteurs**

Face à la méconnaissance de l'usage du handicap de la part d'une multitude d'acteurs internes et externes intervenant dans le processus de mise en conformité accessibilité des bâtiments, la création **d'un plan de formation paraît indispensable.**

Construit selon différents niveaux de besoins (de la sensibilisation pour les agents des différents services à la formation aux normes et à l'usage pour les agents chargés du suivi de chantier par exemple), cette formation centrée sur l'usage devrait permettre aux agents de l'université de Bordeaux d'identifier plus facilement les inadaptations dues à l'usage et non la norme. Le résultat attendu est une meilleure prise en compte de l'usage dans les futures réalisations.

### » **Action 4 : Formalisation de l'obligation de respect des normes et de l'usage en matière d'accessibilité aux personnes handicapées.**

La norme actuelle est lacunaire et parfois insuffisante au regard de l'usage, voire de la sécurité. Afin que les prestataires puissent également prendre en compte ces exigences, il est nécessaire que cela soit systématiquement intégré dans les *Cahiers des Clauses Techniques Particulière*<sup>2</sup>. Les entreprises, bien que ne connaissant pas l'usage, seront dans l'obligation de prendre en compte, outre les aspects techniques obligatoires, également les recommandations réglementaires.

### » **Action 5 : Mise en place d'une procédure de remontée des urgences**

Selon la composition plus ou moins élargie de la Commission Accessibilité, la création de cette procédure pourrait être soumise à la réflexion de la Commission ou d'un groupe de travail dédié. Il s'agit d'identifier la chaîne d'intervention au sein des services de l'UB en cas de besoin (plus ou moins urgent) de mise en conformité et de définir une procédure de signalement permettant une intervention rapide.

---

<sup>2</sup> CCTP : document contractuel fixant les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations et devant être respectées par le maître d'œuvre (marché prestation intellectuelle) et par les entreprises (marché de travaux).

### » **Action 6 : Réflexion handicap / sécurité**

Une réflexion a déjà été engagée au sein du Service Sécurité Incendie Secours Sûreté afin de prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap dans les procédures d'évacuation. Elle demande à être perpétuée, voire élargie, aux différentes problématiques rencontrées (information sur le handicap ou la prise médicamenteuse, information en début d'année aux personnes ne pouvant être évacuées ...).

Cette réflexion pourrait être menée soit par la Commission Accessibilité elle-même, soit par un groupe de travail dédié.

### » **Action 7 : Gestion centralisée de l'enveloppe MENESR Accessibilité**

Afin de garantir une prise en compte équitable des besoins, selon une définition des critères claire et homogène, ainsi qu'un financement identique, il est indispensable que la subvention ministérielle attribuée à l'Université de Bordeaux, pour l'accompagner dans ses actions de mise en conformité Accessibilité, soit clairement identifiée. Pour ce faire, **la création d'une ligne budgétaire** ainsi qu'un sous-CR dédié semble indispensable. Ce budget pourrait être géré par la Commission Accessibilité.

### » **Action 8 : Octroi par l'UB d'un budget dédié**

Dans un contexte de restriction budgétaire, il est aujourd'hui hasardeux de ne compter que sur la subvention du MENESR pour engager des actions fléchées accessibilité. Aussi, pour cette raison – mais également afin d'envoyer un signal fort de volonté et d'engagement politique de notre université dans ce domaine –, il apparaît important que l'UB octroie un budget spécifique destiné à la mise en conformité accessibilité dans l'ancien.

Ce budget pourrait apparaître dans un sous-CR d'une ligne dédiée à l'Accessibilité et dont le premier sous-CR serait consacré à la subvention ministérielle. De la même façon que le budget MENESR, ce sous-CR serait géré par la Commission.

### » **Action 9 : Diversification des sources de financement**

Pour les raisons évoquées dans le cadre de l'action 8, des financements autres que ceux obtenus par le Ministère apparaissent comme une nécessité. En effet, les travaux nécessaires à la mise en conformité des ERP existants se chiffreront à plusieurs millions d'Euros.

En guise de conclusion, la recherche d'autres sources de financements et donc de partenaires extérieurs est primordiale.

AXE 1 : ACTIONS PRIORISÉES POUR L'ACCESSIBILITÉ AU BÂTI				
ESPACES	Extra-structures de l'UB / macro <sup>3</sup> (Institutionnelle, physique/technique, humaine)	Recherche financements complémentaires MENESR	Recherche financements complémentaires MENESR	Recherche financements complémentaires MENESR
	Inter-structures de l'UB <sup>4</sup> (Institutionnelle, physique/technique, humaine)	Création de la Commission Accessibilité UB et de ses groupes de travail	Mise en œuvre + suivi AD'AP	Mise en œuvre + suivi AD'AP
		Travaux préparatoires (consultation, enquêtes ...) + rédaction AD'AP	Mise en œuvre plan de formation	
		Création plan de formation	Réflexion sécurité / handicap	
		Création d'une ligne budgétaire dédiée subvention MENESR	Réflexion sécurité / handicap	
	Intra-structures / micro <sup>5</sup> (Institutionnelle, physique/technique, humaine)	Obligation de respect de la norme et des recommandations réglementaires intégrés dans CCTP (PILPSE / Opération Campus)	Mise en œuvre + suivi AD'AP	Mise en œuvre + suivi AD'AP
		Dotation UB pour actions de mise en conformité	Dotation UB pour actions de mise en conformité	Dotation UB pour actions de mise en conformité
		Court terme <sup>6</sup>	Moyen terme <sup>7</sup>	Long terme <sup>8</sup>
	TEMPORALITES			

<sup>3</sup> **POUR RAPPEL ET POUR TOUS LES AXES** : Niveau à l'intérieur d'une composante (UF, IUT, ESPE ...), d'un laboratoire de recherche, ...

<sup>4</sup> Niveau qui relie les environnements du niveau précédent à l'intérieur de l'UB

<sup>5</sup> Niveau qui relie l'UB avec un périmètre plus ou moins large hors UB (local, régional, national, international)

<sup>6</sup> Sur les années 2015-16 (grande faisabilité et urgences)

<sup>7</sup> Sur les années 2016-18 (faisabilité)

<sup>8</sup> Sur les années 2018 à ... (dépend des moyens de tout ordre)

### 1.3. Actions et évaluation

#### Actions proposées par l'Université de Bordeaux dans le cadre du Schéma Directeur Handicap. **AXE 1 : Accessibilité du cadre bâti**

Spécificités	Type d'action	Description	durée	calendrier	Coût de l'action	indicateurs
Instaurer une vision et une prise en compte globale des questions d'accessibilité au sein de l'Université de Bordeaux	<b>Création d'une Commission accessibilité UB</b>	<p>Cette commission serait saisie de toutes les questions inhérentes, de près ou de loin, à celle de l'accessibilité. Elle aurait également un droit de regard et de décision sur toutes ces questions.</p> <p>La composition de cette commission reste à définir mais il semble d'après une première réflexion que les intervenants suivants soient incontournables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargé de mission Handicap : Éric Dugas</li> <li>- Direction de la Vie Universitaire : service PHASE (FIPVU)</li> <li>- Direction du Patrimoine Immobilier : service maîtrise d'ouvrage, conduite d'opérations (PILPSE)</li> <li>- Direction de la Prévention, de la Sécurité et de l'Environnement : Service Sécurité Incendie Secours Sûreté (PILPSE)</li> <li>- Direction de la Gestion du Personnel et des Relations Sociales : Service du Conseil retraite et des gestions spécifiques (RHDS)</li> <li>- Représentants d'usagers étudiants en situation de handicap</li> <li>- Représentants d'usagers personnels en situation de handicap</li> </ul>	Indéfinie	2015		<p>1.1. Création ou non</p> <p>1.2. Nombre de dossiers saisis/traités par la Commission</p> <p>1.3. Nombre de décisions rendues</p> <p>1.4. Avis et décisions suivies ou non</p>
Spécificités	<b>Type d'action</b>	Description	durée	calendrier	Coût de l'action	indicateurs
Gestion centralisée de l'enveloppe MENESR dédiée aux actions d'accessibilité	<b>Création d'une ligne budgétaire dédiée</b>	<p>Afin de garantir une prise en compte équitable des besoins, selon une définition des critères claire et homogène, selon un financement identique, il est indispensable que la subvention ministérielle attribuée à l'UB pour l'accompagner dans ses actions de mise en conformité Accessibilité soit clairement identifiée. Pour cela, la création d'une ligne budgétaire ainsi que d'un sous-CR dédié semble indispensable. Ce budget pourrait être géré par la Commission Accessibilité.</p>	Indéfinie	2015		<p>2.1. Rapatriement ou non de l'enveloppe en central</p> <p>2.2. Création d'une ligne budgétaire dédiée ou non</p> <p>2.3. Montants utilisés et pour quelles actions</p>

Spécificités	Type d'action	Description	durée	calendrier	Coût de l'action	indicateurs
Rédaction des AD'AP	<b>Sa rédaction nécessite un travail conséquent d'Harmonisation des diagnostics (Action 3bis) réalisés par les anciens établissements et de Priorisation des travaux (actions 3ter).</b>	<p>Cette nécessaire harmonisation sera réalisée par un cabinet d'études unique dont la consultation est en cours de réflexion.</p> <p>La programmation de travaux qui en découlera devra être priorisée selon une définition claire et harmonisée des besoins, s'appuyant, entre autre, sur une enquête réalisées auprès des usagers étudiants et personnels afin d'identifier les « points noirs » et donc les urgences.</p>	La date limite de dépôt des AD'AP = 27 septembre 2015.	2015	60 000€ TTC  (coût de l'étude et non des travaux nécessaires à la mise aux normes de l'intégralité des ERP de l'UB, estimé à env.  15 000 000€ selon les diagnostics des anciens établissements)	<p>3.1. Consultation lancée ou non</p> <p>3.2. Etude réalisée ou non</p> <p>3.3. Enquête usagers réalisée ou non</p> <p>3.4. Autre démarche engagée pour aide à la mise en œuvre</p>

Spécificités	Type d'action	Description	durée	calendrier	Coût de l'action	indicateurs
Suivi des AD'AP	<b>Création d'un groupe de travail dédié aux AD'AP</b>	<p>Obligation réglementaire décret n°2004-1327 du 5 novembre 2014, §7 :</p> <p>Un Relevé de situation devra être remis à la fin de la 1<sup>ère</sup> année et un bilan des travaux réalisé à la moitié de la durée de l'Agenda.</p> <p>Au-delà de cette obligation réglementaire, un relevé de situation sera rendu chaque année à la Commission Accessibilité UB, faisant ainsi état du respect ou non de la programmation envisagée dans l'AD'AP et de l'avancée des travaux.</p> <p>Création du groupe de travail au sein de la Commission Accessibilité UB.</p>	Si dérogation sur 9 ans = jusque 2024	Annuel		<p>4.1. Remise d'un relevé de situation sur la mise en œuvre de l'AD'AP à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année</p> <p>4.2. Bilan des travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda</p> <p>4.3. Rapport annuel auprès de la Commission d'Accessibilité Université de Bordeaux sur l'état d'avancement de l'Agenda</p>

Spécificités	Type d'action	Description	durée	calendrier	Coût de l'action	indicateurs
Formation des acteurs	<b>Plan de Formation Accessibilité / Handicap</b>	<p>Face à la méconnaissance de l'usage du handicap de la part d'une multitude d'acteurs internes et externes intervenant dans le processus de mise en conformité accessibilité des bâtiments, la création d'un plan de formation paraît indispensable.</p> <p>Construit selon différents niveaux de besoins (de la sensibilisation pour les agents des différents services à la formation aux normes et à l'usage pour les agents chargés du suivi de chantier par exemple), cette formation centrée sur l'usage devrait permettre aux agents de l'UB d'identifier plus facilement les inadaptations dues à l'usage et non la norme. Le résultat attendu est une meilleure prise en compte de l'usage dans les futures réalisations.</p>		2016-2017		5.1. Créé ou non 5.2. En cours de création ou non 5.3. Nombre de demandes de formation 5.4. Nombre de personnel formé

Spécificités	Type d'action	Description	durée	calendrier	Coût de l'action	indicateurs
Formalisation de l'obligation de respect des normes et de l'usage en matière d'accessibilité aux personnes handicapées.	<b>Intégration de l'usage dans les documents techniques</b>	<p>La norme actuelle est lacunaire et parfois insuffisante au regard de l'usage, voire de la sécurité. Afin que les prestataires puissent également prendre en compte ces exigences, il est nécessaire que cela soit systématiquement intégré dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulière<sup>9</sup>. Les entreprises, bien que ne connaissant l'usage, seront donc dans l'obligation de prendre en compte, outre les aspects techniques obligatoires, également les Recommandations réglementaires.</p>		2015		6.1. Etude des nouveaux CCTP rédigés après la mise en place de cette procédure 6.2. Remontées des agents terrain sur le suivi de chantier en matière d'accessibilité

<sup>9</sup> CCTP : document contractuel fixant les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations et devant être respectées par le maître d'œuvre (marché prestation intellectuelle) et par les entreprises (marché de travaux).

Spécificités	Type d'action	Description	durée	calendrier	Coût de l'action	indicateurs
Procédure des urgences	<b>Mise en place d'une procédure de remontée des urgences</b>	<p>Selon la composition plus ou moins élargie de la Commission Accessibilité, la création de cette procédure pourrait être soumise à réflexion de la Commission ou d'un groupe de travail dédié.</p> <p>Il s'agit d'identifier la chaîne d'intervention au sein des services de l'UB en cas de besoin (plus ou moins urgent) de mise en conformité et de définir une procédure de signalement permettant une intervention rapide.</p>		2015		<p>7.1. Créé ou non</p> <p>7.2. Nombre de demandes d'interventions non remontées</p> <p>7.3. Nombre de demandes d'interventions remontées</p> <p>7.4. Nombre de demandes d'interventions traitées</p> <p>7.5. Nombre de demandes d'intervention non traitées</p>

Spécificités	Type d'action	Description	durée	calendrier	Coût de l'action	indicateurs
Réflexion Handicap / Sécurité	<b>Création d'un groupe de travail dédié Handicap et Sécurité</b>	<p>Une réflexion a déjà été engagée au sein du Service Sécurité Incendie Secours Sûreté afin de prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap dans les procédures d'évacuation. Cette réflexion demande à être perpétuée voire élargie aux différentes problématiques rencontrées (information sur le handicap ou la prise médicamenteuse, information en début d'année aux personnes ne pouvant être évacuées ...).</p> <p>Cette réflexion pourrait être menée soit par la Commission Accessibilité elle-même, soit par un groupe de travail dédié.</p>		2015		<p>8.1. Création d'un groupe de travail dédié ou non</p> <p>8.2. Thématiques traitées</p>

Spécificités	Type d'action	Description	durée	calendrier	Coût de l'action	indicateurs
Budget UB	<b>Octroi par l'UB d'un budget dédié</b>	<p>Dans un contexte de restriction budgétaire, il est aujourd'hui hasardeux de ne compter que sur la subvention du MENESR pour engager des actions fléchées accessibilité. Aussi, pour cette raison mais également afin d'envoyer un signal fort de volonté et d'engagement politique de l'UB dans ce domaine, il apparaît important que l'UB octroie un budget spécifique dédié à la mise en conformité accessibilité dans l'ancien.</p> <p>Ce budget pourrait apparaître dans un sous-CR d'une ligne dédiée à l'Accessibilité et dont le 1<sup>er</sup> sous-CR serait dédié à la subvention ministérielle.</p> <p>De la même manière que le budget MENESR, ce sous-CR serait géré par la Commission.</p>		2016		<p>9.1. Octroi ou non</p> <p>9.2. Montant</p>

Spécificités	Type d'action	Description	durée	calendrier	Coût de l'action	indicateurs
Diversification des sources de financement	<b>Recherche de financements</b>	<p>Pour les raisons évoquées dans le cadre de l'action 8, trouver des financements autres que ceux uniques du Ministère apparaît comme une nécessité. En effet, les travaux nécessaires à la mise en conformité des ERP existants se chiffreront à plusieurs millions d'Euros dont la seule dotation MENESR (actuellement 300 000€) ne suffira pas. Aussi, la recherche d'autres sources de financements et donc de partenaires extérieurs est primordiale.</p>		2016		<p>10.1. Démarche de recherche entamée ou non</p> <p>10.2. Résultats de la recherche (montant, partenaire, fond, utilisation des montants ...)</p>

## 2. Axe 2 : accessibilité des services et des manifestations

*Co-écrit avec Marianne Eloi et le groupe de travail de l'axe 2.*

L'accessibilité, terme utilisé dans la convention relative aux droits des personnes handicapées, peut se définir de la façon suivante : « L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres » (d'après Wikipédia – délégation interministérielle aux personnes handicapées – sept 2006).

L'objectif de l'accessibilité est ainsi de permettre une vie ordinaire, que ce soit dans l'accès à un lieu physique ou à des informations. Cette accessibilité prend tout son sens à l'université où l'accessibilité permettra de suivre, comme tout étudiant, son cursus de formation, de s'orienter convenablement, de préparer la meilleure insertion possible dans le monde professionnel, de vivre une vie étudiante épanouie.

Nous traiterons dans cet axe de l'accessibilité plus spécifique des services et des manifestations, qu'ils soient physiques ou numériques.

### ***La continuité de l'accessibilité.***

La question de l'accessibilité aux services et aux manifestations est intimement liée à la question de l'accessibilité du bâti, elle en est la continuité : pour accéder à un service, encore faut-il pouvoir accéder au bâtiment, à l'infrastructure qui l'héberge, si nous parlons de service physique.

La continuité de l'accessibilité doit ainsi être assurée, du transport, en passant par le cheminement, jusqu'à l'infrastructure, puis au service. C'est cette vision globale qui permet d'envisager une véritable continuité.

On peut aller plus loin, et observer que l'accessibilité physique suit, et/ou parfois précède, l'accessibilité numérique. Ainsi, les informations sur le service doivent pouvoir être disponibles et facilement accessibles en ligne, avant même d'accéder au service. De même, le service peut se doubler (ou être remplacé) d'un service numérique complémentaire, qui doit permettre aussi une même accessibilité : par exemple, les ressources documentaires numériques, les supports pédagogiques en ligne ...

Toute discontinuité dans cette « chaîne » d'accessibilité, dans cette démarche globale, empêchera de considérer un service comme accessible. Si le bref état des lieux qui suit sépare les différents éléments, la démarche globale doit toujours rester présente.

## 2.1 État des lieux

Nous allons présenter maintenant l'état des lieux de l'accessibilité pour quelques services et manifestations qui ont retenus notre attention au cours des réunions des groupes de travail pour la construction du SDH.

### 2.1.1. Accessibilité à la restauration sur le campus

**On constate des files d'attente** importantes – qui peuvent être difficiles, voire impossible à supporter pour certains handicaps –, avec absence de caisse **prioritaire** ; ce qui veut dire qu'elle peut être utilisée par tout un chacun, sans cloisonnement. Pour pallier à ce problème récurrent, voici un **exemple de bonne pratique** mise en place : la sensibilisation en début d'année des personnels de caisse, avec présentation des étudiants aux personnels, qui peuvent ensuite donner discrètement un accès prioritaire aux étudiants identifiés.

Faisons le tour succinct des restaurations à l'université de Bordeaux :

- **Restauration Victoire**

Restaurant universitaire qui n'est pas sur site et oblige les étudiants à parcourir une distance longue et peu sécurisée pour ceux ayant des difficultés à se mouvoir.

- **Restauration ISVV et IMA**

Il n'existe aucune restauration sur place pour les étudiants et le personnel de ces deux instituts.

### 2.1.2. Accessibilité aux bibliothèques et services numériques

- **Accès physique aux services**

**La prise en compte du handicap dans l'accueil** fait apparaître un manque certain d'outils pour répondre et savoir réagir face à certains handicaps, et notamment face à certains troubles mentaux.

**Une des raisons explicatives est relative à la méconnaissance des handicaps** et de leurs prises en charge par l'absence de formation systématique des personnels, de ce fait peu impliqués parfois ou déstabilisés. Lors d'une conférence avec le personnel des bibliothèques de l'université de Bordeaux, au sujet des handicaps de type mental, une auditrice a révélé son incapacité à gérer seule certaines situations : par exemple, « *un étudiant peut rester de longs moments face à moi et accaparer toute mon attention au détriment des autres usagers des lieux* ».

- **Accès aux services numériques**

**Est préconisé la fin de l'abonnement** permettant de recevoir les éditions d'ouvrage en numérique, sans s'astreindre aux droits d'auteur.

Par exemple, sur Bordeaux, la Bibliothèque de Mériadeck dispose de l'agrément qui permet d'obtenir ces ouvrages dans ces conditions, mais pas les BU (Décret exonérant de droits d'auteurs les personnes en situation de handicap pour la reproduction d'ouvrages en numérique ; plus d'infos :

[http://www.bnf.fr/fr/acces\\_dedies/acteurs\\_sociaux/a.edition\\_adaptee\\_pme.html](http://www.bnf.fr/fr/acces_dedies/acteurs_sociaux/a.edition_adaptee_pme.html)).

**On constate la nécessité de pouvoir garantir la sécurité des** ouvrages et un serveur pour les stocker, ce à quoi l'université n'a pas pu répondre pour le moment.

**Des Solutions** peuvent être envisagées telles que les abonnements aux bibliothèques numériques, à la BNF ? On notera qu'elles ne peuvent convenir parfaitement : l'abonnement se fait par poste de travail, seule la consultation sur place serait donc possible, en levant une grande part de l'intérêt de la formule.

- **Accès général aux savoirs**

Les lectures de base pour chaque composante ne sont pas toutes définies. Leur numérisation permettrait pourtant l'accès à un socle de base. Cette démarche n'a cependant pas été mise en œuvre pour le moment.

### **2.1.3. Accessibilité à la communication web et Internet**

- **Site web**

Conformément à la commande passée au moment de la construction du nouveau site internet, le site UB correspond au niveau intermédiaire de la norme W3C (niveau AA, 2<sup>ème</sup> niveau sur 3, correspondant au respect de 2 axes de priorités d'accessibilité sur 3).

Cependant, ce niveau est à nuancer. Effectivement, l'application est fortement dépendante des contributions réalisées par les différents contributeurs. Comme pour les actions suivantes : légènder une photo, utiliser le gras et les typologies adaptées à l'émphase, indiquer les copyrights etc., sont autant de réflexes que les contributeurs devraient posséder, mais qui ne sont pas encore acquis.

Ainsi tous les articles du site ne sont pas identiquement accessibles.

- **Publications**

L'accessibilité des informations papier est moins normée. Il n'y a pas de documents spéciaux à certains handicaps. Par exemple : aucune plaquette de formation n'est imprimée en braille. Une chargée d'accompagnement

spécifique du service PHASE se charge, au cas par cas, d'assurer la traduction, qui ne semble pas non plus être une solution.

- **Charte graphique**

La charte graphique n'a pas été étudiée en termes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (par exemple, la police avec sérif...).

- **Information sur les déplacements**

Sur certains sites, un plan de campus par impression thermolactée a été réalisé, permettant de se repérer.

#### **2.1.4. Accessibilité aux contenus pédagogiques**

On relève la présence d'une plateforme d'apprentissage numérique unique pour l'ensemble de l'université, favorisant les habitudes. Cet accès unique chemine comme suit : depuis l'ENT aux 4 plateformes Moodle, puis remontée profilée et automatique de l'ensemble des cours auxquels l'utilisateur est inscrit sur chacune des plateformes. On constate une **homogénéisation de l'ensemble des fonctionnalités et outils mis à disposition dont le « plugin accessibilité »** qui permet aux utilisateurs de personnaliser leur espace selon leurs besoins visuels. Il favorise aussi le changement de la taille des textes et des couleurs pour obtenir le contraste adapté au confort de lecture de chacun. Les paramètres peuvent être enregistrés dans la session de l'utilisateur, ce qui permet de les conserver d'une page à l'autre ; ils peuvent aussi être enregistrés dans la base de données, afin d'être appliqués de manière permanente.

**Cependant, les contenus restent à l'entière discrétion des enseignants.** Si des préconisations ont été établies, elles ne sont pas forcément suivies. On notera notamment un travail, mené dans le cadre de l'UNA, qui a produit un **guide sur l'accessibilité aux ressources numériques** (aspect visuel, auditif et textuel). Ce travail mériterait d'être poursuivi.

On a **donc une discontinuité dans l'accessibilité : le contenant de celle-ci est assuré, alors que celle liée aux contenus s'avère délicate.**

Quelques **bonnes pratiques** sont à mettre en lumière et à accentuer :

- **Le projet CAPA** (<http://ics.utc.fr/capa/co/accueil.html>)

Il s'agirait de développer l'usage de chaînes éditoriales (type scénario), qui permettent d'assurer une plus grande accessibilité des

contenus numériques (exemple : légendage d'image, descriptions de vidéos...). Ce projet est porté nationalement et devrait rentrer dans sa phase opérationnelle l'année prochaine.

- **Le site d'échanges d'expériences et outils** de mise en accessibilité des enseignements :  
<http://web2.iut.u-bordeaux1.fr/phase/index.php> ;  
Ce site permet la mise en réseau d'expériences de mise en accessibilité et propose des outils pour l'accessibilité...
- **La mise en accessibilité d'un cours d'électronique** sur Uniciel : ce projet en cours, avec 2 élèves ingénieurs, permettra à terme un partage d'expérience.

La problématique numérique est primordiale, et le paradoxe qu'elle met en lumière doit être souligné. Selon François Demontoux (MCF, Université de Bordeaux), la généralisation croissante des outils numériques pourrait permettre de mieux compenser, donc de réduire les handicaps, grâce à des outils techniques performants. Pourtant, paradoxalement, elle crée du handicap, par le manque d'accessibilité des documents créés. On peut alors évoquer une **nouvelle fracture numérique**. Pour illustration, un outil peu accessible, sans fil d'Ariane, va empêcher une personne dyslexique de trouver l'information dont elle a besoin, qui conduit à placer l'utilisateur en situation de handicap supérieur, alors qu'un outil accessible, bien conçu et construit, pourrait diminuer son handicap.

#### **2.1.5. Accessibilité aux conférences**

Il existe un marché public LSF et codeurs langue parlée complétée (LPC), ce qui rend possible l'accompagnement du handicap auditif, mais il n'est pas forcément utilisé. Par exemple, la transcription de conférence n'est pas systématisée, sachant que cette solution a un coût extrêmement élevé.

De surcroît, en lien aussi avec l'accessibilité au bâti, bon nombre d'amphithéâtres ne sont pas accessibles aux handicaps. Une cartographie de l'existant devrait être réalisée et connue de tous.

#### **2.1.6. Accessibilité aux séances d'activités physiques et sportives**

Quelques constats :

- il n'existe guère de propositions de cours de handisport, sauf à Périgueux avec des séances mixte de basketball et de handball fauteuil avec des « valides ». Ces séances hebdomadaires durent

1 h 30, et sont ouvertes aux étudiants, personnels et licenciés « CDH24 » (environ 50 personnes) ;

- quelques propositions de stages handi ;
- l'achat d'un ski fauteuil avec une formation de 4 enseignants à son utilisation, qui permet de faire deux sorties stages ski par an (8 participants pour le dualski) ;
- pas de compétition handi universitaire (cela n'existe pas en France), mais sont organisées des rencontres en marge du championnat de France de Basket FFSU ;
- les sports collectifs en salle (sauf escalade et squash) sont tout à fait envisageables, en revanche les nouveaux terrains synthétiques ne sont pas adaptés pour accueillir des fauteuils ;
- la pratique libre concerne principalement la musculation, ainsi que l'accès à la piscine (mais un fauteuil d'entrée dans l'eau fait défaut) ;
- la pratique « handi'nage » à la piscine universitaire est assurée par des étudiants du CREPS (apprentissage et perfectionnement).

#### **2.1.7. Accessibilité aux manifestations culturelles**

Si les salles de spectacles sur le campus sont accessibles, les spectacles eux-mêmes ne sont pas forcément étudiés pour l'être. Effectivement, la programmation comprend une bonne part d'évènements musicaux, arts de rue, etc.

Concernant le théâtre, aucune traduction simultanée LSF n'est proposée. On observe le même constat au sujet des ateliers de pratique culturelle.

Enfin, concernant l'information sur les différentes manifestations et services culturels, les constats sont similaires à celui de l'état des lieux communication : il n'y a pas de « charte » d'accessibilité ou de respect d'une ergonomie des plaquettes/affiches pour une bonne visibilité. De même, il n'y a pas de plaquette en braille.

#### **2.1.8. Accessibilité aux inscriptions/démarches administratives**

Les sites sont normalement équipés de coupe-file, avec des files d'attente qui sont cependant assez étroites, et **aucune file spéciale ou plutôt prioritaire** pour les personnes à besoins spécifiques.

En cas **d'inscription en ligne**, une plage horaire est donnée, permettant un temps d'attente plus restreint. Il faut alors pouvoir s'inscrire en ligne, sachant que la situation de handicap n'est pas demandée à ce moment précis.

En cas de **paiement des droits d'inscription en numéraire**, un déplacement à l'agence comptable est nécessaire sur le site unique du Haut Carré, créant un double déplacement et des difficultés supplémentaires.

Les formalités propres à **la cellule carte de séjour** devraient être simplifiées avec la mise en place d'un lieu unique pour la constitution du dossier, la biométrie et le retrait du récépissé (ensemble dans le même temps si le dossier complet). Cette solution permettrait de limiter les déplacements.

### 2.1.9. Accessibilité aux élections

Certains sites ne disposant **pas de bureaux de vote**, et les procurations n'étant pas toujours possible, l'accès aux élections peut se trouver limité.

### 2.1.10. Synthèse de l'état des lieux

Accessibilité :	Bonnes pratiques	Points d'amélioration / besoins / difficultés
<b>Des services en présentiel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>sport</b> : cours handi'nage, cours de sport handi-valide, stages ; initiatives université/étudiants pour stages haute-montage.</li> <li>- <b>services avec temps d'attente</b> (restauration, inscription,...) : présentation des étudiants concernés par un aménagement du service ; mise en place de file spéciale.</li> <li>- <b>regroupement de plusieurs services en un seul endroit</b> (guichet unique, cellule carte de séjour)</li> <li>- <b>conférence et manifestations culturelles</b> : possibilité de traduction en LSF, mais très couteuse</li> <li>- <b>BU</b> : Durée de prêt étendue à 1 mois + Mise à disposition de cartes de photocopie prépayées dans une BU à généraliser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>sport</b> : disparité importante d'accessibilité dans les pratiques sportives selon la discipline et l'endroit</li> <li>- <b>services avec temps d'attente</b> : très peu d'adaptation des files, temps d'attente très long ou temps/ difficulté de déplacement trop importants</li> <li>- <b>prise en compte du handicap dans l'accueil</b> : méconnaissance des handicaps et de leurs prises en charge faute de formation adéquate des personnels dédiés (BU,...), saufs référents désignés, peu nombreux</li> <li>- matériel spécifique pas toujours utilisé (discontinuité de l'accessibilité ?)</li> <li>- <b>culture</b> : pas d'étude d'accessibilité des ateliers et pratiques culturelles.</li> </ul>
<b>Des services numériques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>contenants</b> répondant aux exigences d'accessibilité : plateforme moodle avec plugin accessibilité, site internet AA</li> <li>- <b>contenus</b> : guides sur l'accessibilité des documents, sites d'échanges d'expériences de mise en accessibilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>documentation</b> : pas de démarche de numérisation des lectures de bases pour chaque matière (pas de définition)</li> <li>- <b>abonnement aux bibliothèques numériques</b> par poste de travail : problème du nombre de poste et de la seule consultation sur place + fin de l'abonnement universitaire permettant de recevoir les éditions d'ouvrages en numérique.</li> <li>- <b>contenus numériques peu nombreux et accessibles</b> : méconnaissance des règles d'accessibilité par les contributeurs, contenus hétérogènes</li> <li>- <b>constat d'un risque de fracture numérique</b></li> <li>- <b>charte graphique</b> pas accessible</li> </ul>
<b>Continuité de l'accessibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>inscription en ligne</b> : temps d'attente restreint</li> <li>- travail sur une <b>mise en accessibilité</b> d'un TP grâce à une interface numérique</li> <li>- sur certains sites (rares) : plan du campus thermolactée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>inscription en ligne</b> : pas de profilage pour un meilleur accueil présentiel</li> <li>- <b>communication</b> numérique / papier/ affichage discontinue</li> <li>- discontinuité bâti/service régulière</li> <li>- pas de véhicule adapté à disposition, sur un campus très étendu</li> </ul>

## **2.2. Pistes d'action**

Il s'agit ici de présenter de façon synthétique les différentes actions qui pourraient être mises en place dans le cadre du SDH, afin d'améliorer le constat dressé *supra*.

Extra structure	<p><b>Objectif : améliorer les contenus des services numériques pour favoriser l'e-inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le guide sur l'accessibilité aux ressources numériques (UNA)</li> <li>- Inclure une part importante sur la sensibilisation à l'accessibilité dans les formations des jeunes EC</li> </ul>	<p><b>Objectif : améliorer les contenus des services numériques pour favoriser l'e-inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitaliser sur les guides et bonnes pratiques en matière d'accessibilité autour d'un site de partages de bonnes pratiques, tutoriels etc.</li> </ul> <p><b>Objectif : extension des services documentation:</b> Renforcer les liens avec l'espace Diderot de la BM</p> <p><b>Objectif : améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap :</b> pour la restauration, en travaillant avec le CROUS et/ou des partenaires privés pour des solutions adaptées sur l'ensemble des sites</p>	<p><b>Objectif : utiliser le numérique pour réduire les différences</b> Mettre en place des protocoles d'utilisation de la machine comme interface dans les TP, etc. (cf. projet région notamment)</p> <p><b>Objectif : favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives :</b> Favoriser la continuité de l'accessibilité des installations sportives en rendant accessible l'accès aux salles de sport (O. Campus)</p> <p><b>Objectif : améliorer la continuité de l'accessibilité des déplacements :</b> travailler avec les collectivités sur un mode de transport doux accessible + véhicule accessible pour l'université</p>
Inter-structures UB	<p><b>Objectif : extension des services documentation :</b> En lien avec PHASE (emprunt allongé, carte de photocopie,...) + communication</p> <p><b>Objectif : améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-En proposant des cycles de formation à la prise en compte de différents handicaps</li> <li>- En consolidant des bonnes pratiques sur les files d'attente (files réservées/ ...)</li> </ul> <p><b>Objectif : favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire circuler le questionnaire qualitatif sur les pratiques sportives + analyse et actions à décliner sur les années suivantes</li> <li>- Capitaliser sur les bonnes pratiques de stages/ rando/ organisées par les étudiants : sensibilisation</li> </ul> <p><b>Objectif : favoriser l'accessibilité aux pratiques culturelles :</b></p> <p>Faire circuler le questionnaire qualitatif sur les pratiques culturelles + analyse et actions à décliner sur les années suivantes</p>	<p><b>Objectif : améliorer les contenus des services numériques pour favoriser l'e-inclusion</b> Favoriser l'utilisation d'outils numériques en compléments des cours en présentiel (médiacours, etc)</p> <p><b>Objectif : améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En systématisant des cycles de formation à la prise en compte de différents handicaps</li> <li>- En étendant les bonnes pratiques sur les files d'attente</li> <li>- En proposant des plans d'accès numériques complets + des plans d'accès thermolactés</li> </ul> <p><b>Objectif : favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives :</b> Capitaliser sur les bonnes pratiques de stages/ rando/ organisées par les étudiants : mise en place</p> <p><b>Objectif : améliorer la continuité de l'accessibilité de la communication autour des services</b> En multipliant les initiatives d'affiches et plaquettes accessibles</p>	<p><b>Objectif : améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En assurant une continuité entre un service numériques et un service en présentiel (inscription par exemple : dématérialisation des procédures + profilage.</li> <li>- En favorisant les guichets uniques et lieux uniques pour les démarches administratives</li> </ul> <p><b>Objectif : extension des services documentation :</b> Travail sur la numérisation d'une bibliographie de base dans les différentes filières UB : mise en place d'un processus de définition évolutive des lectures socles + numérisation</p>
Intra-structure	<p><b>Objectif : favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives :</b> Piscine : achat d'un fauteuil de mise à l'eau</p>	<p><b>Objectif : améliorer la communication numérique :</b> - - Revoir la charte graphique (police notamment)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une politique plus précise et stricte pour l'accessibilité des contributions sur le site</li> </ul>	<p><b>Objectif : améliorer les contenus des services numériques pour favoriser l'e-inclusion</b> En + de l'autonomisation des enseignants par les formations, guides... : cellule de re-travail des contenus pédagogiques</p>
	Court terme (2015-16)	Moyen terme (2016-18)	Long terme (>2018)

## 2.3. Actions et évaluation

Actions proposées par l'Université de Bordeaux dans le cadre du Schéma Directeur Handicap. **AXE 2 : Accessibilité des services et des manifestations**

Spécificités/ Objectif	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<b>Amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap</b>	<b>Mise en place de cycle de formation à la prise en compte de différents handicaps : actions transverses/axes</b>	Actions de formation pour les personnels de l'université amenés à recevoir du public, afin d'améliorer la prise en compte des différentes situations de handicap dans l'accueil des personnes, et d'améliorer d'une part l'accompagnement des personnes en situation de handicap, d'autre part le ressenti des agents face à des situations délicates.	Actions à envisager dans le plan de formation annuel de façon récurrente sur les prochaines années puis à mettre en place pour chaque nouvel arrivant impacté (accueil du public)	Formation 1 <sup>er</sup> cercle : année 1 Formations 2 <sup>ème</sup> cercle + nouvel arrivant 1 <sup>er</sup> cercle : année 2 Formations nouveaux arrivants + personnes intéressées année 3 et suivantes	Formations associatives adhésion = 500€  + payantes (environ 1000€/an, à renouveler)	Nombre de formations organisées Nombre de personnes formées Evaluation des formations  Possible évaluation a posteriori de l'apport de la formation (questionnaire à mois +6)

Spécificités/ Objectif	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<b>Amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap</b>	<b>Consolidation des bonnes pratiques en matière de file d'attente</b>	Mise en place de files d'attente réservée pour les services où le temps d'attente est important	Implémentation sur 3 ans	Equipement (scolarités) de 2 collèges année 1 Equipement de 2 SNI année 2 Equipement autres SNI année 3	- 10 guides files/an - signalétique Soit 1000€ max/an	Nombre de guide files Temps d'attente constaté lors des inscriptions

Spécificités/ Objectif	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<b>Amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap</b>	<b>Proposition de solutions de restauration adaptées</b>	<i>Travail avec le CROUS et/ou des partenaires privés pour solutions de proximité accessibles.</i>	À définir	À commencer année 2	À estimer avec partenaires	Type de restauration et nombre /site

Spécificités/ Objectif	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<b>Amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap</b>	<b>Mise en place de plans numériques complets et plans d'accès thermolactés</b>	<i>Mise en place sur le site internet de plans précis, reprenant les différents services ainsi que les éléments d'accessibilité, via google maps par exemple.</i>  <i>Complément par des plans thermo lactés des différents campus.</i>	Mise en place année 2 (6 mois) puis mise à jour	Moyen terme (2016-18) : travail sur les plans, par campus pour lisser le travail	Un stagiaire x 6mois (3600€)  Abonnement Google pro (500€)	Nombre d'éléments cartographiques mis en ligne  Nombre de cartes produites

Spécificités/ Objectif	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<b>Amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap : amélioration de la continuité de service</b>	<b>Dématérialiser les procédures, notamment d'inscription, et permettre un profilage pour un traitement personnalisé</b>  <b>Multiplier les guichets uniques et lieux uniques pour les démarches administratives</b>	<i>Travail en cours qui devrait permettre d'éviter des déplacements et des attentes, en permettant de traiter via le web des formalités chronophages. L'action doit également permettre de lier début et fin de la procédure d'inscription (en prenant en compte les besoins spécifiques de la personne), en adaptant la partie en présence en fonction du profilage établi à distance.</i>  <i>Afin de permettre un accueil performant et des démarches globales, il est nécessaire de penser les lieux d'accueil de façon globale, en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de service (ex : cellule carte de séjour : éviter un double ou triple déplacement en réunissant les acteurs au même endroit)</i>	En cours jusqu'à long terme  Travail en cours jusqu'à long terme	À définir  Mise en place progressive	Développement informatique (charge de travail DSI normale)       À chiffrer	Nombre de procédures dématérialisées    Nombre de guichets uniques  Taux de satisfaction des usagers

Spécificités/ Objectif	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<b>Amélioration de l'accessibilité aux pratiques sportives</b>	<b>Mise en place d'un questionnaire qualitatif sur les pratiques sportives et traitement</b>	<p>Mise en place d'un questionnaire destiné à identifier les pratiques existantes, les freins à la non pratique, ...</p> <p>A mettre en place avec l'aide de l'OVE et avec des étudiants, dans le cadre d'un projet pédagogique</p>	1 an + 1 an	<p>Année 1 : conception projet/ conception enquête/ déroulé/ analyse des réponses</p> <p>Année 2 : travail sur les pistes de réflexion nées de l'analyse</p> <p>Mise en place année 1</p>	Stage + selon pistes de réflexion retenues	<p>Nombre de répondants</p> <p>Analyse qualitative livrée</p>
	<b>Inciter à la multiplication de bonnes pratiques d'initiatives étudiantes (stage, rando, handi'valides)</b>		A mener sur le long terme			Nombre initiatives étudiantes organisées
	<b>Mener des travaux d'accessibilité aux installations sportives, elles-mêmes accessibles</b>	<p>Travail à mener avec les acteurs actuels de tels stages, avec identification des leviers. Travail à mener en lien avec les BVE, afin d'inciter les étudiants à déposer ce type de projet en FSDIE. Sensibilisation de la communauté pour faire naître des projets solidaires.</p>	A mener sur le long terme			
	<b>Achat d'un fauteuil de mise à l'eau</b>		<p>Travail à mener avec les acteurs actuels de tels stages, avec identification des leviers. Travail à mener en lien avec les BVE, afin d'inciter les étudiants à déposer ce type de projet en FSDIE. Sensibilisation de la communauté pour faire naître des projets solidaires.</p> <p>Cf. axe 1 : travail à mener sur l'ensemble de la chaîne de déplacement</p> <p>Achat d'un fauteuil pour favoriser les possibilités de pratique d'activités aquatiques à la piscine universitaire.</p>	2 mois	<p>Année 1 : devis + mise en place + formation des MNS + communication autour de l'opération</p>	<p>Financement des initiatives étudiantes par le FSDIE, en fonction des demandes</p> <p>Nombre de PMR fréquentant les lignes d'eau</p>
					Fauteuil de mise à l'eau (6000€)	

Spécificités/ Objectif	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<b>Favoriser l'e-inclusion : multiplier les contenus numériques</b>	<b>Favoriser l'utilisation d'outils numériques et les pratiques innovantes accessibles</b>	<p>En lien avec MAPI, inciter les enseignants à minima, compléter leurs cours en présentiel de contenus numériques (via <i>mediacours</i> par exemple).</p> <p>Travailler avec MAPI pour la multiplication des contenus innovants</p>	Moyen- long terme	<p>Définition d'un cadre de travail : année 1</p> <p>Mise en place progressive sur plusieurs années</p>	Travail communication, ingénieur pédagogique	Nombre de cours à distance

Spécificités/ Objectif	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<b>Amélioration de l'accessibilité des pratiques culturelles</b>	<b>Mise en place d'un questionnaire qualitatif sur les pratiques culturelles et traitement</b>	<p>Mise en place d'un questionnaire destiné à identifier les pratiques existantes, les freins à la non pratique, ...</p> <p>A mettre en place avec l'aide de l'OVE et avec des étudiants, dans le cadre d'un projet pédagogique</p>	1 an + 1 an	<p>Année 1 : conception projet/ conception enquête/ déroulé/ analyse des réponses</p> <p>Année 2 : travail sur les pistes de réflexion nées de l'analyse</p>	Stage + selon pistes de réflexion retenues	<p>Nombre de répondants</p> <p>Analyse qualitative livrée</p>
<b>Amélioration de de la chaine de déplacement</b>	<b>Actions à mener : cf. axe 1</b>	Exemple : travail avec les collectivités sur un mode de déplacement doux accessible, utilisable entre les campus et sur les campus, pour les étudiants et les personnels				

Spécificités/ Objectif	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<b>Favoriser l'e-inclusion : accessibilité des contenus</b>	<b>Amélioration du guide sur l'accessibilité aux ressources numériques</b>	Capitaliser sur l'existant, avec une mise à jour, et assurer la communication autour des bonnes pratiques en matière d'accessibilité des contenus numériques	1 an	Année 1	Temps de travail MAPI + supports de communication	Guides
	<b>Mise en place, dans le cadre de la formation des nouveaux enseignants-chercheurs, d'un volet sur l'accessibilité dans les formations</b>	Mettre en place dans le cadre de la formation assurée par MAPI d'un « module » dédié à l'accessibilité des contenus	Mise en place court terme	Déclinaison chaque année	Temps de travail ingénieur pédagogique	Nombre de personnes formées Amélioration de l'accessibilité
	<b>Améliorer les supports/ créer des supports pour une meilleure accessibilité : communauté de bonnes pratiques,...</b>	Imaginer des supports, des endroits (numériques et en présence) d'échange de bonne pratiques pour sensibiliser la communauté, offrir des outils qui fonctionnent, créer des lieux d'échanges.	Mise en place moyen terme	Dépend des projets déposés	Financement lié à appel à projets	Amélioration de l'accessibilité Sites internet ou forums créés...
	<b>Mise en place d'une cellule de retravail des contenus pédagogiques</b>	A côté de l'autonomisation des enseignants, créer une cellule capable de retravailler les contenus avant publication afin de lisser l'accessibilité.	Long terme, selon moyens	Long terme selon moyens	A trouver	

Spécificités/ Objectif	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<b>Utiliser le numérique pour réduire les différences</b>	<b>Mise en place de protocoles d'utilisation de la machine comme interface dans les TP, etc.</b>	En lien avec les équipes de recherche, aider à l'émergence de protocoles utilisant la machine come interface pour pallier une situation de handicap, afin d'assurer un égal accès aux enseignements pratiques.	Moyen-long terme en fonctions des projets	Définition à faire en fonction des projets	Financement en fonction des projets, par appel à projet (ANR, FIDEX, CRA,...)	Nbre d'interfaces créées Nbre d'étudiants concernés

Spécificités/ Objectif	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<b>Extension des services documentation</b>	<b>Mise en place de services supplémentaires pour les étudiants à besoins spécifiques</b>	En coordination entre la DDoc et PHASE, mise en place de conditions privilégiées : carte de photocopie offerte, prêts allongés,...	Mise en place court terme	1 an de mise en place	Selon nombre étudiants : environ 10€/étudiant soit 3500€	Nombre d'étudiants bénéficiant des services
	<b>Renforcement des liens avec l'espace Diderot de la BM</b>	Les abonnements spécifiques représentent un budget conséquent. Ils ne sont pas toujours adaptés aux publics visés. Le travail consiste ici à capitaliser sur l'existant sur le site afin d'optimiser l'existant à la bibliothèque municipale.	Moyen terme	1 an de mise en place	Gratuit	Nombre d'étudiants utilisant l'espace Diderot de la BM
	<b>Travail sur la numérisation des contenus</b>	Mise en place d'une bibliographie de base pour chaque filière / mise en place d'un processus de définition évolutive des lectures socles – mise en place de la numérisation	Long terme	Calendrier à mener sur plusieurs années/ filière	Temps de travail/ stockage	Nombre d'ouvrages numérisés

### 3. Axe 3 : Communication et sensibilisation

*Co-écrit avec Cécile Pellarini et le groupe de travail de l'axe 3.*

Communiquer est une action délicate et constitutive de toute interaction humaine et de l'ordre social. Elle met en scène la dynamique des intersubjectivités, elle est porteuse de sens. Comme le soumettent judicieusement Watzlawick et *al.*, on ne peut pas se borner « à étudier la communication comme un phénomène à sens unique (de l'émetteur au récepteur) sans parvenir à la concevoir comme un processus d'interaction » (1972). Et regroupe dans une approche systémique (interrelations) au sens de Rudolf Carnap : 1) la problématique de la transmission de l'information (syntaxe), 2) celle du sens (sémantique) et 3) celle des effets sur les conduites (pragmatique).

Ainsi, **communiquer sur le handicap ne se borne pas à transmettre une information**, mais induit aussi un comportement où se révèlent des significations « construites ». Et l'absence de communication, ou sa mauvaise qualité, peut renforcer la ségrégation ou le stigmate de la personne en situation de handicap.

Mais la communication ne se limite pas à l'interaction verbale, elle est protéiforme. Par exemple, les « sciences de l'information et de la communication », étudient aussi l'interaction homme-machine. On entre alors de plain-pied dans la communication à distance et au carrefour des autres axes (accessibilité, formation, recherche...).

Par ailleurs, si la communication est porteuse de sens et de savoirs, **son intentionnalité exprime le fait de vouloir sensibiliser les personnes aux problématiques du handicap**, ce qui suppose des actions et des personnes ciblées.

En somme, toute communication demande de se concentrer sur le *contenu* et la *relation* ciblés.

Or, l'Université a une mission de communication et de sensibilisation (Guide Handicap—CPU 2012). Les actions de sensibilisation, de communication et de formation, internes ou externes à l'université sont complémentaires de la mission d'accompagnement. En interne, il s'agit d'optimiser la diffusion de l'information et de la communication en direction de l'ensemble des étudiants et des personnels qui accompagnent les étudiants. Pour les personnels, la structure handicap peut notamment développer, animer des réseaux, renforcer la sensibilisation et proposer des formations. Ces actions participent à la diffusion de l'information et permettent de mobiliser des ressources nécessaires pour l'accompagnement des étudiants et du personnel.

### 3.1 État des lieux

Les réunions de travail, notamment avec le service communication de notre université, ont d'abord permis de circonscrire les objectifs visés, qui se déclinent en un objectif principal et des objectifs spécifiques :

**L'objectif principal**, au travers la communication, est de sensibiliser la communauté universitaire aux problématiques du handicap. Les **autres objectifs** sont :

- 1) d'informer/communiquer sur les services disponibles aussi bien pour le public en situation de handicap que pour des publics bigarrés tels que les lycéens, les usagers de l'université de Bordeaux, et les partenaires extérieurs ;
- 2) de former les publics sur le handicap (connaissance, accompagnement...) ;
- 3) de valoriser l'université de Bordeaux sur son image.

Les cibles visées sont donc le public en situation de handicap, les collègues et lycées, la communauté universitaire, les partenaires de l'université, le monde socio-économique et le grand public.

#### 3.1.1 Contexte réglementaire

Une des missions définies dans la première Charte Université-Handicap signée en 2007, reprise et enrichie en 2012, est centrée sur l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés et sur la communication et la sensibilisation autour du handicap en direction de la communauté universitaire. Les articles 47 et 48 de la **loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »** du 11 février 2005, définissent le droit à une véritable information par un accès à la communication des services de communication publique en ligne. Les services de l'État qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées. Ce qui, pour l'Université, se traduit par l'obligation de rendre l'information tant administrative, que pédagogique, accessible aux usagers, par tout moyen.

Dans ce contexte, on constate que de nombreux services de l'université avaient su donner une dimension handicap à leur service. **Cependant, un manque d'informations** concernant ces manifestations/actions à destination du public en situation de handicap (exemple : pratique sportive, culturelle...) a été relevé. Par ailleurs, les actions du service PHASE, la signalétique de ses locaux, le manque de supports et de canaux d'information internes et externes sont aussi à souligner.

### 3.1.2 La communication

**On constate d'emblée des moyens de communication peu nombreux** qui se limitent à des cartes postales, à des informations non interactives et/ou guère renouvelées et ce, sur le site web de l'université uniquement. Or, une information ne se donne pas, elle devrait être accompagnée de façon dynamique car elle est interprétée (consciemment ou non).

**L'accès aux informations** du service dédié aux publics spécifiques (PHASE), sur le site de l'université, est difficile (plusieurs clics nécessaires) et peu renseigné, donc guère visible et lisible. De nombreux étudiants et personnels le soulignent : « Je n'ai pas trouvé l'information sur le site ». Certains usagers ne connaissent pas le service, ni la signification de l'acronyme PHASE : or, il est indispensable de varier les supports de communication en présentiel et à distance, surtout lorsque l'on possède un handicap invisible que l'on n'ose pas spontanément déclarer et que, conséquemment, on recherche seul des informations. Et sur le plan de l'accessibilité numérique le niveau technique choisi du site Web n'est pas le plus élevé.

De même, on remarque très peu de documents papier, de participation du service PHASE aux journées d'accueil, aux salons étudiants ou lycéens. En ce sens, le travail collaboratif avec le rectorat, les entreprises et les associations est épisodique ou encore disparate, eu égard aux actions menées avant la fusion des trois universités. Sur ces points, la nouvelle « **convention Handicap** » **tripartite, signée le 3 décembre 2014 entre le rectorat**, les entreprises et les établissements va permettre de dynamiser la communication et la sensibilisation sur la question du handicap par des actions conjointes auprès des lycées, des universités et favoriser le processus de professionnalisation grâce à un meilleur maillage entre l'école et l'université d'une part (montrer les possibilités et accompagnements, les efforts pour accéder aux études supérieures), ainsi que l'entreprise et l'université d'autre part (favoriser les stages, l'employabilité...).

### 3.1.3. La sensibilisation

Organiser et participer à des actions de sensibilisation au sein de l'université reste un moyen de préparer l'ensemble de la communauté universitaire à la spécificité de l'accueil de ces usagers.

Pour ce faire, il a été noté de nombreuses initiatives qui demanderont à être mieux exploitées, relayées et reliées entre elles. En voici décrites quelques-unes par les services de l'université de Bordeaux :

- **Service des SPORTS** : nombreuses journées « Handi'val, Handi Basket, organisées sur de nombreux sites (Agen, Périgueux, Talence...), avec un budget de 1000 euros.

- » Autres exemples : « basket fauteuil » dans le cadre de la nuit du Basket ; Journée sportive des IUT Sciences et Technologies ... ; dans le Périgord :
- » Campus Périgord, Handi'val, challenge Jean Larché-Surot (18 septembre 2014), Projet handi'campus... ;
- **Service CULTURE** : l'exposition « écriture blanche relative au braille » ; soirée spectacle Moisson d'avril (LSF) ;
- **Service PHASE** : sensibilisation des équipes d'enseignants, rencontres/tables rondes sur site avec des partenaires spécialisés ; organisation de journées d'information sur l'insertion handicap et focus sur les droits des travailleurs handicapés ; rédaction de Newsletter ; journée « mission d'information et de sensibilisation » auprès des usagers du service (réunions fréquentes autour de l'étudiant) ; journées d'information de rentrée ;
- **Service Bureau Vie Étudiante** : participations aux journées d'accueil, informations données aux vacataires d'accueil de rentrée ; plusieurs projets étudiant Handicap FSDIE (9000 euros) : atelier Langue des Signes française pour l'association APE ; actions handi / sportives ;
- **ASSOCIATIONS étudiantes** : une journée de sensibilisation aux handicaps (en situation) sur le site de Carreire le 17 septembre 2014 (Association Alienor) ;
- **COLLÈGES** : en collaboration étroite avec le service PHASE : information sur les aménagements possibles et lors des journées d'information de rentrée partie « pédagogie ». Nomination d'un référent politique handicap par collègue ;
- **Service DRH** : pas de formations spécifiques dédiées « handicap » ; à noter que depuis septembre 2014, on inverse la tendance : deux interventions ont été effectuées pour mieux sensibiliser le personnel de l'université : formation bibliothèques / handicap mental (mission handicap) ; sensibilisation / handicap personnels dans une réunion des cadres (mission handicap).
- **Service SANTÉ Étudiant** : pas d'action spécifique, les informations sont données individuellement par les médecins lors des visites d'aménagements des examens. Le lien et le liant SUMPPS / PHASE / Formations / chargé de mission handicap doit être plus prégnant concernant les aides octroyées, les urgences temporelles ...
- **Service COMMUNICATION** : création de supports de communications autour des événements : affiches, info web,

Newsletter Campus. Communication autour de la soirée Handi'val, de la journée de sensibilisation organisée par Aliénor (17/09/2014), autour de la formation LSF (2013/2014) ; campagne de communication de rentrée sur les services de la vie universitaire, notamment le service PHASE.

- On retiendra aussi l'effort à réaliser sur les espaces d'information et/ou de la signalétique que des usagers ont fait remonter : par exemple, certaines affiches sont placées trop haut, pas d'espace d'information sur l'accessibilité ; pas de communications affichées pensées pour les non ou mal voyants. Penser aussi à la signalétique urbaine (CUB) inter et intra-campus.
- Enfin, un chantier reste à construire : on constate aussi la nécessité de mettre en place des journées de sensibilisation à destination de la communauté universitaire (enseignants peu informés par exemple) et du grand public.

### **3.2. Pistes d'action**

En premier lieu, comme énoncé dans les objectifs susvisés, il est indispensable de valoriser l'image de l'université de Bordeaux (tolérance, prestige, attractivité, excellence...) avec une démarche innovante et globale de prise en compte de la question du handicap, impliquant l'établissement dans son ensemble. Un site Web dynamique et dédié pourrait participer à ce cheminement. En second lieu et de façon consubstantielle, une démarche d'ouverture et la construction de relations partenariales avec les acteurs socio-économiques locaux et régionaux (convention rectorat/établissements / entreprises) doivent être opérationnalisées.

#### **1) Les moyens d'action pourraient être les suivants :**

**Il semble de prime abord indispensable d'envisager la conception d'un site web** dédié au public en situation de handicap, d'un niveau technique élevé et évolutif/dynamique. Sur ce volet, un accompagnement par des professionnels spécialistes de l'accessibilité web est nécessaire (conformité aux normes en vigueur pour un accès optimisé des usagers du site : Norme W3C/WAI : <http://www.w3.org/WAI/>) ; une entreprise spécialisée fondée à Cenon, dont la DCOM a déjà entretenu des échanges très riches sur ces questions sera contacté avant le mois de juin 2014 (<http://temesis.com/>).

En présentiel, **il est aussi indispensable de former les publics de l'université** à la connaissance et à la prise en compte du handicap (prise en compte de la question du handicap dans la pédagogie, l'accueil, la vie quotidienne...) : les enseignants (pédagogie), les personnels (accueil) ;

les étudiants (sensibilisation au tutorat spécialisé/information sur les formations diplômantes dans le domaine du handicap et leurs débouchés).

**2) A partir de l'état des lieux** par service, voici quelques pistes d'action envisagées par le groupe de travail de cet axe :

- **service des Sports** : Mettre en place des jeux Handi'Val inter site (UPPA, Bayonne, Université de Bordeaux (Agen, Périgueux, Bordeaux) ; faire des démonstrations de sensibilisation dans les autres nuits de sports : danse, natation, handball... ;
- **service PHASE** : alimenter le site de l'université ; mettre en place des journées d'informations handicap sur tous les sites ; réunir et sensibiliser les étudiants et les enseignants (sous forme de journées ...)
- **Service Communication** : améliorer la visibilité du service PHASE, la signalétique de ses locaux, valoriser ses actions sur les différents supports et canaux d'information internes ; informer sur les manifestations à destination du public en situation de handicap et sur les activités qui lui sont accessibles (exemples : pratiques sportives, culturelles...) ; améliorer l'accès aux informations handicap sur le site institutionnel de l'université ; en parallèle enrichissement des contenus ; informer les publics de l'université à la connaissance et à la prise en compte du handicap (enseignants, personnels, étudiants) ; recommandations pour une charte graphique aux normes/handicap.
- **collèges** : Nommer et sensibiliser des personnels/référent handicap ; améliorer la communication sur les aménagements d'épreuves et d'études (entre les scolarités et les enseignants) ;
- **service DRH-Formation** : Formations (plan de formation 2015) et sensibilisation aux handicaps, au recrutement (législation, droits, etc.) ; mettre en place un module « handicap » dans les formations existantes des chargés de TD, des nouveaux enseignants (formations numérique et pédagogique). Créer des formations handicap pour les référents politique et administratifs ;
- **service Culture** : actions de sensibilisation à travers des événements culturels (court-métrage, théâtre,...) ;
- **bureau Vie Étudiante** : actions de sensibilisation étudiante sur tous les sites ;
- **service Santé Étudiant** : mettre l'accent sur le handicap lors de journée à thèmes (exemple : sommeil et handicap,...)



## AXE 3 : ACTIONS PRIORISÉES POUR LA COMMUNICATION

<b>extra-structures de l'Université</b>	<p>Actions de valorisation vers la région (CRA, etc.), communes, écoles, entreprises;</p> <p>Sport : mettre en place des démonstrations de sensibilisation au handi'sport dans l'ensemble des nuits des sports.</p>	Image de l'UB / handicap	<p>Communiquer relations partenariales / acteurs socio-économiques régionaux</p> <p>- Site WEB relié aux structures externes</p>
<b>inter-structures de l'Université</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Site Internet UB</b> (plus facile d'accès) et plus visible et lisible</li> <li>- création d'un site WEB spécifique</li> <li>- Visibilité des services PHASE, RHDS /handicap + <b>Formations</b></li> <li>- Informer sur les manifestations de tout type</li> <li>- Mise en valeur de la démarche innovante et globale/handicap, Guide UB /handicap (étudiants, personnels)</li> <li>- Information et Communication « <b>Groupement étudiants</b> » : <b>communauté d'entraide en construction</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signalétique interPAC</li> <li>- <b>Site WEB dynamique</b></li> <li>- Journées Infos</li> <li>-Manifestations handicap/entreprises/forum emploi, colloques...</li> <li>- SNI et UF: nommer et sensibiliser des personnels référents handicap / maillage humain = formations</li> </ul>	<p><b>Site WEB interactif : Forum</b></p> <p><b>Site entièrement accessible ?</b></p>
<b>intra-structures de l'Université</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visibilité des services PHASE, RHDS /handicap ; formations RH et EC (examens, ...)</li> <li>- la signalétique de ses locaux, valoriser actions canaux d'information internes.</li> </ul>	<p>Ensemble des services</p> <p>Actions de sensibilisation étudiants/événements culturels (courts métrages, théâtre)</p>	
<b>Court terme (2015-2016)</b>		<b>Moyen terme (2016-2018)</b>	<b>Long terme (2018-....)</b>

### 3.3. Actions et évaluation

Actions proposées par l'Université de Bordeaux dans le cadre du Schéma Directeur Handicap. **AXE 3 : Communication et sensibilisation**

Spécificités	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
Site internet de l'UB	<b><u>Information et sensibilisation des usagers</u></b>	<p><b>Amélioration du Site Internet UB d'un niveau technique supérieur</b> pour qu'il soit plus facile d'accès, plus visible et lisible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visibilité des services PHASE, RHDS /handicap</li> <li>- Information sur les procédures, les aides, les droits</li> <li>- Information sur les manifestations de tout type</li> </ul> <p>Alimentation et mise à jour régulière du site</p>		2015-2016	<b>Financement : UB</b>	<p>1.1. Effectuée ou non</p> <p>1.2. En cours de modification ou non</p> <p>1.3. Nombre de d'étudiants à besoins spécifique</p> <p>1.4. Nombre de mises à jour</p>

Spécificités	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
Formation des acteurs	<b><u>Sensibilisation / Formation</u></b>	<p>Mettre en place des formations pour le personnel.</p> <p>Notions de base sur les maladies psychiques : schizophrénies, troubles bipolaires, TOC, dépression résistante ...</p> <p>Notions de bases sur les différents soins possibles</p> <p>Notion de base la prise en charge du handicap psychique (MDPH)</p> <p>Connaissance du "monde" concernant la psychiatrie : organisation, structures sanitaires et médico-sociales et les associations œuvrant dans le champ de la psychiatrie en Gironde</p> <p>Sensibilisation au handicap auditif/Comment accueillir une personne sourde : découvrir la culture sourde, découvrir le quotidien des sourds, apporter des informations concrètes et pratiques, mieux accueillir les personnes sourdes</p> <p>Sensibilisation au handicap auditif/découverte de la communication non verbale et de la LSF : expérimenter des situations de handicap de la communication et découvrir leur impact, identifier les attitudes adaptées pour faciliter la relation avec une personne sourde, initiation à la LSF</p>	Tous les ans plusieurs sessions d'un jour ou plus	Dès 2015	1000 euros par an	<p>2.1. Créé ou non</p> <p>2.2. En cours de création ou non</p> <p>2.3. Nombre de demandes de formation</p> <p>2.4. Nombre de personnel formé</p>

Spécificités	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
Site internet Handicap	<b><u>Information et sensibilisation des usagers</u></b>	<p>Site WEB Handicap entièrement accessible et dynamique géré par un administrateur permanent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visibilité des services PHASE, RHDS /handicap</li> <li>- Information sur les procédures, les aides, les droits</li> <li>- Information sur les manifestations de tout type</li> </ul> <p>Site WEB interactif : Forum</p>		≥ 2018	> 40 000 euros + un administrateur	3.1. créé ou non 3.2. En cours de création ou non 3.3. Administrateur recruté ou pas 3.4. Nombre de visites du site

Spécificités	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
Communication écrite	<b><u>Information et sensibilisation des usagers</u></b>	Créer un ou plusieurs Guides UB /handicap (étudiants, personnels)		2015-2016		4.1. Créé ou non 4.2. En cours de création ou non .3. Nombre d'exemplaires réalisés 4.5 Nombre d'exemplaires distribués 4.4. Nombre de mises à jour

Spécificités	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
Communication écrite	<b><u>Information et sensibilisation des usagers</u></b>	Créer un ou plusieurs Guides UB /handicap (étudiants, personnels)		2015-2016		4.1. Créé ou non 4.2. En cours de création ou non .3. Nombre d'exemplaires réalisés 4.5 Nombre d'exemplaires distribués 4.4. Nombre de mises à jour

Spécificités	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
Sensibilisation intra-étudiant	<b><u>Information et sensibilisation des usagers</u></b>	Création d'un « Groupement étudiants » : communauté d'entraide. Sensibiliser les étudiants avec un réseau de pairs.		2015-2016		5.1. Créé ou non 5.2. En cours de création ou non 5.3. Nombre de d'étudiant dans le groupement 5.4. Nombre d'action réalisée par le groupement

Spécificités	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
Evènementiel	<b><u>Information et sensibilisation des usagers</u></b>	-Mettre en place des journées d'informations, des évènements culturels, sportifs...  -Créer des manifestations handicap /entreprises /forum emploi, colloques...		2015-2016		6.1. Créé ou non 6.2. En cours de création ou non 6.3. Nombre d'évènements 6.4. Nombre de participants

Spécificités	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
Réseau intra-université	<b><u>Communication et sensibilisation</u></b>	Nommer à l'intérieur des Structures de Niveau Intermédiaire et des unités de formations des personnels référents handicap / maillage humain afin de faciliter l'accessibilité des formations et la communication des informations.		2015-2016		7.1. Créé ou non 7.2. En cours de création ou non 7.3. Nombre de référents 7.4. Nombre de référents formés

## 4. Axe 4 : accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap

L'accueil des étudiants en situation de handicap à l'université est placé sous la responsabilité des établissements conformément à l'article 20 de la loi du 11 février 2005<sup>10</sup>.

La charte université/handicap de 2007 précise que l'établissement doit disposer d'**un service dédié** animé par **un personnel compétent et formé**. L'établissement mobilise **des moyens pour accueillir, informer puis organiser les aménagements et ainsi garantir l'égalité d'accès aux études** (enseignements et évaluations) mais aussi **permettre la participation à la vie universitaire** (cf. axe 2) **pour tous les étudiants en situation de handicap, quel que soit le handicap, quelle que soit la formation.**

L'évaluation des besoins de chaque étudiant permet d'identifier les mesures individualisées à mettre en place tout au long de son cursus. L'évaluation est réalisée, en concertation avec l'étudiant et en **équipe plurielle** impliquant des services internes (service de médecine préventive universitaire, responsables pédagogiques, unités de formation, services d'insertion et d'orientation...) et des partenaires externes (APF, CROUS, hôpitaux, prestataires ...).

Différents aménagements sont à mettre en œuvre pendant l'année universitaire pour garantir l'accès à la formation choisie par l'étudiant :

- **aménagements temporels**

Étalement du rythme de la formation sur plusieurs années, aménagement de l'emploi du temps, adaptation des horaires TD/TP ;

- **aménagements pédagogiques**

Soutien pédagogique spécifique, dispenses personnalisées d'évaluations de contrôle continu, suivi spécifique ;

---

<sup>10</sup> Loi 2005-article 20 « les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études »

- **aménagements pour accessibilité des enseignements**

Adaptation des supports de cours, des travaux pratiques, présence d'interfaces de communication, service de prise de note, prêt de matériel spécifique, aide au repérage ... ;

- **aménagements pour accessibilité des évaluations** selon la législation (*décret n°2005-1617 du 21-12-2005 et circulaire n°2011-220 du 27-12-2011 relatifs aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur-organisation pour les candidats présentant un handicap*). Adaptation du sujet ou de la forme de l'épreuve, adaptation du temps d'épreuve, assistance d'un secrétaire d'épreuve, mise à disposition de matériel spécifique ...

Certains aménagements nécessitent l'intervention d'aides humaines : réseau de référents interne et externes, personnels sous contrat, prestataires de services.

## **4.1. Description du dispositif à l'Université de Bordeaux**

### **Un service dédié à l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques : le service PHASE**

Le choix de l'université de Bordeaux a été de créer un service basé sur la **mixité** des publics étudiants accompagnés. Le service d'accompagnement n'est pas exclusivement dédié à l'accueil des étudiants handicapés de façon à les inclure dans l'université sans les marginaliser dans un bureau dédié uniquement au handicap<sup>11</sup>. L'étudiant en situation de handicap est accueilli sous l'angle de ses besoins spécifiques pour répondre à sa légitime demande de prise en compte, mais sans le stigmatiser.

### **Le service PHASE accompagne sans exclure.**

---

<sup>11</sup> Les étudiants à besoins spécifiques à l'Université de Bordeaux :

- sportifs de Haut Niveau et sportifs de Bon Niveau
- en situation de handicap ou de longue maladie
- artistes confirmés
- étudiants investis dans la vie universitaire élus aux conseils centraux

## Un service de proximité

Le service PHASE propose un accueil de proximité sur les principaux campus de l'Université de Bordeaux : **6 chargées d'accompagnement spécifiques** sont exclusivement missionnées pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques.

Ce sont des interlocutrices locales pour les étudiants, les personnels et les partenaires de sites. Chacune dispose d'un **bureau d'accueil identifié qui offre une permanence sur le lieu d'étude.**

### Plaquette du service

**Comment prendre contact avec vos chargées d'accompagnement spécifique ?**

→ Le service PHASE dispose d'antennes sur les différents campus pour mieux répondre aux besoins de ses usagers.

**Collège Sciences et technologies**  
ISVF  
E2PE  
↳ Karine Vendreau,  
campus Talence  
karine.vendreau@u-bordeaux.fr  
Tél. 05 40 00 35 59

**Collège Sciences de l'Homme**  
↳ Aurélie Ceraar,  
site Vitrac  
aurelie.ceraar@u-bordeaux.fr  
Tél. 05 57 57 18 48  
↳ Isabelle Truet,  
faculté STAPS (Pessac)  
isabelle.truet@u-bordeaux.fr  
Tél. 05 56 84 52 40

**Collège Sciences de la santé**  
↳ Anais Vidaleuc,  
campus Bordeaux Carme  
anais.vidaleuc@u-bordeaux.fr  
Tél. 05 57 57 56 64

**Collège Droit, science politique, économie et gestion**  
↳ Cecile Pellartini,  
campus Pezac  
cecile.pellartini@u-bordeaux.fr  
Tél. 05 56 84 85 08

**IUT Bordeaux (Gradignan, Agen)**  
**IUT Périgues**  
**IUT Montsegouin**  
↳ Fabienne Eyrolle,  
campus Gradignan  
fabienne.eyrolle@u-bordeaux.fr  
Tél. 05 56 84 50 92

**Chargé de mission handicap**  
Eric Dingus  
eric.dingus@u-bordeaux.fr

**Responsable du suivi des sportifs de haut niveau**  
René Verret  
rene.verret@u-bordeaux.fr

**Service P.H.A.S.E.**  
Public handicapé artiste sportif étudiant  
Accompagnement des étudiants à besoins spécifiques

En savoir +  
[www.u-bordeaux.fr/profils-specifiques](http://www.u-bordeaux.fr/profils-specifiques)

## Un accompagnement personnalisé et évolutif

Chaque étudiant bénéficie d'un suivi individualisé tout au long du cursus. Les aménagements ne sont pas figés, ils évoluent en fonction du parcours de l'étudiant, de l'évolution de sa situation spécifique, de ses souhaits. Le lien entre l'étudiant et la chargée d'accompagnement de son campus permet une écoute personnalisée et un suivi qui correspond aux spécificités du site de formation.

## Plaquette du service

### Pour qui ?

Les étudiants à besoins spécifiques nécessitant une adaptation de leur scolarité.

- > étudiants sportifs de haut ou de bon niveau, étudiants en situation de handicap et/ou de longue maladie, élus étudiants, artistes confirmés.

### Pour quoi ?

Pour offrir un accompagnement personnalisé favorisant la réalisation du projet professionnel.

### Mode d'emploi



#### En savoir +

Loi « pour l'égalité des droits et des chances » (2005)  
Charte Université Handicap (2007)  
Charte Grandes Écoles/Handicap (2008)  
Charte du sport de haut niveau (1984)

## Un service unique pour toute l'Université

**L'Université de Bordeaux accueille 50 000 étudiants inscrits dans des entités de formation variées (collèges, instituts, écoles) déployées sur l'aquitaine.** Plus de 40 000 étudiants sont en formation sur les campus principaux de gironde, concentrés dans la métropole bordelaise : Victoire/Bordeaux centre-ville, Bordeaux Carreire, Pessac, Talence, Gradignan, les campus Bordeaux-Bastide, Mérignac, Villenave d'Ornon. Les autres campus sont situés hors gironde : Centre universitaire d'Agen (47), campus Périgord (24), Bayonne et Pau (64) Mont de Marsan et Dax (40).

Le service PHASE est un Service transverse piloté au niveau central pour **garantir l'égalité de service, quelle que soit la formation choisie par l'étudiant et quel que soit son campus.**

Le service PHASE est intégré à la Direction de la vie Universitaire, elle-même rattachée au Pôle Formation Insertion Professionnelle Vie Universitaire.

Cette organisation permet d'unifier le service rendu sur tout le territoire universitaire.

## Moyens humains et financiers

La politique d'accompagnement des étudiants en situation de handicap se traduit par des moyens mis à disposition du Service PHASE :

- » 6 ETP chargés d'accompagnements spécifiques et 0,5 ETP en secrétariat bureautique ;
- » 6 bureaux PHASE, équipés pour accueillir en toute confidentialité et disposant de matériel spécialisé ;

Le budget du Service est constitué :

- » de la **dotation MESR pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap** : Actions spécifiques-aides aux étudiants handicapés : 228 000 € / 2014 ;
- » de la **part attribuée par l'Université de Bordeaux sur budget propre, pour l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques** (budget qui n'est pas exclusivement réservé aux étudiants en situation de handicap) : 88 500 €/2014 ;
- » de **financements privés** : convention entreprises partenaires réservée pour des actions identifiées **en faveur des étudiants en situation de handicap** : 165 800 €/2014.

## Équipe plurielle

Selon les situations, différents interlocuteurs sont sollicités pour participer à l'évaluation et à la mise en œuvre des aménagements.

Le service PHASE s'appuie sur **une équipe plurielle constituée de personnels des services internes et de partenaires externes** :

- réseau de référents PHASE désignés dans les collèges de formation ;
- référents pédagogiques, correspondant des entités de formation, enseignants référents, directeurs d'études, responsables de filière ... ;
- médecins, infirmières, assistantes sociales, psychiatre, psychologues, infirmier de secteur psychiatrique ... de l'Espace Santé Étudiant ;
- assistantes sociales du CROUS gironde ;
- conseillers de l'Espace Orientation Carrière
- référents étude université de l'Institut d'éducation Motrice de Talence (IEM/APF) ;
- interprètes en LSF de la SCOP SIGNE-service d'interprètes en Langue des Signes Française ;
- codeuses LPC du Centre d'insertion et de préparation des Sourds à l'enseignement du Grand Sud-Ouest (CESENS) ;

- Réseau Droit au Savoir
- Service d'aide pédagogique à domicile des Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde ;
- conseillers Centre d'éducation spécialisé Alfred Peyrelongue ;
- groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes GIAA Aquitaine ;
- soignants et éducateurs des Hôpitaux de jour, centres de soins ou de rééducation ;
- conseillers du comité Gironde handisport ;
- association Vagdespoir ;
- maison Départementale des Personnes Handicapés Gironde (MDPH 33).

## 4.2. État des lieux (et préconisations)

La charte université handicap 2012, fixe les objectifs suivant :

- *consolider les dispositifs d'accueil ;*
- *diffuser le plus largement possible les informations relatives aux conditions d'accueil et d'accompagnement ;*
- *développer les processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaires ;*
- *porter une attention toute particulière sur la constitution et le fonctionnement de l'équipe plurielle en y associant des partenaires ;*

Le plan d'action mis en œuvre à l'égard des étudiants handicapés couvre les divers champs liés au parcours de l'étudiant et pouvant nécessiter un accompagnement spécifique : l'orientation et l'insertion professionnelle (cf. axe 6), la vie étudiante (cf. axes 1 et 2), la formation (cf. axe 4).

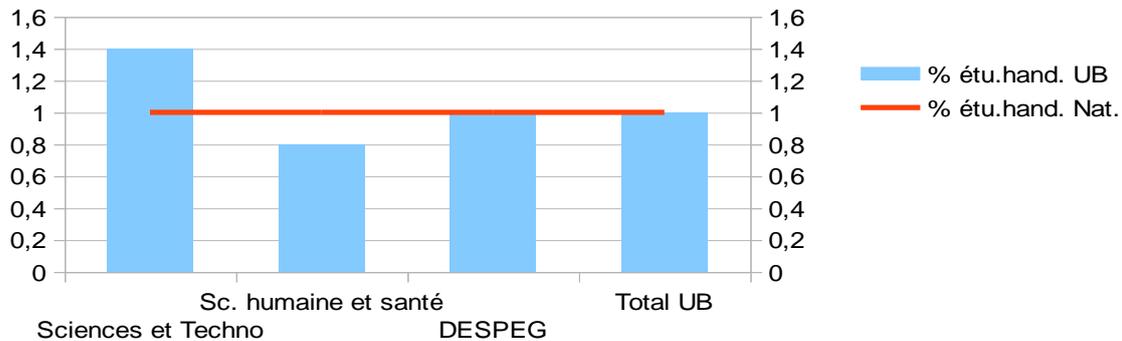
### **Un service de proximité qui n'est pas équitablement assuré sur tous les campus : un accompagnement différent selon le choix de formation**

Le service PHASE accompagne environ 860 étudiants à besoins spécifiques dont 500 sont des étudiants en situation de handicap (502 en 2013/14) pour un total de 50 000 étudiants, ce qui représente 1 % d'étudiants en situation de handicap.

Ce taux global correspond aux référentiels nationaux : 1 % d'étudiants en situation de handicap accompagnés par les services dédiés dans les universités (journées nationales des missions handicap-Poitiers, avril 2014).

Les étudiants en situation de handicap à l'Université de Bordeaux sont répartis dans tous les secteurs. Il faut néanmoins noter **une sous-représentation des étudiants en situation de handicap : 0,8 % sur le secteur sciences humaines et santé.**

Pourcentage des étudiants handicapés  
par rapport au nombre d'étudiant total  
par secteur de formation  
UB-année 13-14



Le site de Carreire, campus de 17 000 étudiants, siège des formations de santé ne propose pas d'accueil à temps plein par le Service PHASE :

- » **Campus Carreire/santé : 0,5 ETP accueil à mi-temps ;**
  - » Campus Victoire/sciences humaines : 1 ETP ;
  - » Campus Pessac/Droit, Sciences politique, économie, gestion, AES : 1,5 ETP ;
  - » Campus Talence/Sciences et techniques : 1 ETP ;
  - » Campus Gradignan/IUT : 1 ETP ;
  - » Campus Pessac/STAPS : 1 ETP.
- **Préconisations :** compléter le dispositif existant par un accompagnement spécifique à temps plein sur le campus de Bordeaux Carreire, comme sur les autres campus principaux.

**Des sites excentrés isolés/un service mal identifié en délocalisé.**

**L'implantation stratégique de six bureaux d'accueil PHASE sur les six secteurs géographiques principaux de Bordeaux Métropole répond aux besoins du plus grand nombre, mais ne permet pas de couvrir l'amplitude régionale de l'Université.**

Les sites excentrés de la métropole, (Villenave d'Ornon, Bx Bastide, Mérignac) et les campus hors gironde ne disposent pas de bureau d'accueil PHASE de proximité.

Le suivi individualisé se met en place à distance et à l'aide d'interlocuteurs de proximité qui peuvent se sentir isolés.

Selon les situations, les interlocuteurs sont plus ou moins identifiés : personnels de scolarité, de soin ou responsables pédagogiques.

Les missions de relais en lien avec le Service PHASE pour ces interlocuteurs ne sont pas clairement expliquées ni affichées.

**Le Service PHASE ne bénéficie pas d'une bonne lisibilité sur ces sites tant au niveau des relais, des étudiants que des personnels.**

Les possibilités d'aménagements d'études offertes par le service PHASE sont mal connues. Elles sont exposées au fil de l'eau en fonction des sollicitations.

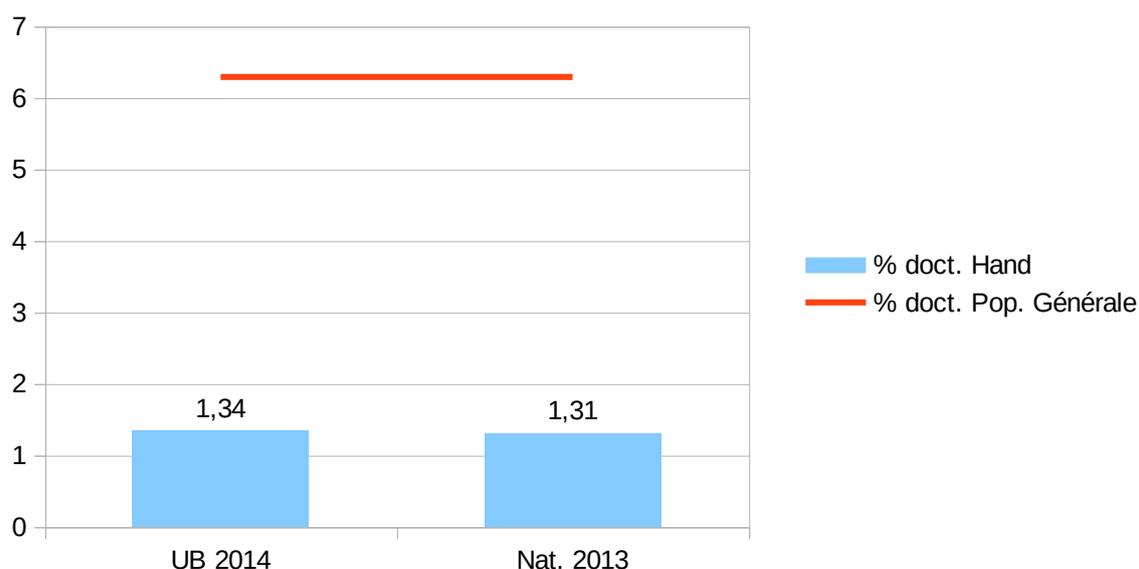
- **Préconisations** : Nommer des personnes « relais PHASE » de site. Identifier leurs missions en liaison avec les chargées d'accompagnement de secteur.

Informier et former ces relais (participation à un programme de formation et sensibilisation). Créer des supports d'information dédiés aux étudiants à besoins spécifiques des sites excentrés (droits, procédures, interlocuteurs...).

Prévoir des actions accueil information sur site, réguliers ou à la demande en lien avec les relais PHASE.

### **Une surreprésentation des étudiants en licence et des études doctorales encore peu accessibles.**

Les étudiants en situation de handicap sont peu nombreux à poursuivre leurs études au-delà de la licence à l'Université de Bordeaux comme dans les autres établissements.



**Les effectifs d'étudiants en situation de handicap en doctorat sont encore faibles**, mais conformes aux chiffres nationaux.

- **Préconisations** : les deux dispositifs proposés par l'UB pour faciliter la poursuite d'études au-delà de la licence et vers la formation doctorale doivent être pérennisés et renforcés.

**L'aide au travail personnel universitaire au domicile (ATPUD) en partenariat avec les pupilles de l'enseignement public de la Gironde (PEP 33).** Pour les étudiants dont le handicap nécessite la mise en place d'un accompagnement humain pour l'écriture et les gestes, l'organisation de l'aide uniquement sur le site universitaire n'est pas suffisant. L'absence d'aide humaine au domicile pour le travail de préparation des travaux dirigés, devoirs maisons, projets et travail de recherche documentaire devient de plus en plus pénalisant à mesure que l'étudiant avance dans son cursus. A partir du master, il est impossible pour ces étudiants de progresser sans avoir une continuité dans l'aide à l'écriture à son domicile. La présence d'un aidant compétent, au domicile, pour le travail personnel universitaire est un facteur de poursuite des études au-delà de la licence.

- **Préconisations** : L'ATPUD, jusque-là proposé de façon limitée, sans affichage doit être proposée plus largement et faire l'objet d'une information pour la faire connaître. Par ailleurs, le financement par convention avec un partenariat privé doit être poursuivi.

Le soutien aux études doctorales, par des **financements de contrats doctoraux réservés aux étudiants titulaires d'une reconnaissance de handicap** permet d'attirer les étudiants en situation de handicap.

L'UB, dans sa volonté de tirer ses étudiants vers les études longues encourage les candidatures pour les campagnes nationales doctorats/handicap (plusieurs candidatures posées chaque année depuis que le dispositif existe) : 3 candidatures sélectionnées.

L'UB a également construit des liens avec des partenaires privés pour le financement de contrats doctoraux réservés : 2 doctorants financés.

- **Préconisation** : L'UB se doit de multiplier les voies d'accès en proposant, en sus, le financement de contrats doctoraux réservés sur fond propre.

### **Le rôle de l'Espace Santé Étudiant à renforcer/évaluation**

L'Espace Santé Étudiant, service universitaire phare est impliqué à différents niveaux dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, du fait de la présence de nombreux professionnels dans le champ de la prévention, de la santé, du suivi social : infirmières, psychiatres, psychologues, médecins, assistantes sociales.

Cependant c'est en premier lieu le **rôle pivot de prescripteur du droit** en aménagements d'étude et d'épreuve qui positionne les médecins de l'Espace Santé Étudiant en tant que membres incontournables de l'équipe plurielle.

Les demandes d'évaluations en période de rentrée sont de plus en plus importantes alors que les évaluations de contrôle continu, commencent de plus en plus tôt.

Les difficultés exprimées par les étudiants sont les suivantes ; **difficulté pour obtenir des RDV en période de rentrée** (septembre-novembre), **médecins du campus Talence Pessac saturés**, et obligation pour les étudiants de se déplacer sur le campus Victoire, **aucun médecin pendant les sessions de rattrapages** (mai-juin).

D'autre part **l'Espace Santé Étudiant n'a pas formalisé de conventionnement avec la MDPH 33** ce qui n'est pas conforme avec la réglementation.

- **Préconisations** : Renforcer le dispositif d'évaluation en période de rentrée (augmenter le nombre de médecins référencés ? Élargir les disponibilités ?), garantir l'accueil pour évaluation des droits aux aménagements jusqu'aux dernières sessions d'évaluation, formaliser un conventionnement par la CDAPH (agrément MDPH33).

### **La communauté universitaire manque d'information et de sensibilisation sur le handicap**

**Les enseignants font état d'un manque d'informations « utiles »** en amont de certains enseignements. Ce défaut se traduit par des difficultés, voire une impossibilité à proposer des aménagements personnalisés pendant les enseignements (accessibilité des travaux pratiques, adaptation des travaux dirigés de langues étrangères).

**Les informations sont mal ciblées ou trop tardives.** Dans ces cas-là, les enseignants ne peuvent pas s'impliquer dans les procédures d'adaptation des documents et des évaluations.

**Les personnels administratifs et enseignants expriment un manque de connaissance du handicap** (handicap invisible) et un **malaise devant certains étudiants en situation de handicap** ou face à des comportements liés à des troubles psychiques.

- **Préconisations** : Améliorer les circuits de transfert d'information pour une information utile et au bon moment, aux enseignants concernés. Identifier des relais pédagogiques au sein des filières.

Proposer des actions de médiation, de formation et d'information sur le handicap et sur l'accessibilité (cf. axe 2), développer les événements de sensibilisation au handicap (cf. axe 3).

### **Des étudiants au service d'autres étudiants : un engagement à valoriser**

**L'accessibilité des enseignements et des évaluations mobilise de nombreuses aides humaines.** Pour l'année universitaire 2013-14, 9929 heures de prestations humaines ont été recensées : **80 % de ces heures** (7 971 h) **ont été assurées par des étudiants**, dans le cadre de contrats « étudiants » assistance et accompagnement des étudiants handicapés.

Prise de note, secrétariat d'épreuves, tutorat pédagogique, aide au travail universitaire sur site (dont bibliothèque) et au domicile sont des missions qui font appel aux compétences des étudiants.

Certaines aides ne sont pas pourvues par manque d'étudiants volontaires (prise de note, tutorat).

- **Préconisations** : encourager et valoriser ce type d'engagement : UE citoyenne/engagement (accréditation), contrat unique d'aidant PHASE.

### **Des dispositifs spécifiques à développer, des réseaux à constituer**

Certains types de troubles surreprésentés (troubles de santé) ou en augmentation (troubles psychiques, troubles du langage) ne bénéficient pas de dispositifs spécifiques identifiés.

L'accompagnement proposé doit s'enrichir de dispositifs spécifiques construits avec l'aide des ressources internes (recherche sur le handicap, cf. axe 5 bis) et celle des partenaires spécialisés.

- **Préconisations** : mobiliser les compétences internes (espace santé étudiant, recherches) et enrichir le réseau externe (associations, hôpitaux, services de suivis spécialisés).

### **4.3. Pistes d'action**

*CF. Tableau page suivante*

<b>AXE 4 : ACTIONS PRIORISÉES POUR L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS</b>			
<b>extra-structures de l'Université</b>	Proposer candidats campagnes nat. Financement thèse étu. RQTH Suivi conventions (ex handicap entreprises / rectorat / enseignement supérieur (financement ATPUD))	Développer partenariats, réseau, projets Développer des dispositifs d'accompagnement spécifiques (tr. Psy., tr. Dys, surdité ...)	Organiser des rencontres handicap Entretenir les partenariats existant, en développer de nouveaux
<b>inter-structures de l'Université</b>	<b>Recrutement 1 ETP CAS sup.</b> Flécher financement UB contrat doctoral réservé UE citoyenne/engagement (accréditation) « Groupement étudiants » en cours de construction (mission handicap) avec les VPE.	Événements sensibilisation, rencontres, tables rondes handicap, rencontres autour du handicap Formations handicap Développer des dispositifs d'accompagnement spécifiques (tr. Psy., tr. Dys, tr. santé...)	Revalorisation contrats étudiants. PHASE
<b>intra-structures de l'Université</b>	Sites excentrées : Relais locaux, supports d'information dédiés Actions « accueil étudiants. hand » sur site) Filières : relais info pédagogique spécifiques handicap TP PHASE : Information ciblée étudiants. Master/doctorat Développer ATPUD	Espace santé : Augmenter le nb de médecins référencés MDPH33, temps présence période rentrée Formaliser Agrément MDPH Utilisation Guide évaluation besoins étudiants. (ministère)	
	<b>Court terme (2015-2016)</b>	<b>Moyen terme (2016-2018)</b>	<b>Long terme (2018-....)</b>

## 4.4. Actions et évaluation

### Actions proposées par l'Université de Bordeaux dans le cadre du Schéma Directeur Handicap. **AXE 4 : Accueil et accompagnement/étudiants**

Spécificités/objectifs charte	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<p>-développer les processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire</p> <p><b>Favoriser la poursuite d'études longues, au-delà de la licence</b></p>	<p><b>1 action :</b></p> <p><b>Développement de l'Aide au Travail Personnel Universitaire au Domicile- ATPUD</b></p>	<p>Les étudiants en situation de handicap sont sur représentés en Licence et sous représentés en Master.</p> <p>L'accès aux études longues reste très limité.</p> <p>La qualité du travail personnel conditionne la réussite à l'université. La possibilité de travailler au domicile permet à l'étudiant en situation de handicap d'organiser au mieux son travail dans des conditions optimales.</p> <p>Revoir les cours magistraux, préparer les exercices traités pendant les travaux dirigés, rédiger les comptes rendus de travaux pratique, les devoirs maisons, les dossiers documentaires ... s'exercer avant les nombreuses évaluations, plus l'étudiant avance dans son cursus, plus il doit fournir une part importante de travail individuel.</p> <p><b>La mise en place d'une aide au travail personnel universitaire au domicile est un facteur de poursuite d'études longues.</b></p> <p>L'ATPUD est mise en place en collaboration avec les Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde (PEP 33)</p>	<p>-Action à pérenniser</p> <p>-ATPUD mise en place selon nécessité, pendant l'année universitaire</p> <p>-critères d'attribution selon la situation de handicap et selon le dispositif d'aide humaine déjà existant (PCH, accueil institut)</p>	<p>Evaluation des besoins à réaliser le plus tôt possible pour opérationnel début septembre</p> <p>En lien avec le rectorat pour suivi des parcours lycéens.</p> <p>Demandes supplémentaires possibles en cours d'année</p>	<p><b>Entre 3 000 € et 5 000 € par an et par étudiant</b></p> <p>-coût variable en fonction du nombre d'étudiants bénéficiaires et du d'heures d'aides demandées (en moy : 20h par mois)</p> <p><b>Financement :</b></p> <p><b>-Convention entreprises/rectorat</b></p> <p><b>-Budget service PHASE si nécessaire</b></p>	<p>-Nombre d'étudiants bénéficiaires par année universitaire</p> <p>-Calendrier des heures réalisées par étudiant/par année universitaire</p> <p>-Évolution du parcours des étudiants bénéficiaires</p> <p>-Évaluation qualité par les étudiants et les aidants.</p>

Spécificités/objectifs charte	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<p>-Développer les processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire</p> <p><b>Favoriser l'accès aux études longues / Appui à la formation doctorale</b></p>	<p><b>3 actions :</b></p> <p><b>-Encourager et accompagner les candidatures pour les campagnes nationales doctorat/handicap</b></p>	<p>Plus de 70% des étudiants handicapés sont inscrits en licence dans les universités françaises et moins de 2% des étudiants handicapés suivaient un doctorat (contre + de 6 % des étudiants valides).</p>	<p>-Candidatures pour les campagnes nationales doctorat/handicap à abonder chaque année</p>	<p>-Dépôt de candidature campagne nationale début avril, résultats début juillet.</p>	<p>30 000 €/an pour un doctorant = 90 000 € bloqués sur 3 ans pour 1 doctorant</p>	<p>Nombre de doctorant en situation de handicap /nombre total d'étudiant doctorant UB et / chiffres nationaux</p>
	<p><b>-Nouer des partenariats privés pour financement de contrats doctoraux réservés</b></p>	<p>Des financements réservés aux personnes titulaires d'une reconnaissance de handicap révèlent les candidatures des étudiants en situation de handicap et mobilisent les équipes d'accueil en faveur de leur accueil.</p>	<p>-Action sur 3 ans par contrat : convention à pérenniser (convention rectorat-entreprises)</p>	<p>-Dépôt de candidature convention rectorat/entreprise en juillet</p>	<p>-Prévoir éventualité d'une année supplémentaire n lien avec le handicap</p>	<p>Nombre de Contrats doctoraux sélectionnés sur les campagnes nationales</p>
	<p><b>-Financement d'1 Contrat doctoral réservé sur budget établissement</b></p>	<p>Le Service PHASE dans sa mission d'accompagnement des étudiants tout au long du cursus et dans ses relations de proximité avec les équipes de formation et de recherche contribue à encourager les candidatures des étudiants.</p>	<p>-Financement pour 3 ans contrat doctoral réservé UB</p>	<p>-Étude de candidature UB en juillet</p>	<p><b>3 Financements :</b> <b>-MESR /campagne nationale doctorat handicap</b> <b>-Convention entreprise/rectorat</b> <b>-Budget UB</b></p>	<p>Nombre de Contrat doctoraux RQTH financé par l'UB sur budget propre.</p> <p>Nombre de Contrat doctoraux RQTH financé par sur budget convention</p>

Spécificités/objectifs charte	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<p>-Consolider le dispositif d'accueil des étudiants en situation de handicap</p> <p>-Diffuser le plus largement possible les informations relatives aux conditions d'accueil et d'accompagnement</p> <p>-Renforcement du dispositif d'accompagnement de proximité pour toutes les filières, sur tous les sites</p>	<p><b>2 actions :</b></p> <p><b>Recrutement 1 CAS supplémentaire</b></p> <p><b>Année universitaire 15/16</b></p> <p><b>Organiser un relais de Service PHASE sur chaque formation/site et/ou campus excentré</b></p>	<p>Proposer un accueil à temps plein sur chacun des campus principaux.</p> <p>Proposer un relais efficace sur les sites délocalisés, tant du point de vue de l'information sur les droits que sur le suivi des procédures et sur les mises en place</p> <p>Pour garantir un signalement et un accompagnement réactif et efficace quelle que soit la formation et quel que soit le campus.</p>	<p>À prévoir dans la durée et dès la rentrée de septembre, pour l'année universitaire 2015-2016</p>	<p>Recrutement juillet</p> <p>Organisation du relais en juillet</p> <p>Préparation des supports d'information (plaquettes et complément info web) pour septembre 2015</p> <p>Formation et information des relais en septembre et en cours d'année universitaire</p>	<p>25 000 €/an pour un CAS</p> <p>Budget com, plaquettes services spéciales sites/formations excentrés</p> <p>Formation et information des relais</p> <p><b>Financement :</b></p> <p>- UB/poste CAS</p> <p>- Budget Service PHASE : communication</p>	<p>Nombre d'étudiants en situation de handicap par formation, par site, par campus</p> <p>Evolution du nombre d'étudiants en situation de handicap</p> <p>Enquête qualité sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap</p> <p>Evaluation identification du Service, des aménagements handicap par formation, site, campus</p>

Spécificités/objectifs charte	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
-Porter une attention toute particulière sur la constitution et le fonctionnement de l'équipe plurielle en y associant des partenaires	<p><b>2 actions :</b></p> <p><b>Consolidation du rôle de l'Espace Santé Etudiant</b></p> <p><b>Constitution et développement de réseaux</b></p>	<p>Renforcer le dispositif d'évaluation pour un service de septembre à juin, dans des délais compatibles avec la mise en application des droits.</p> <p>Officialiser la désignation par la CDAPH de la MSPH33 des médecins de l'Espace Santé Etudiant conformément à la réglementation (circulaire 2011-220 du 27-12-2011).</p> <p>Renforcer le rôle de l'Espace Santé Etudiant, service universitaire dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap psychiques, troubles de santé.</p> <p>Mobiliser les ressources universitaires pour le suivi d'étudiants selon les spécificités (trouble de santé, troubles dys).</p>	À prévoir dans la durée et dès la rentrée de septembre 2015 pour la désignation CDAPH.	<p>Conventionnement par la CDAPH (agrément MDPH33) à solliciter en juillet 2015.</p> <p>Renforcer le dispositif d'évaluation en période de rentrée septembre à octobre</p> <p>Garantir l'accueil pour évaluation des droits aux aménagements jusqu'aux dernières sessions d'évaluation (fin juin)</p>	<p>Augmenter le nombre de médecins référencés ?</p> <p>Élargir les disponibilités ?</p> <p><b>Financement :</b></p> <p><b>UB</b></p>	<p>Nombre d'évaluations délivrées par l'Espace santé étudiant</p> <p>Date d'émission des évaluations</p> <p>Officialisation de la désignation CDAPH</p> <p>Liste des dispositifs spécifiques d'accompagnement</p> <p>Nombre et qualité des membres de l'équipe plurielle</p>

Spécificités/objectifs charte	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
-Implication de la communauté universitaire dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap	<p><b>2 actions :</b></p> <p><b>Valorisation de la mission d'accompagnement assumée par les étudiants</b></p> <p><b>Optimiser l'implication des enseignants pour l'accessibilité des enseignements</b></p>	<p>Les obligations de service de l'établissement via des aides humaines (prise de notes, secrétariat d'épreuve, tutorat, d'aide au travail personnel) sont assurées à 80 % par des étudiants (8000 heures/2014).</p> <p>Les étudiants sont recrutés sous contrats étudiants (décret 2007-1915 du 26 décembre 2007 « assistance et accompagnement des étudiants handicapés »</p> <p>Une valorisation complémentaire est envisagée (UE citoyenne : accréditation, bonification engagement étudiant)</p> <p>Proposer un réseau d'entraide étudiant en situation de handicap (CA2ESH) piloté par les VP étudiants (page Facebook, relais étudiants par site) : sous la responsabilité du chargé de mission handicap.</p> <p>Les enseignants sont les premiers opérateurs de l'accessibilité des enseignements : accessibilité des TP, des supports de cours, des supports d'évaluation ...</p> <p>La qualité de l'information donnée aux enseignants conditionne leur participation pour préparer les aménagements.</p> <p>Les heures consacrées par des enseignants sont valorisés sur UE transverse PHASE (300 heures/2014)</p>	A prévoir dans la durée	<p>Contrat unique aidant PHASE en place, opérationnel à la rentrée 2015</p> <p>Identification des relais pédagogique PHASE dans les unités de formation en juillet</p> <p>Transfert d'information utile en début de chaque semestre via les relais</p> <p>Création d'un guide d'informations utiles et d'aide pour les enseignants (droits étudiants, ressources, service PHASE)</p>	<p>Coût total Aides humaines (contrats étudiants, enseignants chercheurs, prestataires, vacataires autres) bilan 2014 : 200 000 €</p> <p><b>Financement :</b></p> <p><b>-MESR dotation dédiée accompagnement étudiants handicapés</b></p> <p><b>-Budget Service PHASE-dotation UB</b></p>	<p>-Nombre d'étudiants impliqués dans des contrats étudiants pour le Service PHASE/ année</p> <p>-Nombre d'heures enseignants impliqués/années</p> <p>-Nombre d'heure/type de missions/année</p> <p>-Réseau étudiant</p> <p>-Liste des relais enseignants</p> <p>-Guide enseignant</p>

## 5. Axe 5 (et 5 bis) : la promotion des formations et recherche autour des problématiques associées au handicap

Nous avons vu plus haut que le ministère a élaboré des actions de sensibilisation et d'information en direction des établissements afin d'inciter à la mise en œuvre du schéma directeur handicap. **Celui-ci doit, entre autres, augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap.** L'articulation « *formation/recherche* » est une priorité pour toute université, elle devient cruciale lorsque l'on évoque le handicap. Sans formation adaptée aux situations de handicap (couplage formés / formateurs), une politique qui se veut inclusive n'est guère envisageable. C'est cet effort demandé aux institutions qui permettra de garantir quelque peu l'égalité des chances.

La recherche est riche de conséquences sur deux aspects : 1) le premier concerne les avancées scientifiques liées au handicap avec lesquelles les compensations technique et technologique, entre autres, tiennent une place prépondérante pour compenser le handicap/déficiences. 2) le second aspect concerne la formation afin de faciliter les études en doctorat pour devenir par exemple enseignant-chercheur (EC). Car le plan d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur 2014-2015 (MESR) vaut aussi pour les EC qui peuvent postuler sur des emplois ouverts au recrutement / bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

### 5.1. État des lieux

#### 5.1.1. La formation à l'université de Bordeaux

L'Université de Bordeaux propose environ une quinzaine de formations visibles en lien avec le handicap. Ce sont majoritairement des formations professionnalisantes (formations aux métiers du handicap).

Voici les principales formations répertoriées :

##### » Collège Sciences de l'Homme :

- Licence professionnelle. Technicien coordinateur de l'aide psychosociale à l'aidant
- Master Professionnel « psychologie éducation développement et handicap de la petite enfance à l'adolescence »
- Master psychologie/psychologie clinique

- Diplôme d'état psychologue scolaire
- Licence STAPS, activités physique adaptées (APA)
- » **Collège Santé**
- Certificat de Capacité orthophoniste, orthoptiste
- Diplôme d'état psychomotricité, audioprothésiste
- DU, DES spécialités de soins – médecine physique et réadaptation, évaluation traumatisés crâniens, Sciences Neuropsychologiques interventions rééducatives et réadaptation handicap cognitif, ergonomie optimisation systèmes de travail et handicap...
- » **Collège Sciences et Techniques**
- Master professionnel en Sciences cognitives et ergonomie.
- » **Collège DSPEG**
- Licence professionnelle « Responsable de structures sociales et médico-sociales »
- » **ESPE**
- Master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » parcours « handicap, difficultés et vulnérabilité (HDV) ; formation CAPA-SH D, F, G : le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) qui remplace le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (CAAPSAIS). La formation préparant à cette nouvelle certification est définie dans l'arrêté du 5 janvier 2004 (décret n°2004-13 du 5-1-2004, BO spécial n°4 du 26 février 2004). Il existe différentes options<sup>12</sup> selon les structures et possibilités (INSHE, ESPE).

---

<sup>12</sup> - Option A : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds et malentendants,  
 - Option B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants,  
 - Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant,  
 - Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives,  
 - Option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique,  
 - Option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté,  
 - Option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative.

**On constate globalement à l'université de Bordeaux** que :

- les formations en lien avec le handicap ne sont guère identifiées sous l'angle du handicap ; il en est de même pour la communication vers l'extérieur ;
- les structures de formation ne sont pas en mesure de donner la liste exhaustive des formations en lien avec le handicap qu'elles pilotent ;
- l'information sur les formations ne permet pas d'identifier ces formations dans leur lien avec le handicap (plaquettes, site Internet) ;
- il n'y a pas de lisibilité globale à l'échelle de l'établissement ;

En résumé, hormis la problématique de la visibilité des formations et du manque de spécificité de ces dernières sur la question du handicap, le lien et le liant entre les formations n'est guère existant.

### **5.1.2. La recherche à l'université de Bordeaux**

En préambule, les données que nous avons recueillies ne sont pas exhaustives du fait du périmètre flou du handicap et de son souci définitoire d'une part, et des remontées d'information difficiles car diluées sur des thématiques plus larges d'autre part. Et ce, quelques soient les secteurs de recherche : santé, différence, ergonomie, numérique, etc...

Dans ce contexte, on découvre un laboratoire dédié aux problématiques du handicap : le laboratoire « HACS » appartenant au département SVS, et une dizaine d'unités de recherche de notre université qui se consacrent à des activités de recherche sur le handicap et/ou encadrent des doctorats en lien avec le handicap. Il existe aussi des recherches fondamentales et appliquées sur cet objet.

Voici exposées, au sein de nos trois départements, les unités de recherches concernées :

### **Programmes de recherche/Unités/Départements**

#### **Département sciences du vivant et de la santé**

- **Laboratoire Handicap Cognition Santé-HACS-EA4136** / Cognition, communication et interaction-Cognition normale et pathologique/systèmes moteurs actions et posture-Motricité normale et pathologique / réhabilitation / réalité virtuelle / Réseau IFRH.
- Centre de recherche Épidémiologie et biostatistique-INSERM U897/observatoire MAVIE/étude cohorte accident.
- Unité Bio ingénierie tissulaire -INSERM U1026/expression génétique/autisme.

#### **Département sciences humaines et sociales**

- Laboratoire Culture Education Santé-LACES-EA4140/recherche comparative en éducation, pluralisme, prévention et professions/inclusion-intégration handicap éducation/réinsertion scolaire et cancer (ORSECa.com).
- Laboratoire de psychologie Santé et Qualité de Vie-PASQV-UM CNRS 5114/MCU psychologie du travail et des organisations/handicap psychique et travail/recrutement, intégration facteurs environnementaux tr. Psychiques et cognitifs
- Centre Emile Durkheim-CED-UMR5116-CEREQ-Enquête génération 2000-parcours insertion pro jeune en sit Hand.
- Centre de Recherche et de Documentation Européenne Internationale-CRDEI-EA4193-protection passagers handicapés, PMR.
- Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale-COMPTRASEC-UM CNRS 5114/Approches juridiques du handicap psychique/approches jurisprudentielles du droit à la protection de la santé mentale au travail.

#### **Département sciences et technologies**

- Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique-LABRI-UMR5800 CNRS IPB INRIA/Architecture Réseau Adaptable des Services de-Santé pour les Maisons Intelligentes.
- Laboratoire d'Intégration du Matériaux au Système-IMS-UMR5218/CIH/accessibilité site web-ressources numériques / conception outil pour pers. En sit. Hand./handicap mental et vieillissement.

Dans et autour de ces unités de recherche, on constate :

- peu ou pas de lisibilité sur les programmes de recherche en lien avec le handicap dans les départements et aucune donnée de la DIRVED jusqu'à ce jour ;
- peu ou pas de visibilité immédiate de ces recherches sous l'angle du handicap (hormis le laboratoire « HACS ») ;
- pas de visibilité globale de l'université de Bordeaux ;

Au vu de ces constats et lors des réunions du groupe de travail « recherche », il a été souhaité, dans un avenir proche, de développer les recherches handicap au sein de l'université et de croiser les regards en son sein, en créant des inter-programmes en recherche fondamentale et appliquée par exemple.

## 5.2. Pistes d'action

### 5.2.1. Pistes d'action associées à la formation

Il ressort principalement le besoin d'identification du « handicap » :

- par les collègues, écoles et instituts, et ce de façon systématique pour chaque formation en lien avec le handicap ;
- dans tous les supports et moyens de communication sur les formations et en augmentant leur lisibilité, tout en valorisant leur existence.

Par ailleurs, il serait souhaitable i) de proposer des actions de mutualisation des compétences et ii) de concevoir des **modules de formation sur le handicap** :

- en direction des enseignants : « accessibilité des enseignements » avec mise en situation et présentation de solutions (outils), exemples d'adaptations de TP, accueil d'étudiants en situation de handicap, besoins d'adaptations selon le handicap...
- en direction des personnels administratifs en charge de l'accueil ;
- en direction des personnels gestionnaires RH.

En somme, privilégier les formations des personnels/enseignants par une mise en accessibilité des formations/enseignements, tout en construisant de nouveaux cours et en fournissant les nouvelles technologies.

**Pour atteindre les objectifs visés, voici quelques outils proposés par le groupe de travail :**

#### » Utilisation réfléchie du site Internet :

- il faut prévoir une mise à jour des informations (avoir l'accès au contenu des informations en ligne) ;
- constitution d'un répertoire exhaustif et documenté des formations en lien avec le handicap dans chaque structure de formation. Proposer ainsi un lien spécifique « formation et handicap » distinguant les formations au handicap et les formations aux métiers du handicap, formation professionnelle et initiale, en présentiel et en ligne, par cible ;
- apporter des informations ciblées : mettant en lumière des exemples d'innovations, des actualités ;
- mettre en avant le dynamisme d'une formation.

» **Créer un/des support(s) à donner :**

- un guide à distribuer à l'extérieur : rectorat, MSPH, pendant les salons ;
- une plaquette synthétique des formations de l'université en lien avec le handicap et/ou une précision handicap sur le lien avec le handicap sur les plaquettes déjà existantes par disciplines ;
- un document identifiant les « forces vives » de la formation et du handicap à l'Université ;

**Par ailleurs :**

- élaboration des formations et des supports de cours en **valorisant l'utilisation de la Plate-forme pédagogique**. Suite à un travail commun initié à l'université, cette plateforme a un bloc « accessibilité » répondant aux engagements et favorisant l'accès ; mais si ce que contient cette plateforme n'est pas réfléchi en cohérence, l'usage et l'effet « levier » possibles n'existeront pas réellement, et il n'y aura pas d'accès réel aux contenus pédagogiques. La coquille sera adaptée, mais peu (voire pas) le contenu.

**5.2.2. Pistes d'action associées à la recherche**

A partir de l'état des lieux décrit *supra*, voici quelques pistes proposées par le groupe de travail :

- communiquer, sur des supports variés, sur les recherches existantes (cf. axe 3) ;
- valoriser les recherches au sein de l'université ;
- identifier les programmes de recherche et les thèses en lien avec le handicap ;
- créer des espaces d'échanges entre les équipes intra Université de Bordeaux ;
- soutenir les recherches existantes et favoriser l'émergence de nouvelles recherches

**Pour atteindre les objectifs visés, voici quelques outils proposés par le groupe de travail :**

- lancer une enquête exhaustive sur les programmes de recherche « handicap » (définir les limites selon la CIF) et sur les doctorats (DIRVED-écoles doctorales) ;
- permettre l'identification systématique « recherche-thèse / handicap » ;

- développer des financements consacrés à la recherche / handicap ;
- une bourse fléchée autour d'une thèse dont l'objet étudié serait le handicap (financement Université de Bordeaux couplé à un autre financement) ;
- **organisation de colloques et/ou journées études scientifiques sur le handicap** : regards croisés, intra et inter-départements de l'université. Sur ce point, le chargé de mission handicap a contacté les trois directeurs des départements de recherche de l'université de Bordeaux qui ont donné leur accord de principe pour organiser un colloque autour du handicap. Dit autrement, il s'agirait de croiser les points de vue des chercheurs de ces trois départements distincts sur l'objet « **handicap** » : plus qu'une pluridisciplinarité, ce colloque projeté en 2016/2017 tentera d'avoir **une approche systémique et trans-disciplinaire du handicap**. Ce rayonnement de la recherche au sein de notre université trouverait un écho à l'international en invitant trois personnalités étrangères, spécialistes du handicap. Ces regards croisés pourraient, après coup, servir de rampe de lancement à la construction d'une ANR ;
- **recherche sous forme d'enquête auprès des étudiants en situation de handicap afin de partir de la parole des usagers pour mieux cibler les actions pertinentes transversales à prioriser dans les années à venir (démarche ascendante transversale à tous les axes du SDH)**. Trop souvent, des actions sont déclinées par les instances d'un établissement sans concertation approfondie au préalable avec les concernés (démarche descendante), ce qui débouche fréquemment sur des politiques éducationnelles éloignées de la réalité vécue et des coûts non maîtrisés et légitimés.

À cet effet, sous l'impulsion du chargé de mission handicap<sup>13</sup>, est menée une enquête quantitative - Avril/mai 2015 - orientée sur

---

<sup>13</sup> Sont associés et partie prenante de cette (construction et recueil des données), le Professeur Joël Zaffran (sociologue, Bordeaux) et Antoine Vérétoit (doctorant, Bordeaux).

la « trajectoire des étudiants en situation de handicap » à l'université de Bordeaux (avant leur entrée à l'Université, leur vie au sein de l'Université et leur projet professionnel potentiel). Autrement dit, il s'agit de mieux comprendre leur parcours au sein et en dehors de l'université, cela afin d'améliorer le bien-être et le bien-devenir des étudiants en situation de handicap. En parallèle, sont conduits des entretiens<sup>14</sup> avec certains des étudiants enquêtés, choisis selon leur cursus universitaire et le type de handicap afin d'avoir une vision large des problématiques du handicap à l'université.

- **une enquête de même type auprès du personnel de l'université de bordeaux** est envisagée sur l'année universitaire 2015-2016 avec l'Observatoire de l'UB (cf. axe 7 du document).

**Ces objectifs sont une préoccupation majeure liée à la mission handicap et à la politique inclusive de notre université.**

Pour terminer, suivent ci-après deux tableaux croisés qui synthétisent **les principales pistes d'actions au cours du temps et selon les espaces institutionnels/structurels concernés :**

*(CF. Tableaux pages suivantes)*

---

<sup>14</sup> Ces enquêtes se réalisent dans le cadre du master professionnel de psychologie de l'université de Bordeaux : deux mémoires d'étudiantes dirigés par Corinne Ponce (MCF, psychologie).

## AXE 5 : ACTIONS PRIORISÉES POUR LA FORMATION

AXE 5 : ACTIONS PRIORISÉES POUR LA FORMATION			
<b>extra-structures de l'Université</b>		<p>Valoriser les formations « handicap » existante /Site Internet/actions com. Vers l'extérieur (site handi-U)</p> <p>Diffusion support de com. Formation et handicap</p>	<p>Valoriser les nouveaux modules de formation</p>
<b>inter-structures de l'Université</b>	<p>Identification « handicap » des formations sur supports et moyens de com. (plaquettes de formation)</p> <p>Entrée handicap-catalogue de formation en ligne.</p>	<p>Consolider les répertoires</p> <p>Créer un support de communication dédié aux formations « handicap » de l'établissement : Catalogue formations « UB/Handicap », guide, plaquette synthétique ...</p> <p>Valoriser les formations « handicap » existante</p> <p>Articles newsletters personnels, étu. formations « handicap »</p>	<p>Étude de besoins en formation</p> <p>Évaluation ressources</p> <p>Conception de formations (ex. exprimés : « accessibilité des enseignements-mise en situation et solutions » ; « connaissance du handicap »)</p>
<b>intra-structures de l'Université</b>	<p>Identification des formations « handicap »</p> <p>Répertoire formations handicap / collèges/écoles /instituts.</p>	<p>Mise à jour informations (actualisation, correction erreurs info. Site internet, plaquettes de formation)</p>	<p>Concevoir des modules de formation sur le handicap</p>
	<b>Court terme (2015-2016)</b>	<b>Moyen terme (2016-2018)</b>	<b>Long terme (2018-....)</b>

## AXE 5bis : ACTIONS PRIORISÉES POUR LA RECHERCHE

AXE 5bis : ACTIONS PRIORISÉES POUR LA RECHERCHE			
<b>extra-structures de l'Université</b>		-Communication sur la base de l'enquête « recherche handicap UB »extra/site internet et autres	ANR(?) à partir du colloque « Handicap » inter- départements de l'UB.
<b>inter-structures de l'Université</b>	<p>Consolidation en inter des données enquête intra-DIRVED</p> <p>Journée d'étude intra-département (SHS)</p> <p>Enquête/recherche auprès des étudiants handicapés (trajectoire de vie)</p> <p>Enquête auprès des personnels handicapés (trajectoire de vie)</p>	<p>-Communication sur la base de l'enquête « recherche handicap UB »en intra : newwletter/site internet</p> <p>- colloque et journées « handicap » inter-départements (+ 3 spécialistes étrangers)</p> <p>-Proposer une bourse fléchée sujet handicap / financement UB/ autre financement</p>	-développer des financements dédiés recherche/handicap au sein de l'UB
<b>intra-structures de l'Université</b>	<p>-Enquête programmes de recherche/thèses « handicap » dépt. Écoles doct.</p> <p>-l'identification « handicap » recherche, thèse existantes, dépt. Écoles doct.</p>	- colloques et journées handicap : intra-département	
	<b>Court terme (2015-2016)</b>	<b>Moyen terme (2016-2018)</b>	<b>Long terme (2018-....)</b>

### 5.3. Actions et évaluation

Actions proposées par l'Université de Bordeaux dans le cadre du Schéma Directeur Handicap. **AXE 5 : Formation**

Spécificités/objectifs charte	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
- rendre lisible les formations UB existantes sur le thème du handicap	<p><b>2 actions :</b></p> <p><b>identifier les formations existantes en lien avec le handicap</b></p> <p><b>Communiquer sur ces formations</b></p>	<p>Les formations en lien avec le handicap proposées par l'UB ne sont pas identifiées en tant que telle.</p> <p>Elles ne sont pas répertoriées.</p> <p>Il n'existe pas de marqueur systématique « handicap » que ce soit au niveau des services administratifs ou pédagogiques.</p> <p>L'existant n'est pas valorisé.</p> <p>L'identification puis la création de supports de communication permettront d'augmenter la lisibilité de l'existant</p>	Répertorier, identifier, communiquer : 1 an	<p>Action à prévoir à compter de l'adoption du SDH</p> <p>En lien avec la la Direction des formations et gestion des cursus, les collèges, instituts, écoles et le service communication</p>	<p>Coût selon choix des supports de communication</p> <p><b>Financement : UB</b></p>	<p>-qualité et exhaustivité des informations sur les formations-handicap-UB diffusées sur le site internet UB</p> <p>-informations visibles sur le site handi-U</p> <p>-périmètre de lisibilité des formations</p> <p>-évolution du nombre de candidature aux formations et profil des candidats</p> <p>-recensement des actions de communication sur les formations-handicap-UB</p>

Spécificités/objectifs charte	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<p>- répondre aux demandes sociétales en valorisant les formations existantes et en favorisant l'émergence de nouvelles formations</p>	<p><b>2 actions :</b></p> <p><b>Créer des espaces de rencontre pédagogique sur les formations en lien avec le handicap</b></p> <p><b>Proposer de nouvelles formations en lien avec le handicap</b></p>	<p>La valorisation des initiatives et la mise en lumière d'exemples d'innovations pédagogiques, la création d'espace de rencontre et de mutualisation des ressources existantes sont susceptibles de faire naître de nouvelles propositions de formation.</p> <p>Les ressources UB permettraient de répondre pour partie aux besoins exprimés intra université (connaissance du handicap, formation sur le handicap, formation sur l'accessibilité).</p>	<p>Rencontres pédagogiques à initier et pérenniser.</p> <p>Valorisation à prévoir avec le service communication en période d'inscription et au fil de l'eau</p>	<p>Action à prévoir à compter de l'adoption du SDH</p>	<p>Coût selon choix du mode de communication</p> <p>Coût de formation à définir selon le type de formation</p> <p><b>Financement : UB</b></p>	<p>-Type de communication dédié aux formations</p> <p>-organisation d'évènement ou espace de rencontre pédagogique</p> <p>-évolution du nombre de formation (création)</p>

Actions proposées par l'Université de Bordeaux dans le cadre du Schéma Directeur Handicap. **AXE 5bis : Recherche**

Spécificités/objectifs charte	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
- rendre lisible les recherches UB existantes sur le thème du handicap	<p><b>2 actions :</b></p> <p><b>identifier les recherches existantes en lien avec le handicap/définir les critères d'identification</b></p> <p><b>Communiquer sur ces recherches</b></p>	<p>Les recherches en lien avec le handicap proposées par l'UB ne sont pas toutes identifiées en tant que telle.</p> <p>Elles ne sont pas répertoriées.</p> <p>Il n'existe pas de marqueur systématique « handicap » que ce soit au niveau des services administratifs ou recherche.</p> <p>L'existant n'est pas valorisé.</p> <p>L'identification puis la création de supports de communication permettront d'augmenter la lisibilité de l'existant</p>	Répertorier, identifier, communiquer : 1 an	<p>Action à prévoir à compter de l'adoption du SDH</p> <p>En lien avec la DIRVED, les départements et le service communication</p>	<p>Coût selon choix des supports de communication</p> <p><b>Financement : UB</b></p>	<p>-Qualité et exhaustivité des informations sur les recherches-handicap-UB diffusées sur le site internet UB</p> <p>-Informations visibles sur le site handi-U</p> <p>-Périmètre de lisibilité des recherches</p> <p>-Nombre de thèses consacrées à un thème en lien avec le handicap</p> <p>-Evolution du nombre de programme de recherche en lien avec le handicap</p> <p>-Recensement des actions de communication sur les recherche-handicap-UB</p>

Spécificités/objectifs charte	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs	
<p><b>- Répondre aux demandes sociétales en valorisant les recherches existantes et en favorisant l'émergence de nouvelles recherches</b></p>	<p><b>3 actions :</b></p> <p><b>Créer des journées études, colloques recherche en lien avec le handicap</b></p>	<p>Colloque inter-départements UB (organiser par le chargé de mission handicap + les 3 dpts)</p>	<p>2 jours</p>	<p>2016-2017</p>	<p>8000 euros 25 participants UB + 3 conf.-étrangers</p>	<p>- actes de colloque/ouvrage ; vers un potentiel projet ANR /handicap</p>	
	<p><b>Développer un financement dédié recherche/handicap</b></p>	<p>La valorisation des initiatives et la mise en lumière d'exemples de programme de recherche et de thèse, la création d'espace de rencontre et de mutualisation sont susceptibles de faire naître de nouvelles propositions de programme de recherche.</p>	<p>Rencontres à initier et pérenniser.</p>	<p>Action à prévoir à compter de l'adoption du SDH</p>	<p>+ 3000 euros ouvrage</p>	<p>-Type de communication dédié aux recherches</p>	
	<p><b>Proposer un financement dédié bourse fléchées thématique handicap</b></p>	<p>Sur le modèle des bourses fléchées réservées aux candidats RQTH, initier un financement dédié à une doctorat sur un thème « handicap » au sein de l'UB</p>	<p>Financement à initier et pérenniser</p>	<p><b>Financement :</b> -UB  -Convention privée à envisager : <b>financement programme de recherche handicap</b></p>	<p>-Organisation d'évènement ou espace de rencontre « recherche handicap »</p>	<p>-Chiffrage financement dédiés recherche-handicap</p>	<p>-Nombre de bourses fléchées recherche handicap</p>

## 6. Axe 6 : Renforcement de l'aide à l'insertion professionnelle et consolidation du devenir professionnel des étudiants en lien avec les réseaux professionnels

*Co-écrit avec Fabienne Eydon et le groupe de travail de l'axe 6.*

Comme introduit dans le schéma directeur de l'Aide à l'Insertion Professionnelle de notre université, avant la fusion des 3 universités, la mission d'insertion professionnelle avait été mise en place par celles-ci, et conformément à la loi LRU, un Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) a permis, dès 2009, de compléter ou de coordonner les services existants.

L'insertion des étudiants en situation de handicap reste une priorité et s'inscrit dans une politique volontariste pour garantir au mieux l'égalité des chances et leur devenir professionnel. Rappelons les chiffres du ministère de l'Éducation nationale : « à la rentrée scolaire 2014, 260 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire. En 8 ans, ce nombre d'élèves a doublé et il continue d'augmenter chaque année de plus de 10 %. Cependant, **le nombre d'élèves décroît significativement de l'école à l'université.** Pour illustration, en 2011-2012, les relevés du MESR dévoilaient que 52 % des jeunes sont orientés vers les filières professionnelles contre 30 % pour la moyenne nationale. En 2013, 16 000 étudiants handicapés sont recensés (8000 avant 2005) et 90 % d'entre eux sont inscrits à l'université et bénéficient d'une aide ou d'un suivi à ce titre.

Plus précisément pour cet axe du SDH, l'accompagnement vers l'insertion professionnelle est soutenu par le ministère<sup>15</sup> en encourageant *l'engagement des établissements d'enseignement supérieur dans la sécurisation des parcours, l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap et la participation à la vie citoyenne.* [...] *Outre le renforcement des dispositifs d'accompagnement pour le suivi des formations de l'enseignement supérieur, **le ministère a reconduit la campagne nationale d'attribution de contrats doctoraux réservés à des étudiants***

---

<sup>15</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid84379/l-ecole-inclusive-une-dynamique-qui-s-amplifie-en-faveur-des-eleves-et-des-etudiants-en-situation-de-handicap.html>

**bénéficiaires de l'obligation d'emploi**, initiée en 2011. En 2014, 25 contrats ont été attribués (7 contrats en 2011, 10 contrats en 2012 et 15 contrats en 2013). Le ministère a également veillé à la prise en compte du handicap dans tous les accords de branches, lors de nouvelles signatures ou de renouvellements<sup>16</sup>.

Comme tous les étudiants, ceux en situation de handicap bénéficient des services de la MAOIP (Mission d'Appui à l'Orientation et l'Insertion Professionnelle, pôle FIPVU) pour les aider dans leur orientation et leur insertion professionnelle. Néanmoins, les étudiants en situation de handicap ont souvent des besoins et des droits spécifiques. C'est pourquoi, il est indispensable de construire pour ces étudiants un parcours sécurisé afin de renforcer leur insertion professionnelle. Ce parcours est à anticiper dès le secondaire et se poursuit dans l'enseignement supérieur en s'appuyant sur le développement d'actions particulières, de partenariats extérieurs à l'université (organismes spécialisés, associations, entreprises de la Région...).

Enfin, l'accompagnement à la mobilité internationale d'étudiants en situation de handicap doit être aussi priorisé en vue d'une meilleure insertion professionnelle.

C'est toute la place et l'enjeu de la mission Handicap que de faire le relais entre les étudiants handicapés et les organismes d'insertion professionnelle, quels que soient les supports.

## **6.1. État des lieux**

Cet état des lieux sera synthétique du fait qu'il doit être conjugué avec le schéma directeur de l'Aide à l'Insertion Professionnelle de notre université

À l'université de Bordeaux, la mission d'insertion professionnelle, est favorisée par la création d'une Mission d'Appui à l'Orientation et l'Insertion Professionnelle (MAOIP), *co-pilotée par des binômes de responsables administratifs et par des chargées de missions dédiées respectivement à l'orientation et la réussite (ORRES) et à l'insertion professionnelle, et représentée sur les campus par des Espaces Orientation Carrière (EOC)*

---

<sup>16</sup> Un volet handicap est d'ores et déjà inclus dans les accords concernant certaines branches professionnelles (CGI, FCD, DCF, GIFAS, UIC, FP, ANFA, AFT IFTIM, SYNTEC, ANIA, FBF/CFPB, LEEM). L'objectif est de faire bénéficier les étudiants en situation de handicap de toutes les actions prévues pour les étudiants dans le cadre de ces conventions et en faveur de leur insertion professionnelle, tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

Afin de promouvoir les actions de partenariat pour une meilleure continuité dans le parcours entre le secondaire, l'enseignement supérieur et l'emploi, le ministère a sensibilisé les établissements pour la mise en œuvre de tels partenariats locaux ou régionaux, au cours d'un séminaire dédié aux présidents des universités qui a eu lieu le 18 juin 2014.

[Cf. schéma directeur de l'Aide à l'Insertion Professionnelle de notre université].

Mais la problématique de l'insertion professionnelle ne débute pas à l'université. Il faut s'en saisir en amont car, dès le lycée, le jeune bachelier doit faire des choix déterminants pour son projet professionnel ; parfois, son handicap détermine pour une large part ses choix (rester dans son lycée d'origine par exemple), sans être une fatalité pour autant.

La difficulté réside aussi dans le fait que les services d'accompagnement des étudiants en situation de handicap à l'université sont méconnus du personnel de l'enseignement secondaire, ainsi que des jeunes et de leurs parents (cf. l'axe 3 du SDH : problématique de communication et de sensibilisation).

**On constate essentiellement :**

- une très faible proportion d'étudiants en situation de handicap en études doctorales ;
- peu ou pas d'étudiants de l'UB se positionnent sur les offres d'emploi émises par l'UB ;
- méconnaissance de l'UB comme employeur ;
- pas de site dédié pour publication des candidatures des étudiants en situation de handicap ;
- manque d'outils pour l'accompagnement dans la recherche de stage et d'emploi ; l'évaluation dès le retour des stages devrait être harmonisée et systématisée pour mieux pro agir et prévenir.
- guère de lisibilité sur le devenir professionnel des étudiants en situation de handicap : les étudiants ne sont pas identifiés au sein d'enquêtes et d'études dédiées. En somme, il n'existe guère, jusqu'à ce jour, de suivi sur la réussite, le parcours d'études, l'insertion professionnelle et le devenir des étudiants en situation de handicap ;
- enfin, on relève une multiplication de services qui entrent en relation avec le monde professionnel, ce qui génère de la redondance, ajoute de la confusion, ainsi qu'une lisibilité et un repérage brouillés.

## 6.2. Pistes d'Action

À partir de cet état des lieux, des pistes d'action prioritaires se dégagent :

- communiquer dès le collège afin que le projet professionnel du jeune puisse se construire en ayant toutes les informations nécessaires à sa prise de décision ;
- favoriser la poursuite d'études longues en mettant en place des rencontres dans les collèges et les lycées. La convention Handicap tripartite, signée le 3 décembre 2014 entre le rectorat, les entreprises et les établissements, facilitera le lien et les actions entre le lycée et l'université ;
- travailler avec les enseignants référents, les conseillers d'orientation psychologues (COP), mais aussi les associations de parents d'élèves pour assurer la continuité du service et susciter des projets d'études ambitieux. Ce maillage de ressources internes et externes consolide la sécurisation du parcours du jeune en situation de handicap ;
- au-delà des contrats doctoraux réservés, portés par le ministère, l'Université de Bordeaux devra favoriser l'accès aux contrats doctoraux aux étudiants en situation de handicap. Ce qui, en voie de conséquence, se répercutera sur l'emploi d'enseignants-chercheurs handicapés (Cf. axe 7) ;
- entretenir des liens plus étroits entre le service PHASE et le service RHDS, comme réalisé actuellement, pour favoriser le recrutement interne, possibilité que méconnaissent généralement les étudiants de notre université ;
- collaborer étroitement avec le BAIP afin de préparer et d'accompagner les étudiants en situation de handicap dans leur insertion professionnelle. Les structures extérieures doivent être partie prenante du lien entre la sphère universitaire et le monde professionnel (ALHER, Cap emploi, Tremplin ...) ;
- construire une plateforme de dépôt d'offres de stage et d'emploi (Cf. Schéma directeur Insertion Professionnelle) ;
- créer un vivier de CV d'étudiants à destination interne et externe afin de favoriser l'employabilité ;
- mutualiser les informations, les partager afin de mesurer plus précisément le devenir professionnel des étudiants en situation de handicap. En ce sens, le **questionnaire sur la trajectoire de nos étudiants en situation de handicap** (envoyé en avril 2015 par la mission handicap et qui participe à une thèse de doctorat à l'université de Bordeaux), permettra de mieux saisir leurs besoins et aspirations professionnelles ;

- rencontrer et définir les rôles des différents services au sein de l'Université de Bordeaux afin de développer les liens avec les réseaux d'entreprises ainsi que les associations. Autrement dit, créer des partenariats avec les acteurs socio-économiques locaux (autres que ceux liés à la Convention Handicap existante) ;
- mettre en place des journées/forums « Recherche, Formation et entreprises » pour concrètement resserrer les liens entre l'université et l'entreprise sur la question du handicap, au-delà des 6 % obligatoires...

**Les principaux outils pour accompagner ces actions projetées sont :**

- des enquêtes auprès des usagers concernés (lien avec L'Observatoire de notre université) ;
- des journées de rencontres collège/Lycée/université et université/entreprises ;
- participation aux journées départementales de la liaison Lycée/Enseignement supérieur dont les acteurs sont : MAOIP, PHASE et Rectorat.
- pour les étudiants et en lien avec l'université, la DIRVES et le service PHASE : attributions de bourses, financement du tutorat, d'aides spécifique (comme l'aide au travail personnel...) ;
- outils variés de communication et de sensibilisation à développer (cf. axe 3).

Ces actions projetées sur le tableau croisé ci-après permettent de mieux cerner les priorités sur la durée selon les structures concernées :

*(CF. Tableau page suivante)*

<b>extra-structures de l'Université</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une journée de rencontre et d'information en lien avec le Rectorat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouer des partenariats avec des associations spécialisées</li> <li>- Elargir les liens avec les réseaux d'entreprises au-delà de celles identifiées dans la Convention</li> <li>- Se rapprocher des acteurs du SPE qui mènent des actions spécifiques visant à améliorer l'accompagnement vers l'emploi.</li> </ul>	À poursuivre et étoffer
<b>inter-structures de l'Université</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une journée régulière de sensibilisation « Recherche, Formation, Entreprises »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une plateforme de dépôt d'offres de stage et d'emploi</li> <li>- Mutualiser les informations afin de mesurer le devenir professionnel des étudiants</li> </ul>	À poursuivre et étoffer
<b>intra-structures de l'Université</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les offres de l'UB</li> <li>- Soutenir les étudiants souhaitant poursuivre leurs études + jusqu'au doctorat</li> <li>- Rencontrer et définir le rôle des différents services afin d'optimiser l'accompagnement proposé aux étudiants et de mieux répondre aux demandes des entreprises</li> <li>- Collaborer plus particulièrement avec le BAIP (identification d'un référent Phase)</li> <li>- Accompagner individuellement l'étudiant dans son projet professionnel, sa recherche de stage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les étudiants souhaitant poursuivre leurs études + jusqu'au doctorat</li> <li>- Accompagnement renforcé à la mobilité internationale en vue d'améliorer l'insertion pro</li> <li>- Accompagner individuellement l'étudiant dans son projet professionnel, sa recherche de stage</li> </ul>	À poursuivre et étoffer
<b>Court terme (2015-2016)</b>		<b>Moyen terme (2016-2018)</b>	<b>Long terme (&gt;2018)</b>

### 6.3. Actions et évaluation

Actions proposées par l'Université de Bordeaux dans le cadre du Schéma Directeur Handicap. **AXE 6 : Insertion professionnelle**

Spécificités	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
-Action entamée à poursuivre à terme / <b>engagement sur 1 an reconductible</b> -Évaluation de la qualité de la candidature à prévoir :	<b>Appui à la formation accés aux études longues</b>	75% des étudiants handicapés sont inscrits en licence dans les universités françaises et environ 2% des étudiants handicapés suivaient un doctorat (contre 4,5 % des étudiants valides). Ce décalage se constate tout au long du parcours scolaire et universitaire de l'étudiant handicapé.	- 1 année universitaire reconductible	Prévoir une identification des étudiants concernés par ces aides en début d'année universitaire ; prévoir des demandes supplémentaires tout au long du cursus	15 000 €/an	Nb d'étudiants bénéficiant de ces aides.

<p>-Gestion logistique, inscription, suivi, fonctionnement : Service PHASE</p> <p>-Action entamée à poursuivre à terme / <b>engagement sur 1 an reconductible</b></p> <p>-Gestion logistique, inscription, suivi, fonctionnement : Service PHASE, Rectorat, MAOIP</p> <p>-Action entamée à poursuivre à terme / <b>engagement sur 1 an reconductible,</b></p> <p>-gestion logistique, inscription, suivi, fonctionnement : Service PHASE, MAOIP</p>	<p><b>Accompagnement à l'orientation via la mise en place de journées de rencontre et d'information</b></p> <p><b>Renforcement à l'insertion professionnelle</b></p>	<p>Le nombre d'élèves ou d'étudiants handicapés diminue lors d'un passage d'un cycle à un autre de façon plus significative que pour les étudiants valides. Ainsi, l'accès aux études longues reste très limité. Pour soutenir les étudiants souhaitant poursuivre leurs études, l'établissement financera des aides qui ne sont pas prises en charge par le Ministère : attribution de bourses et d'aides spécifiques comme l'aide au travail personnel. Financement par l'UB d'un contrat doctoral</p> <p>Aller à la rencontre et informer les élèves, les associations de parents d'élèves, le personnel des collèges et lycées sur les services d'accompagnement dans l'enseignement supérieur, sur les aides et aménagements, identifier les interlocuteurs</p> <p>Participer aux journées départementales de la liaison Lycée-Enseignement Supérieur</p> <p><i>Collaborer étroitement avec le BAIP afin de préparer et d'accompagner les étudiants dans leur insertion professionnelle : conseils et formations individuels : entretien de motivation, aide à la rédaction de CV et à la préparation des entretiens</i></p>	<p>- Tous les ans - 1/an</p> <p>- Tous les ans - 1/an</p> <p>tout au long de l'année universitaire</p>	<p>tout au long de l'année universitaire</p>	<p>90 000 € pour 1 contrat (sur 3 ans)</p> <p>déplacement du personnel du Service Phase</p> <p>Moyens humains du MAOIP</p>	<p>Nombre d'établissements et de jeunes rencontrés</p> <p>Nombre d'étudiants accompagnés</p>
---	--	---	--	--	--	--

Spécificités	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<p>évaluation de la qualité : création d'un comité de pilotage pour travailler sur des projets communs</p> <p>-gestion logistique, inscription, suivi, fonctionnement : Service PHASE, DPI</p> <p>-Action à suivre annuellement/</p> <p>-gestion logistique, inscription, suivi, fonctionnement : Service PHASE, Observatoire, BAIP</p>	<p><b>Développement des liens et contractualisation avec des partenaires extérieurs</b></p> <p><b>Création d'outils de suivi des étudiants afin de renforcer l'insertion professionnelle des étudiants</b></p>	<p><i>Développer des liens avec les entreprises et les associations spécialisées, autres que celles de la Convention</i></p> <p><i>Se Rapprocher des acteurs du SPE</i></p> <p><i>Développement d'outils permettant de suivre le parcours et le devenir professionnel des étudiants en situation de handicap afin d'identifier les freins potentiels et de les lever</i></p> <p><i>Construction d'une plateforme de dépôt d'offre de stage et d'emploi</i></p>		<p>2016</p> <p>Suivi annuel</p>	<p>Moyens humains du service Phase et de l'Observatoire</p> <p>Moyens humains du BAIP</p>	<p>Nombre d'entreprises ; convention ou action commune avec d'entreprises ou associations</p>

## 7. Axe 7 : Emploi et accompagnement des personnels en situation de handicap.

*Co-écrit avec Henri Capdeville, Laetitia Bruno et les membres du groupe de travail de l'axe 7.*

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi concernent bon nombre de secteurs d'activités et, pour rappel, 6% de personnels en situation de handicap sont nécessaires pour satisfaire l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) au sein d'un établissement. Plus particulièrement, si le *M.E.N.E.S.R. a vocation à recruter dans les filières des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (I.T.R.F.) et des personnels des bibliothèques, les recrutements peuvent également concerner des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (A.T.S.S.) ainsi que certains personnels enseignants du second degré.*

Dans ce contexte, le pôle Ressources Humaines et Développement Social (RHDS) a pour objectif au-delà des missions classiques de gestion des personnels de proposer un modèle innovant, contribuant à une politique de ressources humaines qui intègre tous les aspects de l'environnement au travail pour mieux répondre aux situations individuelles, aux enjeux de solidarité.

Ainsi le Pôle RHDS est un acteur majeur de la politique que l'établissement entend mener pour ses collaborateurs en situation de handicap. Dans le cadre de l'Université de Bordeaux, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la préfiguratrice du pôle Ressources Humaines et Développement Social a souhaité la création du Service du Conseil retraite et des gestions spécifiques afin de répondre aux attentes des personnels dans les 3 domaines majeurs suivants : retraite, accident de service/de travail/maladie professionnelle et handicap des personnels. Ce service s'est constitué grâce à la mutualisation, la centralisation et l'expertise présente sur les trois universités. Une des missions initiale, assignée au Service, était la relation de travail avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : enquêtes... Toutefois, le Service du Conseil retraite et des gestions spécifiques (SCRGS) est devenu un acteur de la politique du handicap et s'est professionnalisé dans la relation avec les personnels en situation de handicap. À cet effet, le chef de service et une collaboratrice

de catégorie B qui est en charge de cette mission ont participé à la formation de 3 jours de l'AMUE «**Connaissance et accompagnement des personnels en situation de handicap** » fin mars 2014 à Paris.

Cette spécificité est une force pour les agents qui peuvent être pris en charge par le même service dans des démarches concernant les difficultés de santé liées à une maladie professionnelle, un accident de service, une invalidité, le handicap et l'aménagement du poste de travail suite au reclassement.

En étroite collaboration avec d'autres services du pôle RHDS tels que le Service des recrutements, la Conseillère mobilité carrière, le Service de santé au travail, le Service de l'action sociale, le Service du développement des compétences et des parcours professionnels, le Service du Conseil retraite et des gestions spécifiques assure une continuité de service aux personnels, dont ceux en situation de handicap.

En ce sens, le renforcement et l'extension de la formation des professionnels du pôle RHDS sur la question du handicap sont primordiaux.

## **7.1. État des lieux**

### **7.1.1 Contexte réglementaire**

La loi du 11 février 2005 a créé le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui assure la prise en charge d'aides diverses en complément des aides institutionnelles telles que celles relevant de la MDPH, Sécurité Sociale, mutuelle...

Elle a aussi défini le handicap comme « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidante* ».

Avant 2005, seules les personnes titulaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé bénéficiaient de l'obligation d'emploi. La loi de 2005 a donc élargi le champ du handicap.

### **7.1.2. Recrutement**

Pour rappel, l'université a obligation légale d'ouvrir une proportion minimale de 6% du nombre total de concours et recrutements sans concours au titre du handicap.

En 2014, 6,98 % des concours et recrutements sans concours ont été réservés aux BOE, soit 6 emplois<sup>17</sup>, tous dans la filière ITRF. En 2015, 6,32 % des emplois mis aux concours et recrutements sans concours sont réservés aux BOE, soit 6 emplois, tous dans la filière I.T.R.F. :

- 2 catégories B et 4 catégories C

### 7.1.3. Activité de la Conseillère mobilité carrière

Sur une centaine d'agents accompagnés en 2014 par la Conseillère mobilité carrière, 16 agents BIATSS et 2 enseignants PRAG étaient bénéficiaires de la RQTH ou susceptibles de la demander. Les principales interventions peuvent être résumées en deux catégories :

1) Accompagnement dans des démarches de **mobilité** :

- **interne** pour 4 agents BIATSS bénéficiaires de la RQTH et 3 susceptibles d'en bénéficier ;
- **externe** pour 1 agent BIATSS bénéficiaire de la RQTH ;

2) Accompagnement tout au long du parcours professionnel :

- **adaptation au poste de travail** pour 4 agents BIATSS bénéficiaires de la RQTH et 1 susceptible de la demander ;
- **préparation aux concours** pour 2 agents BIATSS bénéficiaires de la RQTH et 1 en cours de demande ;
- **construction de projet professionnel** pour 1 agent BIATSS bénéficiaire de la RQTH ;
- **reclassement** pour 3 agents BIATSS et 2 PRAG susceptibles de demander la RQTH.

---

<sup>17</sup> Deux ont été pourvus par contractualisation directe de deux personnels contractuels de l'établissement ayant une RQTH ; quatre ont été publiés (site de l'université, CAP Emploi + diffusion en interne auprès de l'ensemble des personnels et de la cellule PHASE pour information du vivier étudiant) en vue d'une contractualisation des personnes recrutées au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

#### **7.1.4. Aménagement du poste de travail et accompagnement**

Depuis sa création, le Service du Conseil retraite et des gestions spécifiques a reçu environ une **centaine** de contact d'agents exprimant un besoin d'information, d'aide, dont une quarantaine sur rendez-vous.

Au cours de l'année 2014, le Service a traité **35** dossiers relatifs à la RQTH, au conseil et aide du Service pour l'élaboration du dossier de l'agent auprès de la Maison Départementale des Personnes handicapées-MDPH-, à l'aménagement du poste de travail en liaison avec le Service de santé au travail par l'achat de matériel adéquat, au financement complémentaire de prothèses auditives, d'aménagement de véhicule, de prise en charge de transport, de traduction en langage des signes...

Soit une dépense totale de **52 208 €**.

#### **7.1.5. Sécurité et prévention des risques**

Le Service de santé au travail est l'interlocuteur obligatoire pour tout aménagement de poste. En 2014, il a permis d'évaluer environ une **trentaine de préconisations particulières** nécessitant un aménagement du poste de travail, que la personne fasse ou non partie des BOE.

#### **7.1.6. Le Service d'action sociale**

Les assistantes sociales assurent un lien essentiel par leur position particulière. Ainsi elles ont permis à un certain nombre d'agents de se déclarer à l'administration afin d'être accompagnés dans leur démarche liée au handicap.

#### **7.1.7. Témoignages et remontée de difficultés du terrain**

Très souvent les agents reçus ont exprimé des besoins matériels, de compréhension, mais aussi, ils ont fait part de leurs difficultés financières qui les obligent à se maintenir à temps complet alors qu'un temps partiel leur permettrait de mieux assumer leur handicap et lutter contre la fatigabilité. Ils ont exprimé le désir d'avoir la possibilité d'obtenir sur le temps de travail, un temps permettant de se rendre à des soins ou un rendez-vous médical lié au handicap.

Il a aussi été exprimé un problème d'accessibilité : transports en commun trop éloignés et/ou pas de parking obligeant certains agents à renoncer à une formation ou un rendez-vous avec le médecin de la prévention. De même, il a été signalé l'impossibilité de monter sur une estrade pour faire son cours et d'avoir l'obligation systématique de demander une aide alors même que l'autonomie est la clé de l'intégration et de la compensation.

Une impression d'incompréhension demeure de la part des chefs de service quant à l'application des préconisations, de même qu'un sentiment de jugement de certains responsables de structures et de collègues.

Le Service du Conseil retraite et des gestions spécifiques souhaite la désignation de correspondant handicap dans les structures et pôles afin de faciliter les relations de travail (commande de matériels dédiés, signalement de situations hors normes d'accessibilité...).

Grâce à la retranscription d'entretiens menés dans le cadre de rendez-vous avec le personnel en situation de handicap, certains extraits dévoilés ici témoignent concrètement des situations professionnelles épineuses liées au handicap et vécues au quotidien :

- ⇒ **pas d'autorisations d'absences pour des soins récurrents liés au handicap** : « *Je suis obligé de prendre des congés pour ces rendez-vous et donc je bénéficie de moins de vrais jours de congé* » ;
- ⇒ **pas de maintien de salaire pour réduction du temps de travail lié à la fatigabilité du handicap ou aux soins nécessaires** : « *Je dois faire un choix entre ma santé et mes capacités financières, je ne peux pas me permettre de me mettre à temps partiel car je ne gagne pas beaucoup, tant pis je tiendrai comme je pourrai, et du coup je passe mes week-ends à dormir pour récupérer* » ;
- ⇒ **difficulté de se présenter au CHU** lors de réunions sur site ou de visites avec le médecin de la prévention ; impossibilité de se garer ailleurs qu'au CHU (limite de marche, fauteuil roulant...), et donc obligation de payer le parking du CHU : « *Je me gare à l'université et je vais en fauteuil roulant jusqu'au CHU mais il n'y a pas de places réservées handicap sur le parking enseignant de la PAC de Carreire* » ; « *je ne vais pas à la formation le tram est trop loin de l'université, j'ai un périmètre limité* » ;
- ⇒ **Cabinet médical de Talence non accessible en fauteuil roulant**, parking très loin et pas de place réservée devant l'entrée du bât A33 ;

## En résumé :

Besoins exprimés, difficultés rencontrées, questions récurrentes :	Nombre de demandes	
	Biatss	Ens
Pas de jours dédiés aux rendez-vous médicaux liés au handicap (demandes de la part des agents mais aussi de la part des médecins de la prévention)	5	
Pas de maintien de salaire pour réduction du temps de travail lié à la fatigabilité du handicap ou aux soins nécessaires	8	4
Difficulté d'obtenir un rendez-vous directement par l'agent avec la médecine de prévention.	4	1
Difficulté de se présenter au CHU lors de réunion sur site impossibilité de se garer ailleurs qu'au CHU (limite de marche, fauteuil roulant...) et donc obligation de payer le parking du CHU Cabinet de la PAC Talence non accessible en fauteuil roulant, parking très loin et pas de place réservée devant l'entrée du bât A33	3	1
Difficulté de compréhension ou d'application des préconisations par les chefs de structures, les collègues ou les chefs de service.	8	
Difficultés liées à l'affectation d'agents sur 2 sites géographiques	2	

## 7.2. Pistes d'action

### 7.2.1. Actions à court terme

Certains types d'actions peuvent être mises en œuvre facilement tels que le renforcement des collaborations avec les partenaires extérieurs de type CAP Emploi, MDPH, CHU, mais aussi l'amélioration de la diffusion de l'information, la mise en place de réflexion sur plusieurs thèmes (comme l'ouverture d'un marché pour les déplacements entre sites), l'assouplissement de certaines démarches (prise de rendez-vous avec la médecine préventive).

Par ailleurs, il est primordial d'encourager l'obtention de contrats doctoraux dédiés pour des étudiants en situation de handicap (cf. axe 4.) D'une durée de trois ans, il apporte toutes les garanties sociales d'un contrat de travail de droit public et fixe une rémunération minimale.  
**Le futur docteur en situation de handicap est un enseignant-chercheur en devenir à employer/recruter au sein des universités dans le cadre d'une politique volontariste d'intégration.**

### **7.2.2. Actions à moyen terme**

À moyen terme, on renforcera toutes les actions susvisées, les partenariats, la poursuite d'actions visant la sensibilisation du personnel, l'amélioration de l'existant.

On retiendra particulièrement l'idée de réfléchir, avec les instances centrales, sur la possibilité d'organiser et valoriser le télétravail comme outil de facilitation professionnel pour certaines fonctions, sur la possibilité de compenser temporairement ou partiellement la perte de salaire des agents dont l'invalidité nécessiterait un temps partiel ou sur l'obtention de jours dédiés aux rendez-vous liés au handicap sur le même principe que la garde enfants malades.

Il est prévu aussi d'organiser autour de l'employabilité une journée avec les entreprises maillant étudiant, personnel et chercheur avec des partenaires internes et externes à l'université. Cette journée se tiendrait régulièrement chaque année afin de pérenniser cette action au bénéfice des usagers en situation de handicap. Elle favoriserait du même coup le rayonnement de notre université à la question du handicap.

Enfin, l'idée de créer une « cv-thèque » pour recruter les étudiants en interne est en cours de réflexion.

### **7.2.3. Les actions par rapport aux coûts à l'université de Bordeaux.**

Nombre de ces actions entrent dans le cadre normal des services et n'ont pas besoin d'un investissement ou de budget conséquents, elles sont faciles à mettre en œuvre.

D'autres actions peuvent être directement financées sur dossier par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Enfin, les dépenses engagées par l'université sur des actions non directement financées par le FIPHFP pourront venir en déduction des pénalités éventuelles que l'université pourrait avoir si elle n'atteint pas le taux de 6 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

## AXE 7 : ACTIONS PRIORISÉES POUR LE PERSONNEL

<b>extra-structures de l'Université</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer le partenariat avec CAP Emploi afin de créer un vivier de candidatures et améliorer la couverture des offres d'emplois ou de recrutement de l'Université</li> <li>- engager un dialogue avec le CHU pour des accès gratuits réservés "handicap" pour les personnels HU et les agents handicapés et une réflexion sur l'opportunité d'un "marché public " de transport VSL pour les déplacements professionnels intersites de l'Université.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-renforcer le partenariat avec CAP Emploi et d'autres organismes afin de créer un vivier de candidatures et améliorer la couverture des offres d'emplois ou de recrutement de l'Université.</li> <li>-mettre en place une Journée/an : « entreprises/personnels/étudiants/ chercheurs » en mobilisant les ressources internes et externes</li> </ul>	Pérennisation des actions du moyen terme
<b>inter-structures de l'Université</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer une plaquette d'information pour les personnels en situation de handicap.</li> <li>-engager une réflexion sur la désignation d'un "correspondant" handicap par SNI, direction...et pour le suivi des travaux (PILPSE) et des marchés publics (D.S.F.)</li> <li>- améliorer la communication sur la problématique du handicap des personnels : faciliter depuis la page WEB dédiée l'accès aux pages WEB des différentes structures avec les personnes ressources</li> <li>- améliorer la diffusion des offres d'emplois et des avis de concours de l'Université en direction des étudiants et anciens étudiants (cf. axe 6)</li> <li>- Encourager les contrats doctoraux (étudiants ayant une RQTH en master)/futur recrutement enseignants-chercheurs (lien avec axes 4 et 6).</li> <li>- améliorer les demandes de rendez-vous en liaison avec la médecine de prévention pour les personnels BOE</li> <li>- mettre en place des 1/2 journées de sensibilisation des chefs de service et collègues sur le handicap (thèmes prioritaires : le handicap mental / l'aménagement du poste de travail) / recruter et intégrer un collaborateur au titre du BOE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser une journée de sensibilisation et de mobilisation de tous les personnels de l'Université autour du handicap (ateliers, conférences, interventions théâtrales ou sportives...)</li> <li>-engager une réflexion juridique et financière sur la possibilité d'accorder aux personnels enseignants en situation de handicap invalidante une décharge annuelle d'enseignement (idem enseignants dans le 2nd degré)</li> <li>- améliorer la diffusion des offres d'emplois et des avis de concours de l'Université en direction des étudiants et anciens étudiants (cf. axe 6)</li> <li>- réfléchir sur la possibilité d'1compensation financière en cas de temps partiel / personnels titulaires de la RQTH.</li> <li>- poursuivre la mise en place des 1/2 journées de sensibilisation des chefs de service et collègues sur le handicap</li> </ul>	Pérennisation des actions du moyen terme
<b>intra-structures de l'Université</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer une newsletter sur le rôle du chargé de mission et du Pôle RHDS dans le cadre de la politique mise en œuvre à l'attention des personnels en situation de handicap</li> <li>- mettre en place des demi-journées annuelles d'information sur les recrutements de l'Université incluant le recrutement au titre du BOE.</li> <li>- inclure dans le plan de formation des actions de sensibilisation au handicap des personnels en liaison avec l'AMUE et/ou des actions d'initiation au langage des signes, braille...</li> <li>- sensibiliser les nouveaux membres du CHSCT et des CHSCT de proximité au handicap</li> <li>- supprimer les doubles affectations pour les personnels BOE (sites ou laboratoires)</li> <li>- intégrer dans le parcours "management" un volet "encadrer et animer une équipe avec des collaborateurs en situation de handicap"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- engager une réflexion juridique sur la possibilité d'accorder des demi-journées d'absence pour soins en liaison avec le handicap pour les personnels titulaires de la RQTH (idem garde enfants malades)</li> <li>- mettre en place des demi-journées annuelles d'information sur les recrutements de l'Université incluant le recrutement au titre du BOE.</li> <li>- créer un stage de formation destiné aux gestionnaires du Pôle RHDS "accueillir et gérer des personnels en situation de handicap"</li> </ul>	Pérennisation des actions du moyen terme
<b>Court terme (2015-2016)</b>		<b>Moyen terme (2016-2018)</b>	<b>Long terme (2018-....)</b>

### 7.3. Actions et évaluation

#### Actions proposées par l'Université de Bordeaux dans le cadre du Schéma Directeur Handicap. **AXE 7 : Personnel**

Spécificités	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
Partenariat extérieur	Renforcer les liens avec CAP Emploi et création d'un vivier de candidats BOE	Les présentes actions ont pour objet de contribuer à la politique d'information et de communication de l'université dans le domaine du Handicap des personnels.	3 ans	Recrutement annuel de mars à octobre	Néant	1] Nombre de candidats/postes publiés 2] Nombre de postes restés vacants après concours
Actualisation annuelle des informations	Création d'un guide à l'attention des personnels en situation de handicap	Les présentes actions ont pour objet de contribuer à la politique d'information et de communication de l'université dans le domaine du Handicap des personnels.	3 ans	Diffusion en janvier 2015 / 2016 / 2017	5 000 €	1] Diffusion en 500 exemplaires annuels 2] Nombre de saisine du Pôle RHDS suite à cette diffusion.
Mobilisation de la DSC et du Pôle finances et achats	Création de lignes budgétaires dédiées pour l'ensemble des dépenses « handicap » de l'université et centralisation des factures	Les présentes actions ont pour objet de contribuer à la politique d'information et de communication de l'université dans le domaine du Handicap des personnels.	permanent	Opérationnel en 2015 pour la campagne 2015 du FIPHFP	néant	
Mobilisation de tous les Pôles et SNI de l'université	Désignation de référents « handicap » pour les personnels dans diverses structures de l'université	Les présentes actions ont pour objet de contribuer à la politique d'information et de communication de l'université dans le domaine du Handicap des personnels.	permanent	Opérationnel en 2015	néant	Nombre total de référents dans l'université

Spécificités	Type d'action	Description	Durée	Calendrier	Coût de l'action	Indicateurs
<i>Mobilisation de tous les personnels de l'université</i>	Organiser une journée de sensibilisation/mobilisation de tous les personnels de l'Université autour du handicap (ateliers, conférences, interventions théâtrales ou sportives...)	Les présentes actions ont pour objet de contribuer à la politique de formation de l'université dans le domaine du Handicap des personnels.	ponctuel	En mars 2016	10 000 €	1] Nombre d'ateliers, spectacles... 2] Nombre de personnels acteurs et/ou spectateurs
<i>Mobilisation des cadres de l'université</i>	Intégrer dans parcours "management" 1 volet « encadrer et animer 1 équipe avec des collaborateurs en situation de handicap »	Les présentes actions ont pour objet de contribuer à la politique de formation de l'université dans le domaine du Handicap des personnels.	2 ans	Intégration dans les plans de formation 2015/2016 & 2016/2017	5 000 €	Nombre de stagiaires
<i>Mobilisation des organisations syndicales</i>	Sensibiliser les nouveaux membres du CHSCT et des CHSCT de proximité au handicap	Les présentes actions ont pour objet de contribuer à la politique de formation de l'université dans le domaine du Handicap des personnels.	Ponctuel	2015	2 000 €	Nombre de stagiaires
<i>Mobilisation des collègues et de l'encadrement de proximité</i>	Mettre en place des 1/2 journées de sensibilisation des chefs de service et collègues sur le handicap (thèmes prioritaires : le handicap mental / l'aménagement du poste de travail / recruter et intégrer un collaborateur au titre du BOE)	Les présentes actions ont pour objet de contribuer à la politique de formation de l'université dans le domaine du Handicap des personnels.	permanent	Septembre 2015	2 000 €	Nombre de stagiaires
<i>Mobilisation de la DSC et du Pôle finances et achats Lutte contre la fatigabilité</i>	Engager une réflexion sur l'opportunité d'un "marché public" de transport VSL pour les déplacements professionnels intersites de l'Université	Les présentes actions ont pour objet de contribuer à la diminution des risques d'accident de travail /de trajet et à prévenir la fatigabilité des personnels handicapés	durée du marché public	Septembre 2015	5 000 €	Nombre et motif de déplacements annuels Nombre de personnels bénéficiaires/an
<i>Lutte contre la fatigabilité</i>	Organiser et valoriser le télétravail comme outil de facilitation professionnel pour certaines fonctions	Cette action nécessite la rédaction d'un protocole précis en liaison avec les représentants des personnels et validation par le CT	permanent	2016	10 000 € en fonction du nombre de personnes et du matériel installé	Nombre de personnels bénéficiaires

## IV. SYNTHÈSE GLOBALE DES ACTIONS PRIORISÉES PAR LE SDH

### Actions principales et circonscrites proposées par l'Université de Bordeaux dans le cadre du Schéma Directeur Handicap.

Il s'agira, dans ce tableau global synthétique, de mettre en exergue quelques actions qui nous ont semblé illustrer parfaitement l'esprit du schéma directeur du handicap. Si certaines actions sont propres à un axe en particulier, beaucoup sont transverses, tant il est vrai que la thématique du handicap doit s'appréhender dans sa globalité.

Actions	objectifs	Calendrier	Indicateurs (les numéros renvoient aux indicateurs mentionnés dans les différents axes)
Création d'une commission accessibilité UB et suivi des actions (en charge également des normes et usages obligatoires) Création d'un groupe de travail dédié « Handicap et Sécurité »)	Instaurer une vision et une prise en compte globale des questions d'accessibilité au sein de l'Université de Bordeaux  Mise en place d'une procédure des remontées des urgences	2015	1.1 à 1.4 4.1 à 4.3 6.1 et 6.2 7.1 à 7.5 8.1 et 8.2
Création d'une ligne budgétaire dédiée	Gestion centralisée de l'enveloppe MENESR dédiée aux actions d'accessibilité Programmation de la mise en accessibilité (AD'AP)	2015	2.1 à 2.3 3.1 à 3.4 9.1 et 9.2
Plan de formation (personnels et usagers) depuis la sensibilisation jusqu'à la formation aux normes et à l'usage	Programmation et priorisation accessibilité/ handicap (personnels des services) Meilleure prise en compte de l'usage des personnes en situation de handicap dans les futures réalisations Amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap	2016-2017	5.1 à 5.4 nombre de formation nombre de personnes formées évaluation des formations

<p>Campagne de communication et de sensibilisation (interne et externe)/ savoirs et savoir-faire de l'UB en matière de handicap</p> <p>Construction d'une communauté de chercheurs (organisation de colloques, appel à projet ANR,...) et de formateurs</p>	<p>Lisibilité et visibilité des formations et de la recherche sur le handicap</p>	<p>2016</p>	
<p>Mise en place de bonnes pratiques en matière d'accueil (file d'attente, restauration)</p> <p>Mise en place de plans numériques complets et plans d'accès</p> <p>Intégration de la problématique handicap dans l'accréditation de l'offre de formations</p> <p>Désignation de référents handicap (personnels et étudiants) dans les services et SNI</p> <p>Valoriser l'engagement étudiant/handicap</p>	<p>Améliorer l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap</p> <p>Mettre en œuvre un réseau ou maillage humain afin de faciliter l'accessibilité des formations et le partage des bonnes pratiques</p>	<p>2015-2016</p> <p>2016- 2018</p>	<p>Nombre de guide files</p> <p>Enquête sur temps d'attente/ inscriptions</p> <p>7.1 à 7.4</p> <p>nombre d'étudiants impliqués</p>
<p>Valoriser et financer les contrats doctoraux fléchés</p> <p>Recrutement pour obligation d'emploi (y compris EC)</p> <p>Accompagner les stages étudiants en entreprise</p>	<p>Améliorer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap</p> <p>Favoriser la poursuite d'études longues, au-delà de la licence</p>	<p>2015</p>	<p>Nombre de doctorants en situation de handicap</p> <p>Evolution du parcours des étudiants bénéficiaires</p>

## V. PROPOSITION DE GOUVERNANCE DE LA MISE EN PLACE DU SCHEMA DIRECTEUR

Si l'on veut que la mise en place du schéma directeur soit une réalité, il faut le doter d'un mode de gouvernance approprié, tout à la fois dans son pilotage stratégique, dans son suivi opérationnel, et dans l'adossement de cette gouvernance à l'existant, afin d'assurer les interfaces nécessaires à sa mise en œuvre.

### 1) Comité de pilotage

Un **comité de pilotage se réunira deux à trois fois par an** (début, moitié et fin d'année de chaque année universitaire) pour impulser le SDH, suivre la ligne politique directrice tracée et vérifier que les effets souhaités soient obtenus autant que faire se peut.

Ce comité de pilotage réunit de façon transversale les acteurs et structures qui jalonnent les actions prioritaires ; sachant selon les événements et incidences qui jalonneront notre politique inclusive, des invités, de l'université de Bordeaux comme des représentants de partenaires extérieurs à notre université, seront conviés.

Voici un tableau indicatif des personnes qui pourraient composer ce comité.

<b>Présidence, vice-présidence et chargés de mission de l'université de Bordeaux</b>
Président
VPCA, VPVU, VP Patrimoine, VP recherche, VP formation
Chargé de Mission Handicap, ch. Mission orientation réussite étudiante et rel. Secondaire, chargée de mission insertion professionnelle
VP étudiant, Chargés de mission ou vice-présidents étudiants des différents conseils de vie de campus
<b>Collèges, instituts, Ecoles et Départements</b>
Référents PHASE des 4 collèges, de l'ESPE, de l'ISVV et de l'IUT
Représentant de chacun des 3 Départements de recherche
<b>Administration et experts métiers</b>
DGS, DGSA pôle FIPVU, DGSA pôle PILPSE, DGSA pôle RHDS
Référent handicap de la direction de la documentation
Représentant de l'espace santé étudiant
Equipe du service PHASE
Représentant de la Médecine de prévention
Un ingénieur prévention
Le référent « handicap » pour les personnels
<b>Représentants des usagers</b>
Représentant des étudiants en situation de handicap
Représentant des personnels en situation de handicap
<b>Partenaires invités</b>
MDPH, Bordeaux Métropole, CROUS

## 2) Comités techniques

Pour chaque axe défini, un comité technique pourrait être réuni, en appui aux actions prioritaires à mener. Il correspondrait aux groupes de travail cités en introduction (voir tableau 4 p.31), qui doivent se réunir selon le besoin, et fonctionner en équipe projet.

## 3) Focus sur l'accessibilité du bâti : pistes de gouvernance

L'une des actions préconisées dans ce schéma directeur, pour l'axe 1, est la mise en place d'une commission accessibilité.

Si la thématique de l'accessibilité au bâti est centrale dans le schéma, tant du point de vue stratégique que du point de vue financier, il est nécessaire de mener une réflexion sur la question en particulier.

Plusieurs pistes de réflexion peuvent ici être formulées. Il reviendra aux instances centrales de l'établissement d'opter pour la solution qui, sans alourdir les circuits décisionnels en place, trouve sa juste place dans l'organisation, et permet de traiter la spécificité de la problématique transversale de l'accessibilité.

Les propositions pourraient être les suivantes :

- création d'une commission accessibilité, instance ad-hoc, en charge des questions d'accessibilité pour l'établissement ;
- mise en place d'une commission sur l'accessibilité dans le cadre du comité d'orientation de la politique patrimoniale. Il est alors nécessaire que la composition de la commission soit élargie au service PHASE notamment ;
- création, à l'instar de la commission des moyens ou des statuts, d'une commission accessibilité, regroupant des administrateurs de l'université, et chargée d'instruire les questions relatives à l'accessibilité.

# VI. CONCLUSION

Le schéma directeur handicap de l'université de Bordeaux ainsi élaboré et projeté s'inscrit dans la politique inclusive globale de l'établissement tout en conservant la sensibilité à l'altérité, c'est-à-dire *au caractère de ce qui est autre*, avec humanisme, tolérance et empathie.

À ce titre, les deux principales priorités représentées dans la figure 6 (page 20), peuvent être illustrées au travers d'actions qui seront développées au sein de l'université de Bordeaux :

## 1) Accessibilités technique / technologique (bâti, numérique, pédagogique)

L'exemple qui va suivre témoigne d'une action qui traverse quasiment tous les axes du schéma directeur handicap d'une part, et qu'au-delà de la

déficience, le handicap est surtout situationnel et dépend de l'environnement physique/technique et humain d'autre part :

- à l'occasion d'une des réunions plénières consacrée à la construction du SDH (novembre 2014), nous avons demandé à François Demontoux (EC HDR, spécialiste du numérique/handicap au département « sciences et techniques » de notre université) de nous relater un cas particulier qui atteste que les progrès scientifiques conjugués à une formation des chargés de cours ont permis à un étudiant tétraplégique de poursuivre ses études, là où peu de personnes l'auraient envisagé.

Voici résumée ci-après la situation rapportée :

« Une réflexion avait été entamée au sein de l'équipe d'accueil des étudiants en situation de handicap de l'Université de l'ex-Bordeaux 1 (PHASE) afin de permettre à ces étudiants d'avoir la possibilité de réaliser les mêmes travaux pratiques que leurs camarades. **Cela passe par un travail d'adaptation du poste de travail de l'étudiant et des maquettes de travaux pratiques.**

Cette réflexion est née du fait que les métiers liés aux formations de l'EEA (Electronique, Electrotechnique, automatisme) font de plus en plus appel à des outils qui permettent de créer des interfaces « Homme-Machine ». Les actions physiques complexes nécessaires à ces métiers se réduisent considérablement, ce qui les rend accessibles à des personnes présentant des déficiences physiques ou sensorielles.

Nous avons par exemple réalisé une adaptation d'un poste de travail au sein du département Mesures Physiques de l'IUT de l'Université de Bordeaux. Cette opération s'est appuyée sur la présence d'un étudiant tétraplégique au sein de ce département. Il a fallu définir ses besoins, puis y répondre en fonction de ses contraintes. L'objectif était de lui permettre de commander tous les appareils de mesure d'un TP d'électronique malgré les déficiences de ses membres supérieurs. Cela a été possible à l'aide d'interfaces de commande qui lui ont permis de contrôler les équipements depuis son PC via une souris qu'il contrôlait au menton. La description de l'expérience et une vidéo sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante » :

[http://web2.iut.u-bordeaux1.fr/phase/ressources\\_handicap\\_moteur.php](http://web2.iut.u-bordeaux1.fr/phase/ressources_handicap_moteur.php)

Cet étudiant est depuis devenu ingénieur dans une entreprise. Ainsi, formations et informations sont intimement liées pour ouvrir davantage le champ des possibles.

## **2) Environnement humain (mentalités, représentations, liens sociaux, etc.)**

Le maillage humain diversifié, sur le plan des relations « inter-individuelles valides/non valides », se doit d'exister dans l'objectif d'une relation

bienveillante et d'une relation empathique. À titre d'exemple, une communauté regroupant les étudiants de l'université de bordeaux est en cours de construction (avril 2015), sous l'impulsion et la responsabilité du chargé de mission handicap. Cette communauté est désignée sous l'acronyme « **CA2ESH** » (« **Communauté d'Accompagnement et d'Entraide des Étudiants en Situation de Handicap** »).

En référence à la pensée de Ferdinand Tönnies, l'université n'est pas une forme pure de communauté (aucune place à la distinction des parties, accords spontanés), ni de société (individus séparés, ayant des liens d'échange sur la base d'intérêts où les parties sont plus que le tout). Elle se situe à la lisière. Mais certaines facettes du concept de « communauté », même altéré, nous conduit à le choisir pour encourager le regroupement des étudiants dits « valides » et des étudiants en situation de handicap sous la bannière de l'accompagnement et de l'entraide ? En effet, sont associés à ce concept des termes tels que « harmonie collective », « accord spontané », « pas d'ententes préalables négociées » ...

Il s'agira de regrouper des étudiants handicapés et non handicapés (page Facebook envisagée) – sous couvert du respect d'autrui, de son libre-arbitre, de sa liberté de choix et de décisions, en respectant la confidentialité, – sur deux versants : un premier informel qui révèle la sociabilité et solidarité souterraines existantes dans le quotidien de tout un chacun. Un second, formel qui permet l'accompagnement des pairs en étant rémunéré par l'université (en lien avec le service PHASE) :

- » **Entraide** : covoiturage, vie estudiantine, restauration universitaire, sorties, etc.
- » **Accompagnement** : étudiants volontaires (et rémunérés par l'UB) : preneur de notes, tutorat / service PHASE.

Enfin, selon le principe de faisabilité », un référent étudiant par site est envisagé, ainsi qu'un référent « facebook » (webmaster), fonctions qui pourraient s'inscrire dans le cadre d'une « UE Citoyenne/engagement ».



**CONTACT**

**Éric DUGAS**

[eric.dugas@u-bordeaux.fr](mailto:eric.dugas@u-bordeaux.fr)